Services Industriels de Genève

Rapport de développement durable
Etats financiers

Une énergie propre à chacun

Sommaire

Rapport de développement durable

1. Introduction

1.1 Le profil de l'entreprise 2
1.2 L'interview du Président et du Directeur général 4

2. Performance économique

2.1 Mesurer notre performance économique 6
2.2 Le défi énergétique actuel 8
2.3 L'évolution du prix de l'électricité 12
2.4 La production propre SIG 12
2.5 Une gamme d'énergie renouvelable 13
2.6 L'ouverture du marché de l'électricité 14
2.7 La stratégie thermique 15

3. Performance environnementale

3.1 Mesurer notre performance environnementale 16
3.2 Les indicateurs environnementaux 16
3.3 Le COGEFé 21
3.4 Le Fonds SIG NER 21

4. Performance sociale

4.1 Développer les compétences et préparer la relève 22
4.2 La santé et la sécurité au travail 24
4.3 La promotion de la mixité et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée 25
4.4 Le dialogue social 26
4.5 Renforcer nos engagements 26

5. Entreprise

5.1 Le Conseil d'administration 28
5.2 La Direction générale 30
5.3 La rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale 31
5.4 Les domaines de compétences de SIG 32
5.5 Le développement durable et les certifications 34
5.6 Les participations de SIG 35

6. Lexique 40

Etats financiers 44

1 Introduction

1.1 Le profil de l'entreprise

Généralités

SIG est une entreprise de service public engagée au service de la collectivité genevoise. Elle offre des prestations permanentes et accessibles à tous.

- Distributeur de services de proximité, les intérêts de ses clients sont au centre de ses préoccupations.
- Ses valeurs de service public constituent un véritable avantage concurrentiel.
- Le développement durable est une des bases essentielles et une valeur ajoutée dans toutes ses activités.

1'654 collaborateurs assurent les fonctions techniques, commerciales, industrielles, administratives et de management.

Chiffres clés (en MCHF)	2009	2010
Produits	1'038	1'026
Résultat net	662	124
Investissements	168	223
Cash-flow libre	161	71

Répartition du capital

SIG est une entreprise de droit public autonome au capital de CHF 100 millions, réparti entre :

- l'État de Genève (55 %) ;
- la Ville de Genève (30 %) ;
- les communes genevoises (15 %).

Origine des revenus (en MCHF)	2009	2010
Eau potable	101	100
Eaux usées	74	74
Gaz et chaleur	224	215
Énergie électrique	295	300
Production d'électricité	2	3
Distribution d'électricité	217	210
Valorisation des déchets	62	56
SIG Services	45	49
Autres	18	20
SIG	**1'038**	**1'026**

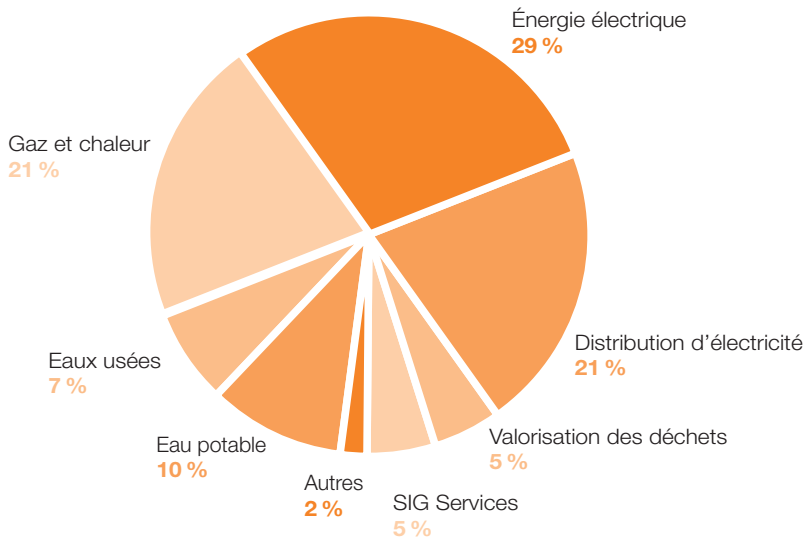

Consommation	2009	2010	2010/2009
Eau potable en millions de m^3	57	57	0.0 %
Eaux usées en millions de m^3	76	80	5.3 %
Gaz naturel en GWh	2'404	2'694	12.1 %
Chaleur à distance en GWh	155	190	22.6 %
Électricité en GWh	2'853	2'886	1.2 %
Déchets en Ktonnes	273	241	- 11.7 %

1.2 L'interview du Président et du Directeur général

Une année 2010 – six points forts

La Gouvernance d'entreprise :
un débat attentif et respectueux.

Daniel Mouchet : Le thème de la Gouvernance d'entreprise n'aura pas amené en 2010 des décisions qui pourraient être analysées dans le présent rapport. Toutefois, le dossier a considérablement avancé. En effet, le Conseil d'État a élaboré un projet qui est en discussion au Grand Conseil. Ce projet a pour premier mérite de poser des questions notamment sur le rôle des collectivités publiques dans un monde où la concurrence s'intensifie. Si l'on prend le cas de l'État lui-même qui est à la fois l'un des propriétaires de SIG, mais également le garant de la politique énergétique du canton, on se rend compte qu'il n'est pas toujours simple de différencier les intérêts économiques et politiques et, qu'aux yeux du citoyen, une plus grande transparence est nécessaire.
SIG se réjouit qu'une large prise en compte de l'importance de ces enjeux permette un débat de fond, attentif et respectueux, dans lequel nous nous intégrons pleinement.

éco21 :
des économies d'énergie chiffrées et certifiées.

André Hurter : Quand un projet aussi novateur et ambitieux trouve son rythme de croisière, on peut éprouver une satisfaction légitime. 28 GWh ont été épargnés en 2010, ce qui correspond à la production de sept éoliennes. Lorsqu'on ajoute que l'Opération Doubléco lancée à destination du grand public connaît un succès retentissant et que le travail que nous avons réalisé pour économiser les énergies aux Libellules a été récompensé au niveau national, on a de quoi se sentir fier de l'année écoulée tout autant qu'enthousiaste pour la suite.
Dans un souci de rigueur, nous avons mandaté l'Université de Genève afin que les économies d'énergie réalisées soient dûment analysées et certifiées. Il s'agit là d'un point important pour l'adhésion des Genevois à notre démarche.

Les énergies renouvelables :
une part essentielle de l'identité SIG.

André Hurter : Nous continuons à œuvrer sur des projets de mini-hydraulique comme à étudier les possibilités que pourrait nous amener la géothermie. Ces deux voies ne sont aucunement mises de côté, mais il est vrai que si l'on regarde l'année 2010 à la loupe, ce sont la multiplication des réalisations de solaire photovoltaïque sur le sol du canton et notre investissement dans les énergies éoliennes que l'on aura tendance à souligner.
Dans le domaine des éoliennes, il se confirme que SIG est devenu un des acteurs les plus importants au niveau national. Il est difficile de faire un arrêt sur image à un moment donné puisque nous suivons un grand nombre de dossiers qui se trouvent à des degrés d'avancement très différents. Il faut, de plus, reconnaître que tous les projets ne sont pas faciles à mettre en œuvre. Nous faisons face à différents types d'oppositions, ce qui est, je tiens à le dire, parfaitement légitime. SIG est tout à fait disposée à discuter de chaque recours sur place pour trouver des solutions adaptées. Des dossiers qui avancent à la satisfaction de tous seront un atout indéniable à l'avenir.
J'ajoute que la première éolienne « estampillée » SIG sera en principe opérationnelle à l'automne 2011. La grande aventure des nouvelles énergies renouvelables se poursuit sans trêve et n'a pas fini de nous mobiliser.

Daniel Mouchet, Président

André Hurter, Directeur général

Le chauffage à distance : les avancées d'un réseau novateur.

Daniel Mouchet : Le chauffage à distance a vécu des avancées majeures en termes de réseau. Ce fut assurément un des grands sujets de 2010 à SIG, mais nous ne sommes pas les seuls, il faut le souligner, à parier sur ce type d'énergie. La France a ainsi décidé d'investir 16 milliards d'euros sur 20 ans. C'est dire que la chaleur à distance a le vent en poupe parce qu'elle constitue une alternative crédible au mazout et parce qu'elle se marie à merveille avec les technologies les plus novatrices. Je prendrai pour exemple le projet Genève Lac Nations qui permet, en hiver, de chauffer des bâtiments grâce à la chaleur de l'eau du lac et, en été, de les refroidir grâce à sa fraîcheur. Le chauffage à distance est en ce sens un sésame pour l'avenir, et l'évolution du réseau genevois se poursuivra donc ces prochaines années.

La centrale chaleur-force : le point sur un dossier complexe.

Daniel Mouchet : Nous avons clairement assisté à une réévaluation de l'importance de cette installation pour notre avenir énergétique à court et moyen terme. Je crois que l'on peut parler de déblocage sans s'avancer outre mesure. Reste, il est vrai, la question de la détermination du lieu qui va nous occuper en 2011. Si certains sites, en termes de pertinence et de faisabilité, offrent des garanties équivalentes à celui du Lignon, ils devront être considérés avec attention. La décision se prendra au niveau de l'État et du Département Cantonal de l'Énergie. Quant à moi, je suis heureux de constater qu'un débat dépassionné, où les différents interlocuteurs font preuve d'écoute, ouvre des voies que l'on peut qualifier de prometteuses.

Fibre optique : une porte ouverte sur l'avenir.

André Hurter : La progression du réseau de fibre optique sur le canton de Genève est permanente. Aujourd'hui, 60'000 ménages sont déjà connectés. Il convient de rappeler que, dans ce domaine, SIG n'offre pas de prestations de services. Nous créons de l'infrastructure que nous louons. En termes clairs, nous effectuons essentiellement un travail de réseau, qui constitue l'un de nos cœurs de métier pour lequel nous disposons d'un niveau d'expertise largement reconnu. Un dernier mot sur ce point : lorsque l'on parle d'un réseau de fibre optique, on aligne souvent des considérations techniques et financières et l'on oublie de souligner l'éventail des perspectives offertes par cette technologie. Or, certaines de ces applications sont réellement phénoménales et vont combler les générations futures. N'oublions pas la part de rêve offerte par nos activités ! C'est l'une des plus belles motivations qui soit de travailler dans la branche.

2 Performance économique

2.1 Mesurer notre performance économique

Après une année 2009 exceptionnelle, marquée par la fusion entre Atel et EOS qui avait donné naissance à Alpiq, avec un impact comptable de CHF 501 millions sur le résultat net consolidé de SIG, le résultat 2010 a atteint CHF 124 millions dans la moyenne des cinq dernières années.

2010 est la deuxième année de l'ouverture du marché de l'électricité. 57 % des clients éligibles ont signé des offres de marché en exerçant leur droit d'éligibilité. 98 % d'entre eux sont restés fidèles à SIG pour une consommation de 936 GWh alors que 2 % partaient à la concurrence.

La hausse des coûts de l'énergie en 2010 (8 %) n'a pas été répercutée aux clients grâce au mécanisme de péréquation pluriannuelle mis en place en 2009. Ainsi les tarifs du gaz n'ont pas augmenté et ceux de l'électricité ont même baissé de 5 %.

Les ventes d'eau sont restées stables en 2010, les produits du traitement des eaux usées également, par conséquence, alors que les revenus de la valorisation des déchets ont fortement diminué (- 10 %) en lien avec la baisse des apports. Le four 3 de l'usine des Cheneviers a été fermé définitivement en 2010, ce qui a permis une nette diminution des coûts d'exploitation.

Le chiffre d'affaires des services énergétiques a augmenté de 17 %, alors que celui de notre activité Télécom a été stable. Il faut noter pour cette activité le lancement du projet FTTH (Fiber To The Home) et la conclusion d'un accord avec Swisscom pour la construction en commun de ce réseau de fibre optique.

2010 a vu le développement de nombreuses activités, notamment celles liées aux nouvelles énergies renouvelables ou aux programmes éco21 et écoclimat de gestion de la demande énergétique. Les effectifs ont ainsi augmenté de 35 postes, partiellement compensés par la baisse dans l'activité de valorisation des déchets.

Ces nouvelles activités ont ainsi eu un impact global sur les charges d'exploitation qui sont en hausse de 3 % par rapport à 2009.

Les charges financières ont été très bien maîtrisées, la structure de l'endettement nous ayant permis de profiter de la baisse des taux d'intérêt. Le taux moyen de la dette s'est établi à 1.8 % pour une dette moyenne de CHF 430 millions.

Les redevances fédérales ont baissé avec la suppression de la facturation des services-systèmes aux centrales de production suite à un arrêté du Tribunal administratif fédéral. Ces coûts seront répercutés directement aux consommateurs dès 2011 et seront dans un premier temps absorbés par nos mécanismes de péréquation pluriannuelle.

Les redevances cantonales sont restées stables.

Le profil financier solide grâce à un cash-flow libre positif

Le cash-flow libre 2010 s'est élevé à CHF 71 millions. La capacité d'autofinancement de CHF 260 millions en 2010 a permis d'autofinancer l'ensemble des investissements opérationnels et de rembourser pour CHF 68 millions d'emprunts. La solidité financière de SIG est maintenue et permettra à l'entreprise d'affronter sereinement ses défis futurs.

Chiffres clés sur 5 ans	2006*	2007*	2008	2009	2010
Activités et résultat (en MCHF)					
Produits	929	897	1'027	1'038	1'026
Croissance	0.4 %	-3.4 %	14.4 %	1.1 %	-1.2 %
Résultat opérationnel	**184**	**24**	**204**	**229**	**125**
En pourcentage des produits	19.8 %	2.6 %	19.9 %	22.1 %	12.2 %
Résultat net	114	45	163	662	124
Autofinancement et investissements (en MCHF)					
Capacité d'autofinancement	201	193	235	369	260
Investissements opérationnels bruts	**123**	**117**	**590**	**182**	**232**
Investissements financiers	4	28	5	15	18
Remboursement de prêts à LT		-2	-11	-9	-6
Cash-flow libre	**119**	**42**	**-329**	**161**	**71**
Structure financière (en MCHF)					
Capitaux propres	1'417	1'671	2'069	2'465	2'549
Endettement net	532	503	901	767	744
Capitaux engagés	1'949	2'174	2'970	3'232	3'293
Ratio capitaux propres / capitaux engagés	72.7 %	76.9 %	69.7 %	76.3 %	77.4 %
Ratio de rentabilité (en pourcentage)					
Rentabilité des capitaux engagés	15.4 %	12.7 %	16.7 %	13.7 %	2.3 %
Rentabilité des capitaux propres	21.1 %	16.5 %	21.2 %	17.5 %	3.3 %
Effectifs moyens (en équivalents plein temps)					
Effectifs totaux	**1'600**	**1'606**	**1'584**	**1'565**	**1'581**
Unités d'affaires	979	958	964	927	929
Logistique	621	648	619	638	652

* Sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles

2010, le plus haut niveau d'investissement de ces dernières années à CHF 232 millions

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrés à CHF 232 millions en 2010 contre CHF 182 millions en 2009.

Les principaux investissements ont concerné :

- le renouvellement et l'extension des réseaux d'électricité, d'eau et de gaz, avec un haut niveau d'investissement, conséquence des travaux d'infrastructure sur le canton ;
- le développement des réseaux de chauffage à distance (CAD), avec en particulier les travaux de liaison des réseaux des deux rives du Rhône et la poursuite du raccordement de Meyrin au CAD ;
- la poursuite du projet de réseau de fibre optique, avec la signature d'un accord avec Swisscom pour la construction d'un seul réseau commun ;
- le développement des projets éoliens ;
- la poursuite de la construction de centrales photovoltaïques.

SIG poursuit une politique d'investissement soutenue afin de maintenir et développer ses infrastructures ainsi que sa qualité de service.

2.2 Le défi énergétique actuel

La demande d'électricité des Genevois s'est multipliée par cinq au cours des cinquante dernières années pour atteindre près de 3'000 GWh/an actuellement pour l'ensemble du canton. Seuls 25 % de cette énergie sont produits dans le canton, les autres 75 % doivent être achetés sur les marchés, rendant ainsi Genève dépendante des variations de prix du marché.

Il est donc primordial de mieux maîtriser la consommation d'électricité, mais aussi d'augmenter l'autoproduction prioritairement à travers les nouvelles énergies renouvelables.

Les économies d'énergie

éco21 - programme genevois de maîtrise de la consommation d'électricité

À Genève, la consommation d'électricité a quintuplé en cinquante ans. SIG a initié le programme éco21 dans le but de stabiliser cette consommation en contribuant à activer 150 GWh d'économie annuelle d'ici 2013.

Au-delà de sa position de fournisseur d'énergie, SIG a compris l'importance de s'engager volontairement en créant le programme éco21 pour contribuer à :

- valoriser les importants gisements d'électricité genevois et réduire la pression sur les ressources énergétiques dans une perspective de développement durable ;
- diminuer la dépendance énergétique cantonale et réduire ses achats sur le marché européen ;
- améliorer l'attractivité des services énergétiques ;
- répondre aux préoccupations de ses clients et les fidéliser ;
- fédérer différents acteurs autour d'un projet d'entreprise fort ;
- s'inscrire pleinement dans le cadre des politiques énergétiques cantonale et fédérale et dans le contexte international en faveur de l'environnement.

Plusieurs plans d'actions sont élaborés de façon à favoriser :

- les comportements vertueux ;
- les optimisations énergétiques ;
- le choix d'investissements efficients.

Le point fort de l'année 2010 a été le lancement de **l'Opération Doubléco** : soutenue par une campagne de communication sans précédent, la « chasse aux énergivores » a été declarée au sein des ménages et des petites entreprises genevoises.

Objectif : économiser plusieurs millions de kWh aujourd'hui gaspillés sous forme de veilles, d'éclairages ou d'électroménagers inutiles ou inefficients.

Plus de 20'000 participants se sont impliqués à fin 2010 dans le programme éco21 :

- clients-consommateurs (entreprises, particuliers, collectivités, etc.) ;
- professionnels (bureaux d'ingénieurs, électriciens, fournisseurs, etc.) ;
- prescripteurs (État, associations professionnelles, etc.).

Avec éco21, Genève a économisé 28 GWh/an en 2010, l'équivalent de la consommation d'électricité de près de 10'000 ménages, ce qui est conforme aux prévisions. Déjà plus de 3 millions de francs ont été reversés aux clients partenaires d'éco21 sous forme de prime aux économies ou d'incitation financière permettant de diminuer les temps de retour sur investissement. Une somme amenée à décupler d'ici fin 2013 puisque, chaque jour, se nouent de nouvelles collaborations avec éco21.

Un véritable dynamisme s'est créé autour de ce programme qui associe de nombreux partenaires genevois. Un projet novateur qui permet à un distributeur d'énergie historique de se rapprocher de ses clients, de jouer pleinement son rôle de service public acteur du développement durable et de positionner une région sur un marché d'avenir : celui de la maîtrise de la consommation d'énergie.

Le développement des énergies renouvelables

Afin de promouvoir les énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique et lutter contre le changement climatique, SIG a décidé d'investir de manière significative dans ce domaine en développant de nombreux projets éoliens, solaires et mini-hydrauliques.

L'entreprise investit actuellement plus de CHF 300 millions dans les énergies renouvelables. Avec une consommation moyenne suisse par habitant de 2'297 kWh en 2009, SIG s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2015 : plus de 170'000 habitants devront être alimentés en nouvelles énergies renouvelables au moyen du solaire (15 GWh), de l'éolien (350 GWh) et de la mini-hydraulique (35 GWh).

Grâce à la signature de plusieurs nouveaux partenariats avec des spécialistes de la branche, le nombre de projets en développement avoisine la centaine.

À cet effet, les conditions cadres ont été mises en place afin de favoriser le développement harmonieux de ces projets en collaboration étroite avec les autorités locales de chaque canton concerné ainsi que les diverses associations de toute nature, indispensables à la réussite collégiale de ces unités de production.

SIG met un point d'honneur à développer ses projets sans porter préjudice aux générations futures.

Le développement de nouvelles centrales de production

Conflan, un nouveau barrage sur le Rhône

L'étude concernant le projet d'une nouvelle centrale hydroélectrique, entre les communes de Chancy dans le canton de Genève et Pougny dans le Pays de Gex, a été poursuivie. Suite à une décision du Conseil d'État, un groupe de travail des directions concernées de l'État de Genève s'est associé au projet.

Ce projet transfrontalier d'envergure est né de l'étroite collaboration entre la Compagnie Nationale du Rhône et SIG. En effet, depuis 1992, les deux entreprises sont associées dans l'exploitation de l'usine de Chancy-Pougny, barrage construit sur le Rhône dans les années 20.

Ce nouveau barrage sera bâti au fil de l'eau et permettra de produire annuellement 140 GWh d'électricité renouvelable permettant d'améliorer l'autonomie énergétique genevoise de 5 %.

L'impact environnemental est pris en compte avec attention. Des inventaires et des études préliminaires sur les interactions entre l'aménagement, le paysage, les habitations, la faune et la flore ont été réalisés.

Sa mise en service est envisagée au plus tôt en 2019.

Le projet centrale chaleur-force

Le processus de développement relatif au projet de centrale chaleur-force (CCF) s'est poursuivi en 2010. La demande d'autorisation de construire provisoire, déposée fin 2008, est toujours gelée par le Conseil d'État dans l'attente du passage de plusieurs objets devant le Grand Conseil. À l'horizon 2014-2015, lorsque le processus d'autorisation de construire aura abouti, la nouvelle centrale devrait permettre de desservir quelque 30'000 habitants en chaleur et de couvrir 10 % des besoins électriques du canton.

Alimentée au gaz naturel, la centrale chaleur-force de nouvelle génération produira simultanément de l'électricité (environ 280 GWh/an) et de la chaleur (175 GWh/an) pour le chauffage à distance et les besoins en eau chaude.

Les projets de développement du chauffage à distance (CAD) ont été séparés du projet CCF. L'investissement s'élève dès lors à CHF 160 millions pour la construction de la centrale et de ses périphériques (raccordements aux réseaux de gaz, d'électricité et de refroidissement).

La centrale chaleur-force bénéficiera d'un rendement énergétique remarquable, avoisinant les 75 %, et n'engendrera aucune nuisance sonore pour les riverains. En outre, le CO_2 émis par la centrale sera intégralement compensé par le développement de projets visant à réduire le bilan CO_2 global du canton.

Le Conseil d'État a confirmé son soutien au principe de l'implantation d'une CCF à Genève en insistant sur la nécessité de compenser les émissions de CO_2, sur la nature transitoire de cette solution et sur l'évaluation de sites alternatifs au Lignon.

Conformément à la politique énergétique cantonale, SIG fait le choix, avec ce projet, d'une énergie produite localement et qui reste la meilleure mesure transitoire dans la perspective de la société à 2'000 watts à l'horizon 2050.

2.3 L'évolution du prix de l'électricité

Depuis le 1er janvier 2011, le prix de l'électricité à Genève baisse d'en moyenne 3 %, soit 0.4 ct/kWh. Cette nouvelle baisse est liée à la diminution du prix de l'utilisation du réseau.

Pour les clients dont la consommation d'électricité annuelle est supérieure à 30'000 kWh, SIG met en place une nouvelle structure tarifaire, découpée en « 3 et 5 périodes horaires » pour l'utilisation du réseau. Cette nouvelle structure incite à l'optimisation de l'utilisation du réseau genevois, et dès aujourd'hui, les nouvelles périodes horaires permettent aux clients professionnels de réaliser des économies sur leur facture d'électricité.

Le prix de vente moyen de l'électricité en 2011 demeure nettement inférieur à celui de 2000. En dix ans, le prix moyen de l'électricité à Genève a baissé de 9.8 % alors que l'indice des prix à la consommation a augmenté de plus de 11 %.

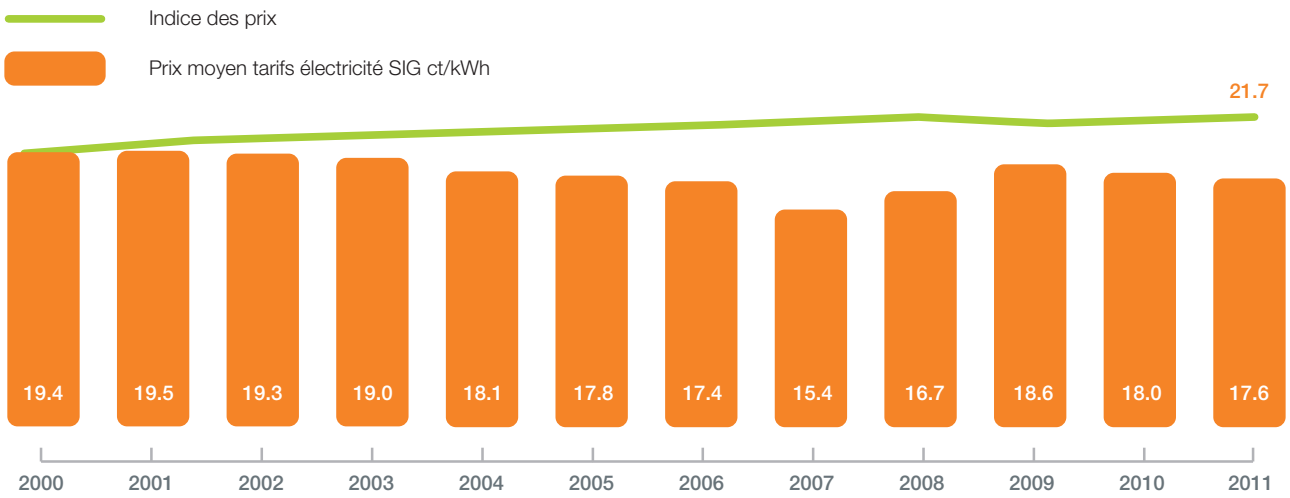

2.4 La production propre SIG

En 2010, l'ensemble de la production des ouvrages SIG (y compris l'aménagement hydroélectrique de Chancy-Pougny) s'est élevé à 768.1 GWh. Cette production est principalement d'origine hydraulique renouvelable à près de 88 %. Parmi le pourcentage restant, il s'agit essentiellement de production d'origine thermique issue de l'incinération des déchets ménagers. La production d'origine solaire et biomasse représente 3.7 GWh pour l'année 2010.

Quantité d'électricité produite par les installations SIG (en GWh)

	2010
Verbois	427.2*
Chancy-Pougny	219.8
Seujet	17.9*
Petites hydrauliques SIG (Aire-la-Ville et Vessy)	4.2 (2.3* + 1.9)
Hydraulique SIG et Chancy-Pougny	**669.1**
Cheneviers	93.6
Centrale chaleur-force SIG	1.7
Thermique SIG	**95.3**
Solaire SIG	**3.3**
Biomasse SIG (Châtillon)	**0.4**
Production totale	**768.1**

*Données brutes
Chiffres selon Bilan énergétique 2010

2.5 Une gamme d'énergie renouvelable

Grâce au choix volontaire des Genevois, près de 87 % de l'énergie électrique fournie par SIG est d'origine renouvelable. Choisir son électricité : une démarche personnelle et utile pour contribuer durablement à la préservation de l'environnement et participer au développement sur le canton de sources d'approvisionnement renouvelables certifiées.

Pour allier économie et environnement

SIG Vitale Bleu

L'énergie renouvelable 100 % hydraulique

Émissions de CO_2*: 12.4 g

Le certificat TÜV SÜD EE01 garantit la provenance de l'énergie et la qualité de sa production.

Pour développer les énergies renouvelables, en particulier le solaire à Genève

SIG Vitale Vert

L'éco-courant : hydraulique écologique, solaire et biomasse

Émissions de CO_2*: 11.9 g

Le label suisse *naturemade star* garantit la provenance de l'énergie et sa production selon les critères écologiques les plus exigeants.

Pour participer à son rythme au développement de l'énergie solaire

Offre Découverte	Offre Horizon
20 % SIG Vitale Vert 80 % SIG Vitale Bleu	40 % SIG Vitale Vert 60 % SIG Vitale Bleu

Ces offres permettent d'associer des énergies renouvelables classiques comme l'hydraulique et de nouvelles énergies renouvelables comme le solaire.

* Émissions calculées en grammes d'équivalent CO_2/kWh, selon l'analyse en cycle de vie du produit : de l'extraction des ressources premières à son élimination
Source : étude réalisée par l'EIG, sur mandat de SIG, publiée en 2008

Répartition des volumes annuels par produit électricité (en GWh)

	2010
SIG Vitale Bleu	2'309
SIG Vitale Vert	191
SIG Initial	365

Les Genevois soutiennent le développement des énergies renouvelables

Répartition en nombre de points de consommation à fin décembre 2010

SIG Vitale Bleu | Offre Découverte | Offre Horizon | SIG Vitale Vert

44'522 clients ont choisi une électricité qui contient de l'énergie solaire

L'engagement des Genevois en faveur de l'énergie solaire a un impact direct sur la production d'énergie photovoltaïque du canton. L'augmentation de la demande entraîne la construction d'installations solaires (53 % de la production provient des producteurs indépendants et 47 % de SIG). Et pour les entreprises qui souhaitent installer une centrale solaire sur leur toit sans investir, SIG a lancé le Contrat Soleil qui leur permet de consommer l'énergie produite par l'installation. Cette démarche place Genève dans le groupe de tête en termes de production et de vente d'énergie solaire certifiée *naturemade star* en Suisse.

2.6 L'ouverture du marché de l'électricité

La loi sur l'ouverture du marché de l'électricité est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Elle a introduit la concurrence au niveau de la fourniture d'énergie. Le client a désormais le droit de choisir son fournisseur d'électricité. Véritable « plaque tournante » du marché, les fournisseurs, mis en concurrence, doivent pouvoir accéder librement aux réseaux de distribution de façon non discriminatoire pour assurer la fourniture de leurs clients.

Pour la troisième année consécutive, les clients ayant un site consommant au moins 100'000 kWh ont eu jusqu'au 31 octobre 2010 pour décider de changer ou non de fournisseur d'électricité dès 2011. Ces consommateurs avaient trois choix possibles : rester avec SIG sur le marché dit « régulé », opter pour le marché libre et choisir SIG comme fournisseur d'électricité, ou alors opter pour le marché libre et choisir un autre fournisseur. Le choix de sortir du marché régulé peut se faire sur une base annuelle, mais une fois effectué, il est irréversible.

En tant que service public dans un environnement en concurrence, SIG a choisi une approche consistant à informer et à conseiller au mieux les clients sur la troisième année d'ouverture de marché et les règles fixées par le législateur.

En 2010, comme l'année précédente, SIG a proposé une offre de marché compétitive avec des prix stabilisés sur une période de trois années afin de sécuriser au meilleur prix l'approvisionnement électrique de ses clients. Outre une formule de prix simple et attractive, l'offre SIG intègre des services et une qualité d'énergie. Mieux et moins consommer sont les maîtres mots de cette offre globale permettant aux clients de maîtriser leurs charges énergétiques en faisant un pas vers une électricité plus verte. Cette approche a convaincu plus de 500 clients genevois qui ont choisi de s'engager avec SIG sur le marché libre de l'électricité.

Calendrier fixé par le législateur pour l'accès au marché de l'électricité

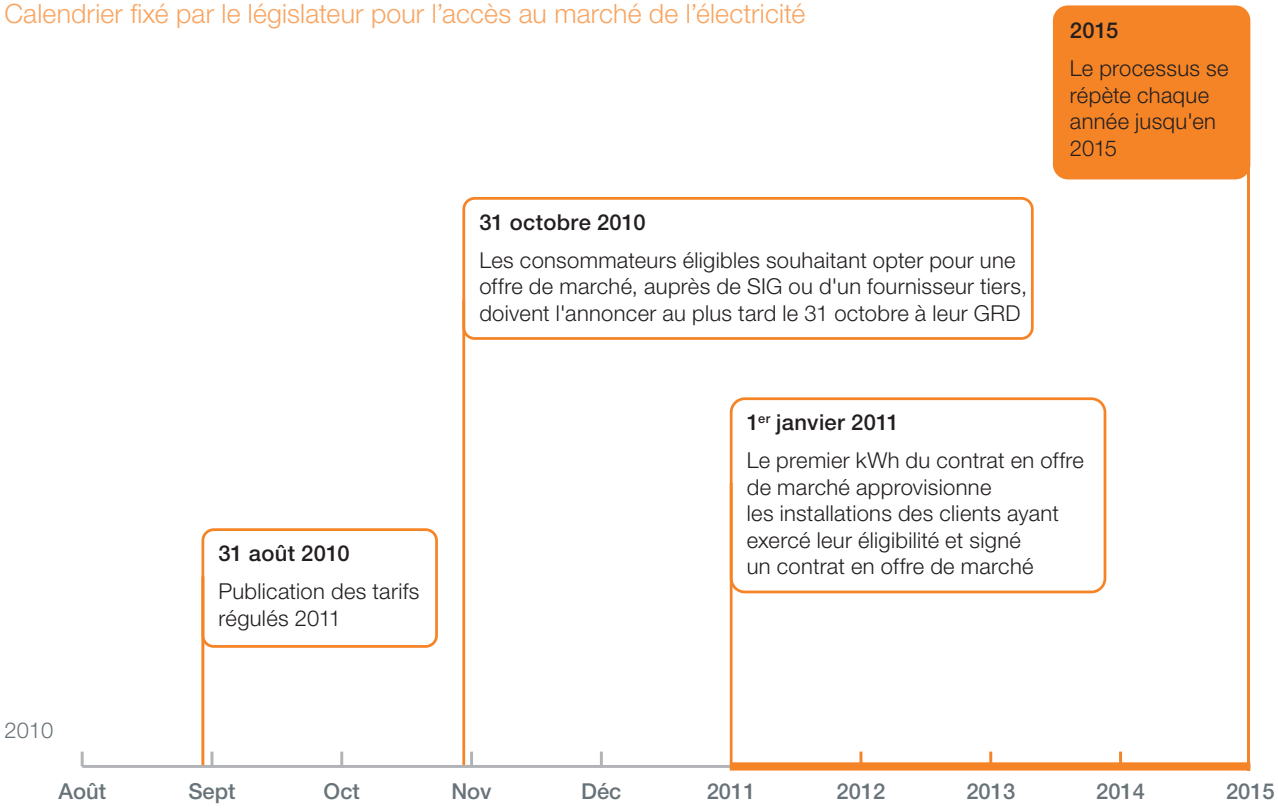

2.7 La stratégie thermique

La stratégie thermique développée par SIG s'inscrit dans les grandes lignes du développement durable et du protocole de Kyoto. Elle se veut en cohérence avec le concept de la société à 2'000 watts et la conception générale de l'énergie 2005-2009 du canton. Ce fondement du Plan directeur cantonal de l'énergie vise à réduire la consommation d'énergie fossile de plus de 30 % et à décupler la part des énergies renouvelables dans le domaine du chauffage d'ici 2035. Son objectif sous-jacent est une forte réduction des émissions de CO_2.

L'atteinte de ces objectifs ambitieux passe par le développement de solutions énergétiques respectueuses de l'environnement. Il s'agit par exemple du solaire thermique qui permet de préchauffer l'eau chaude sanitaire des bâtiments existants, voire de produire toute la chaleur nécessaire pour de nouvelles constructions équipées d'enveloppes et d'isolations performantes.

C'est dans cet esprit que SIG a participé au projet SolarCity à Satigny. Les bâtiments, dont les premiers occupants ont pris possession en automne 2010, sont chauffés au moyen de pompes à chaleurs alimentées par des capteurs solaires thermiques disposés en toiture.

Le développement des réseaux de chauffage à distance représente un autre axe essentiel de la stratégie thermique. Ces réseaux sont appelés à durer plusieurs décennies. Leurs centrales de production, alimentées aujourd'hui au gaz naturel, pourront à terme être alimentées par des énergies renouvelables.

SIG a démarré en 2010 les travaux de liaison du réseau de chauffage à distance Cadiom, alimenté en chaleur par l'usine de traitement et de valorisation des déchets des Cheneviers, à son propre réseau qui alimente le Lignon, les Avanchets et la région de l'aéroport. La centrale du Lignon pourra ainsi être mise hors service en été lorsque la chaleur disponible à l'usine des Cheneviers est suffisante pour alimenter à la fois le réseau Cadiom et celui de SIG.

D'autre part, les premières sous-stations de l'extension du réseau SIG sur la commune de Meyrin ont été mises en service au début de la saison de chauffage 2010-2011.

Les travaux de construction de l'extension de réseau destinée à alimenter la cité Vieusseux ont eux aussi commencé en 2010. À terme, cette antenne devrait alimenter le quartier de la Tourelle et de Budé et permettre un bouclage sur le réseau qui alimente la région de l'aéroport.

SIG soutient par ailleurs la croissance de l'utilisation des pompes à chaleur. Plusieurs projets visant à chauffer et rafraîchir des quartiers en utilisant l'eau du lac comme source d'énergie primaire sont en service, notamment à Versoix et dans le secteur des organisations internationales via le projet Genève Lac Nations.

L'utilisation de la biomasse n'est pas en reste : la construction d'une nouvelle installation permettra de traiter et d'injecter dans le réseau de gaz naturel la quantité de biogaz produite à la station d'épuration d'Aïre qui ne peut pas être valorisée sur ce site. Ce sera l'une des plus grandes installations de ce genre en Suisse.

Enfin, SIG prépare le futur en participant activement aux investigations devant permettre de préciser les lieux propices entre le Jura et le Salève à la mise en œuvre d'une solution géothermique de moyenne profondeur (un peu plus de 3'500 mètres), capable de produire simultanément de grandes quantités de chaleur et d'électricité dans un horizon de 5 à 10 ans.

3 Performance environnementale

3.1 Mesurer notre performance environnementale

Le système de management environnemental de SIG est certifié ISO 14001 depuis 2002.

Son objectif est d'identifier et de limiter les impacts des différentes activités de SIG sur l'environnement, à travers des actions destinées à réduire leurs effets négatifs (correction) ou à promouvoir les comportements responsables en matière environnementale (prévention et amélioration continue). Il garantit également que toutes les activités de SIG sont conformes aux exigences légales en vigueur ainsi qu'aux divers standards environnementaux auxquels adhère SIG.

La stratégie environnementale de SIG, quant à elle, se base sur l'analyse des impacts environnementaux.

L'engagement de SIG dans ce domaine comprend les points suivants :

- garantir la maîtrise de nos impacts et risques environnementaux ;
- améliorer la performance environnementale de nos procédés industriels ;
- promouvoir la biodiversité sur nos sites ;
- développer et promouvoir des produits et des services permettant à nos clients de consommer moins et mieux, et ainsi diminuer leur empreinte écologique.

3.2 Les indicateurs environnementaux

Les engagements environnementaux de SIG sont déclinés dans des objectifs pluriannuels. Leur atteinte est mesurée à l'aide de plusieurs indicateurs qui nous permettent d'évaluer notre performance environnementale.

Gaz à effet de serre

Le CO_2 et d'autres gaz à effet de serre sont au cœur de la politique environnementale de SIG, qui s'est engagée envers la Confédération sur un objectif de réduction de ses émissions de CO_2 à l'horizon 2012.

Dans ce cadre, elle a obtenu dès 2009 l'exemption de la taxe sur le CO_2. Cet engagement implique la réalisation de mesures de réduction des émissions qui doivent permettre à SIG d'atteindre son objectif. Le bilan 2010 s'est révélé satisfaisant, SIG est donc en bonne voie pour respecter son engagement d'ici à 2012.

D'où proviennent les émissions de SIG ?

Les émissions de gaz à effet de serre de SIG proviennent des sources suivantes :

- les émissions liées aux procédés industriels représentent environ 80 % du total. Il s'agit par exemple des pertes de méthane (CH_4) sur le réseau de gaz naturel, des pertes de rendement de nos chaufferies (chauffage à distance) ou encore des émissions atmosphériques de l'usine des Cheneviers ;
- les émissions liées au chauffage des bâtiments SIG représentent environ 15 % du total ;
- enfin, le parc de véhicules SIG est à l'origine d'environ 5 % des émissions.

Une politique active de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été initiée par SIG en 2002. Elle a permis de diminuer de près de 50 % ses émissions provenant des activités, infrastructures et procédés industriels.

Émissions de gaz à effet de serre

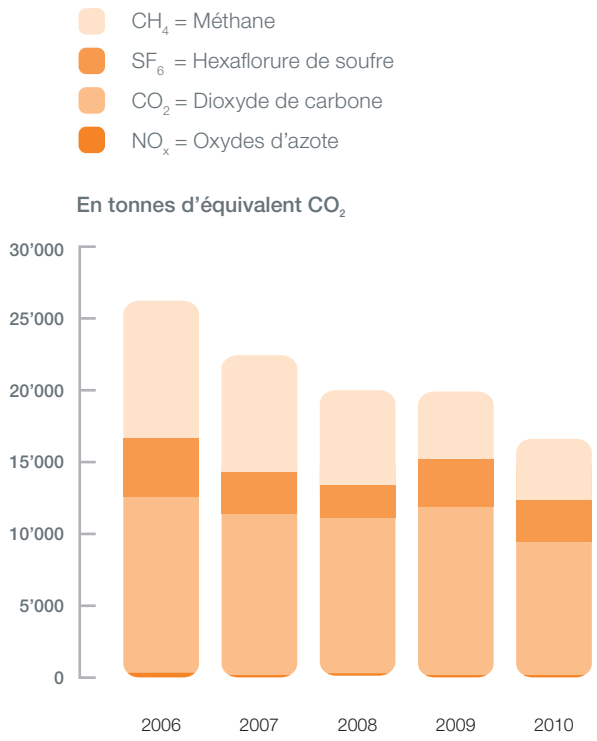

Objectifs et actions pour les prochaines années

Les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre se poursuivent. Ils prévoient notamment les actions suivantes :

- continuer le programme de rénovation du réseau de gaz naturel : le remplacement des conduites en fonte grise s'est achevé en 2010, SIG poursuit son action en remplaçant désormais les conduites en acier ;
- poursuivre l'optimisation énergétique du bâtiment technico-administratif du Lignon ;
- réduire les émissions moyennes du parc de véhicules, sous le seuil de 130 g de CO_2/km pour les véhicules de tourisme et de 230 g de CO_2/km pour les véhicules utilitaires, à l'horizon 2015.

écoclimat - un partenariat pour moins de CO_2 dans le canton de Genève

Depuis 2009, SIG a mis en place le programme écoclimat dans le but de favoriser les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le canton de Genève. L'unité écoclimat collabore avec les collectivités publiques, les entreprises et le secteur agricole en soutenant financièrement des projets d'optimisation énergétique. SIG rachète des certificats CO_2 générés par ces projets.

En 2010, le premier projet d'écoclimat a abouti et plus de trente autres sont à l'étude ou en phase de réalisation.

Consommation de papier

SIG a mis en place un programme de réduction de la consommation de papier qui a permis de diminuer de 40 % la quantité de papier utilisée entre 2001 et 2010. Ce programme se poursuit en 2011.

Consommation de papier recyclé

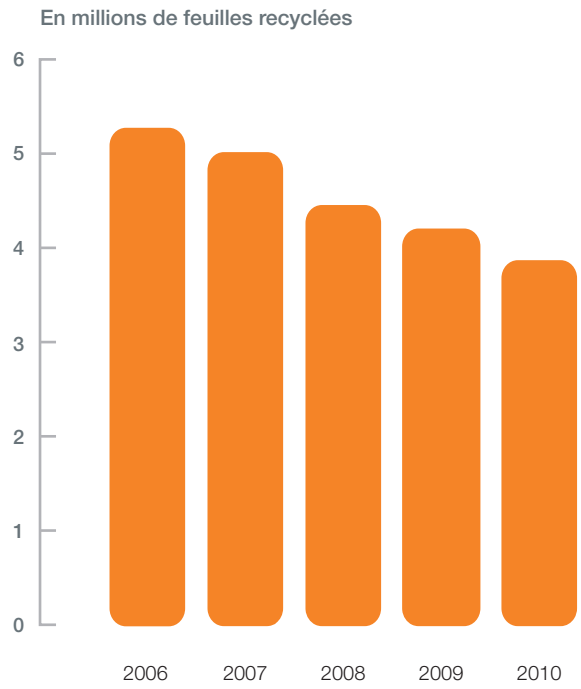

Neutralité énergétique du Lignon

Entre 1996 et 2010, l'unité Bâtiments et sites a mené de nombreuses actions qui ont permis de diminuer considérablement les consommations de froid (- 40 %), de chaleur (- 20 %) et d'électricité (- 30 %).

Ces actions concernent principalement le renouvellement d'installations, l'adaptation de la consommation d'énergie aux besoins réels et la sensibilisation des occupants aux économies d'énergie.

La consommation énergétique pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude du bâtiment technico-administratif du Lignon est actuellement de 48 kWh/m^2 par an. L'objectif pour 2020 est d'atteindre la neutralité énergétique du site, et donc de compenser la consommation énergétique par la production d'énergie renouvelable.

Les étapes suivantes sont prévues :

- 2014 : atteindre les valeurs seuil du standard Minergie ;
- 2017 : atteindre la neutralité CO_2 ;
- 2020 : atteindre la neutralité énergétique.

Consommations d'électricité et d'eau

Les campagnes pour économiser l'électricité et l'eau ont démarré en 2002. Des actions techniques et comportementales ont permis de réduire durablement la consommation de fluides dans le but de diminuer les impacts sur l'environnement.

Sur le site du Lignon, entre 2003 et 2006, la consommation d'électricité a diminué d'environ 15 % et celle d'eau d'environ 50 %.

Consommation d'électricité

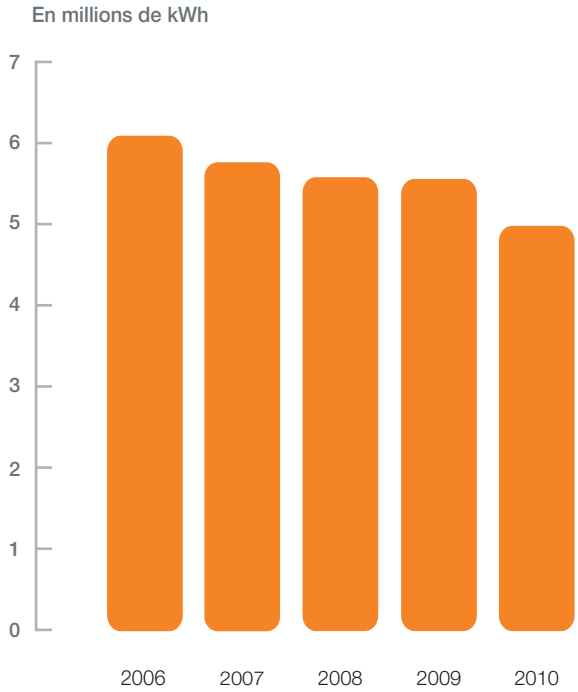

Consommation d'eau

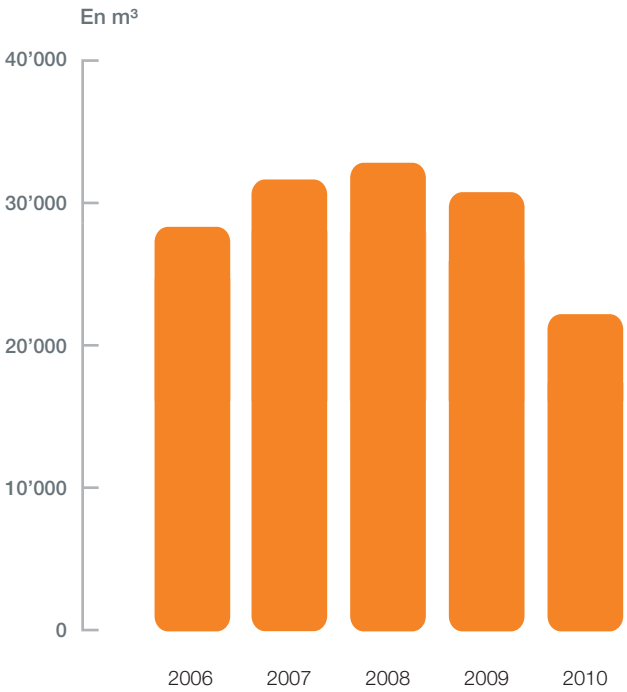

Biodiversité sur les sites SIG

En collaboration avec la Fondation Nature & Économie, SIG s'engage à rendre à l'état naturel les alentours de ses sites industriels ou administratifs. Depuis 2005, près de 425'000 m^2 de terrain ont été renaturés. Ils favorisent la biodiversité et respectent les critères de certification de la Fondation Nature & Économie.

En 2010, le projet Biodiversité s'est étendu aux abords du barrage de Verbois et de la STEP de Bois-de-Bay, soit environ 280'000 m^2. Ce projet va se poursuivre ces prochaines années.

Énergie photovoltaïque

La mise en œuvre du plan solaire SIG se poursuit sur ses différents sites ou en collaboration avec divers partenaires extérieurs. L'objectif de disposer d'une puissance installée de 8 MW_c à l'horizon 2010 a été atteint. SIG prévoit maintenant d'atteindre 15 MW_c de puissance installée à l'horizon 2015.

Sur le site du Lignon, SIG a construit une installation d'une capacité de 800 kW, soit la 2e plus grande installation du canton de Genève après celle de Verbois. Une partie de cette production est destinée à être consommée sur place dans le cadre de l'objectif de neutralité énergétique des bâtiments.

SIG s'engage à poursuivre son plan solaire en développant de nouvelles installations photovoltaïques sur le canton de Genève et en proposant le produit SIG Vitale Soleil.

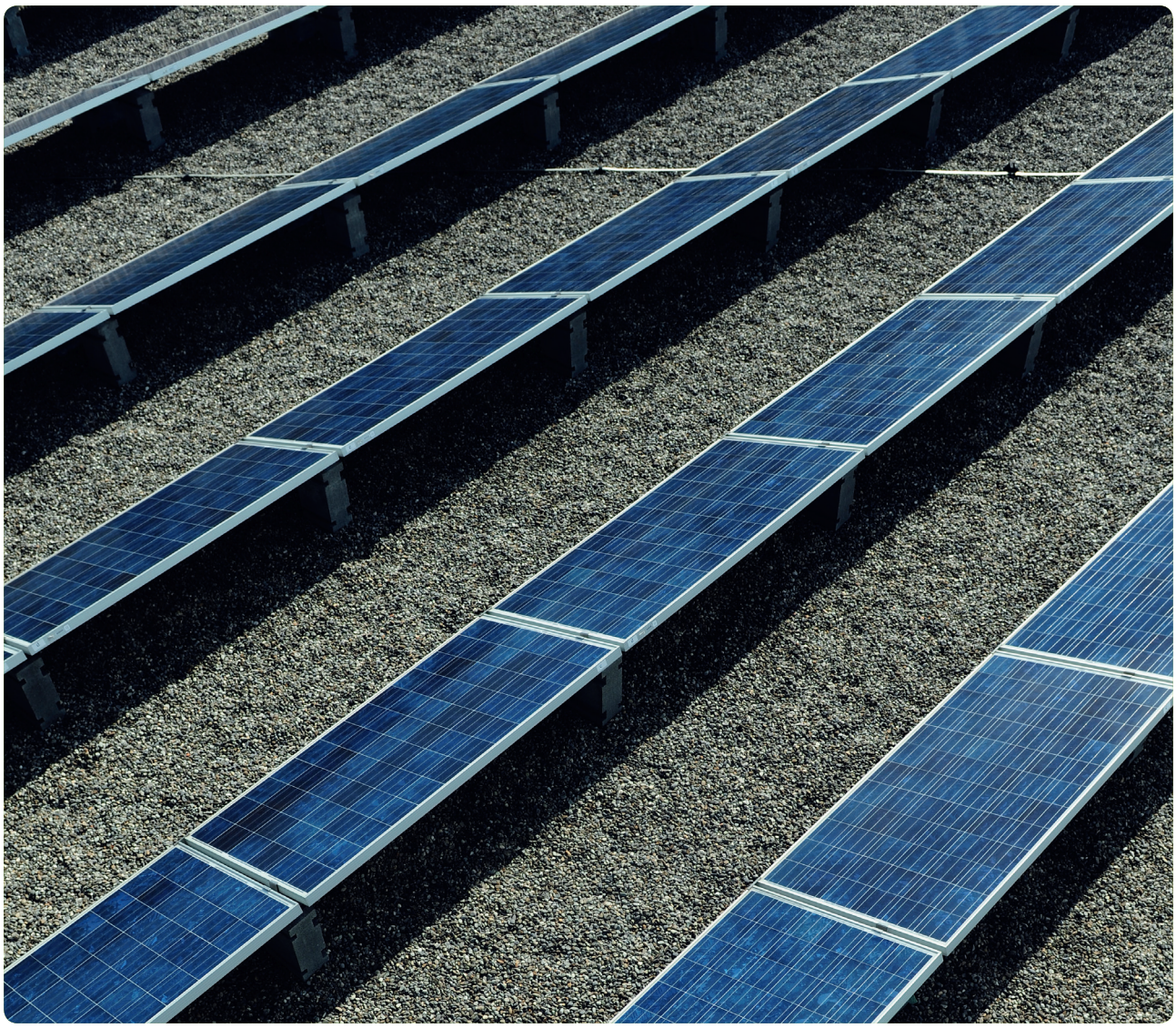

3.3 Le COGEFé

Le COGEFé, Comité genevois pour l'utilisation du Fonds éco-électricité, s'est constitué dans le cadre du développement et de la commercialisation du produit électricité SIG Vitale Vert en 2002. Composé de représentants d'associations environnementales, de l'État de Genève et de SIG, le Fonds éco-électricité finance des mesures d'améliorations écologiques dans et autour de la rade et dans et autour du bassin versant du Rhône (y compris en dehors des frontières du canton). Ces mesures concernent les domaines biotique (faune, passe à poissons et flore) et abiotique (berges, nappes phréatiques, glissements de terrain, sédimentation, déchets flottants, etc.).

En 2010, les actions suivantes ont été concrétisées avec des partenaires :

Pro Natura Vaud et la Fondation des Grangettes

Participation à la réalisation d'un radeau à sternes sur le lac Léman aux Grangettes (VD).

Commune de Bernex et KARCH

Participation à la réalisation d'un passage à amphibiens sous la route de Loëx.

Jardin Robinson du Lignon

Réalisation d'un biotope au Lignon.

SIG et Contact castor

Réalisation d'un passage permettant aux castors de contourner le barrage de Verbois.

Pro Natura Genève

Participation à une mesure éducative sur l'importance des roselières lacustres.

SIG et l'État de Genève

Aménagement de trois frayères à truites dans la passe à poissons de Verbois.

Pro Natura Genève

Sensibilisation à la sterne pierregarin par la mise en place d'une webcam restituant la vie du radeau de la Pointe-à-la-Bise en direct pour la plus grande joie des internautes.

D'autres mesures sont en cours de réalisation.

Plus d'informations sur www.rhone-geneve.ch ou www.sig-ge.ch.

3.4 Le Fonds SIG NER

En 2010, le Fonds SIG NER (Nouvelles Énergies Renouvelables) a soutenu six nouveaux projets pour un montant de CHF 575'192.

Le Fonds SIG NER et la sélection des projets sont gérés par un Comité genevois, dont les membres sont issus de l'État de Genève, de l'Université de Genève, de la Fédération romande des consommateurs et de SIG. Le fonds est alimenté grâce aux ventes de la gamme SIG Vitale Vert et au programme éco21.

Certains projets récents :

Institut de Microtechnique de l'EPFL

Le développement d'une nouvelle génération d'éléments photovoltaïques en couches minces de silicium permettant une intégration architecturale spécifique, selon le type de bâtiment, respectueuse de l'environnement, des paysages, des bâtiments et des traditions.

Entreprise Colas

Un projet de chauffage à 160 °C de 80'000 litres de bitume par panneau solaire thermique à ultravide. Le domaine de la production de produits bitumineux étant un gros consommateur d'énergie, ces panneaux solaires sont une alternative prometteuse aux énergies fossiles. L'entreprise Colas devrait pouvoir réaliser grâce à ces panneaux des économies de 3.25 tonnes de fuel ou 3'500 m^3 de gaz naturel, soit 35'000 kWh.

PlanetSolar

Durant son tour du monde, PlanetSolar propose de réaliser une collecte de données ayant pour objectif d'améliorer les outils de prédiction d'ensoleillement. En effet, ces prévisions nécessitent encore de larges validations. Sur terre, elles sont influencées par le relief et des échanges radiatifs complexes tandis que sur mer seule la couverture nuageuse est le paramètre d'importance qui modifie le rayonnement reçu à la surface.

Plus d'informations sur www.planetsolar.org

4 Performance sociale

4.1 Développer les compétences et préparer la relève

Compte tenu d'un environnement en constante évolution, SIG déploie une série d'actions visant à assurer la pérennité de son effectif, de son savoir-faire et le développement de ses compétences métier. Elle investit dans la formation continue de ses collaborateurs en prenant soin d'être alignée sur les décisions stratégiques de l'entreprise.

	2008	2009	2010
Effectif SIG au 31 décembre	1'630	1'632	1'654
Ancienneté moyenne	13.1	13.5	13.7
Moyenne d'âge des collaborateurs	43.8	44.2	44.1
Pourcentage des collaborateurs ayant plus de 45 ans	49 %	52 %	52 %
Départs à la retraite	37	32	32
Nouveaux employés recrutés (hors intérimaires et PEP)	30	45	91

Note : les statistiques ci-dessus n'incluent pas les apprentis

Mouvements d'effectifs

Le redimensionnement de l'activité de valorisation des déchets, suite à l'interdiction d'importer des déchets et à la signature du contrat de sous-traitance de l'exploitation du Centre de traitement des déchets spéciaux à la CTDS S.A., a entraîné la suppression de 35 postes. Une solution a été trouvée pour chaque collaborateur grâce à des transferts au sein de l'entreprise, des plans de retraite anticipée et des transferts à l'État. Aucun licenciement n'a eu lieu.

Formation

Pour accompagner les décisions stratégiques de l'entreprise et l'évolution des compétences qui en découle, un vaste programme de formation a été mis en place dans le cadre d'éco21, le programme de maîtrise de la consommation électrique genevoise de SIG. En 2010, 600 personnes, internes et externes à l'entreprise (régies, électriciens, particuliers, etc.), ont participé à des formations en lien avec ce programme.

Relève

Pour mieux accompagner les parcours professionnels et anticiper les évolutions, un plan de relève a été initié en 2010 tenant compte des nouvelles compétences attendues des collaborateurs et permettant de planifier en amont celles à développer et/ou à recruter.

Stage

Notre nouvelle politique de stage, en collaboration avec les universités et les hautes écoles, s'est concrétisée par l'accueil de 19 stagiaires à SIG. Proactive et dynamique, cette collaboration permet un enrichissement réciproque pour mieux relever les défis de demain.

Apprentissage

65 jeunes dans 14 métiers différents ont suivi un apprentissage en 2010. 94 % de taux de réussite aux examens finaux de CFC ainsi que 9 % de taux d'embauche des apprentis sortants démontrent l'excellence de la formation dispensée à SIG.

Attractivité de l'entreprise

SIG souhaite promouvoir son image à l'externe et donner davantage de visibilité à ses métiers. C'est dans cette optique qu'elle a participé à cinq salons emploi et qu'une nouvelle brochure RH mettant en avant la diversité de ses métiers a été publiée.

	2008	2009	2010
Pourcentage du montant global des traitements de base consacré à la formation	3.5 %	3.2 %	2.9 %
Jours de formation effectués en moyenne par collaborateur*	3.4	2.1	2.7
Pourcentage de collaborateurs ayant suivi au moins une formation	82 %	59 %	67 %
Nombre d'apprentis à la rentrée (sept.)	66	70	65
Taux de réussite des apprentis aux examens de fin d'apprentissage	93 %	83 %	94 %

* Cadres compris

4.2 La santé et la sécurité au travail

La nature même de nos métiers fait de la santé et de la sécurité des enjeux majeurs pour l'entreprise. Chaque année, SIG déploie un important dispositif de suivi et de sensibilisation à l'intention de ses collaborateurs en insistant sur la prévention.

Faits marquants

Promotion de la santé

Environ 400 collaborateurs ont participé à des ateliers sur la gestion du stress et les bienfaits de l'activité physique lors de la semaine de la mobilité.

Campagnes de sensibilisation et de dépistage

Plus d'une dizaine de sensibilisations ont été dispensées en fonction des besoins (ex. : harcèlement, brûlures, cancer du sein, grippe, diabète, etc.).

Absentéisme

Près de 270 cas d'absences supérieures à un mois ont été pris en charge. Par ailleurs, un suivi adapté d'une cinquantaine de collaborateurs en situation difficile a permis de les maintenir en poste.

Programme santé-sécurité

SIG s'est dotée en 2010 d'un programme exhaustif abordant notamment la sécurité dans le domaine de l'électricité, l'amiante et les travaux en hauteur. Il est déployé à l'ensemble de l'entreprise et fait l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction générale.

Visites de sécurité

Afin d'harmoniser les techniques de détection des risques et d'impliquer étroitement l'encadrement dans cette démarche, une vingtaine de cadres ont d'ores et déjà participé à une formation qui sera étendue à l'ensemble de l'entreprise en 2011.

Prévention des accidents professionnels et non professionnels

SIG prend les devants à travers l'organisation d'ateliers sur les équipements de protection individuelle en lien avec la sécurité routière, l'utilisation de produits chimiques et d'autres thèmes. 220 collaborateurs ont participé à ces ateliers.

Taux d'absentéisme

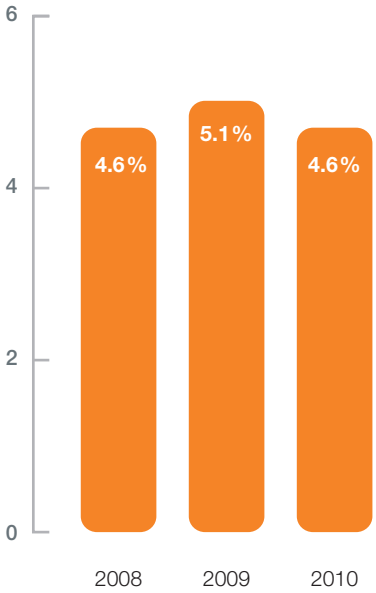

Évolution du taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents pour 100 collaborateurs)

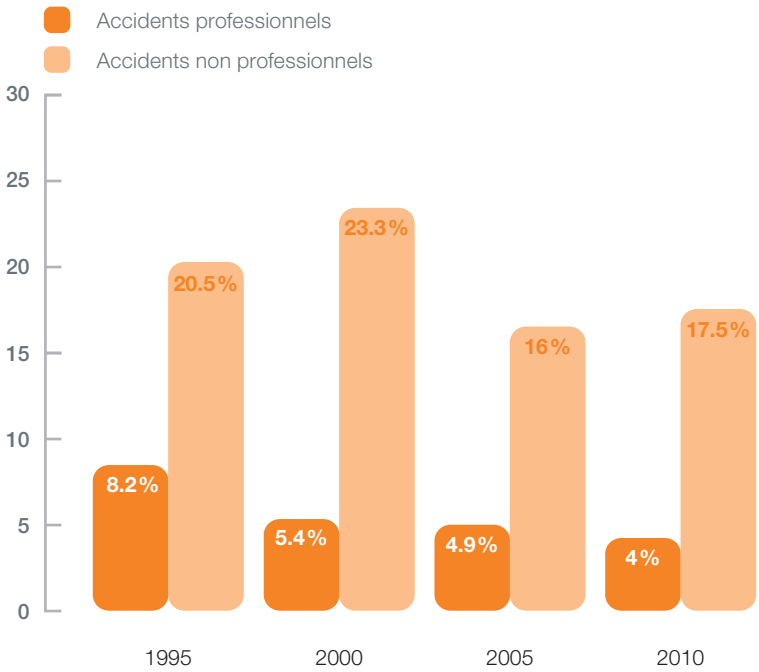

4.3 La promotion de la mixité et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Levier de performance, d'attractivité et de fidélisation des collaborateurs, la mixité et l'équilibre vie professionnelle - vie privée est un enjeu important pour SIG. À cet égard, 2010 a été marquée par des initiatives visant à rendre le lieu de travail plus inclusif pour les femmes, à les intégrer davantage dans les métiers où elles sont sous-représentées et à soutenir les aspirations des femmes et des hommes en matière d'équilibre de vie.

Faits marquants

Rémunération

Le renouvellement en 2010 de la certification Equal salary confirme que la politique de rémunération de SIG ne suscite aucune discrimination entre les hommes et les femmes.

Évolution des mentalités

Nouvelle formation sur les représentations et stéréotypes liés à la diversité. Destinée à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs, cette formation a profité à une quarantaine de participants.

Diversité et communication

Adoption du langage épicène pour tous les intitulés de postes et attention portée par les conseillers en recrutement aux risques de discrimination dans les offres d'emploi. Nouveaux visuels institutionnels qui tiennent compte de la diversité (brochures, panneaux, offres d'emploi).

Sensibilisation

Pour la première fois, SIG a célébré la journée internationale de la femme et la nouvelle version de la «Journée futur en tout genre», l'occasion de confronter adultes et enfants aux questions de mixité, de préjugés et de stéréotypes à travers du théâtre d'entreprise, des ateliers et des jeux.

Équilibre vie professionnelle - vie privée

Un travail important de centralisation et de communication sur les nombreux avantages de SIG en matière de conciliation vie professionnelle - vie privée a été entrepris à travers l'élaboration d'une nouvelle brochure distribuée à l'ensemble des collaborateurs.

Suivi de la mixité dans les recrutements

Avec 35 % de femmes recrutées (tous niveaux confondus) et 37 % de candidatures féminines, SIG veille à maintenir un équilibre entre candidatures et recrutements. Pour les postes de cadres uniquement, les femmes représentent 25 % des recrutements. De plus, lors d'une préférence donnée à une candidature masculine pour des postes ayant aussi reçu des candidatures féminines, celle-ci doit systématiquement être documentée.

Pourcentage de femmes

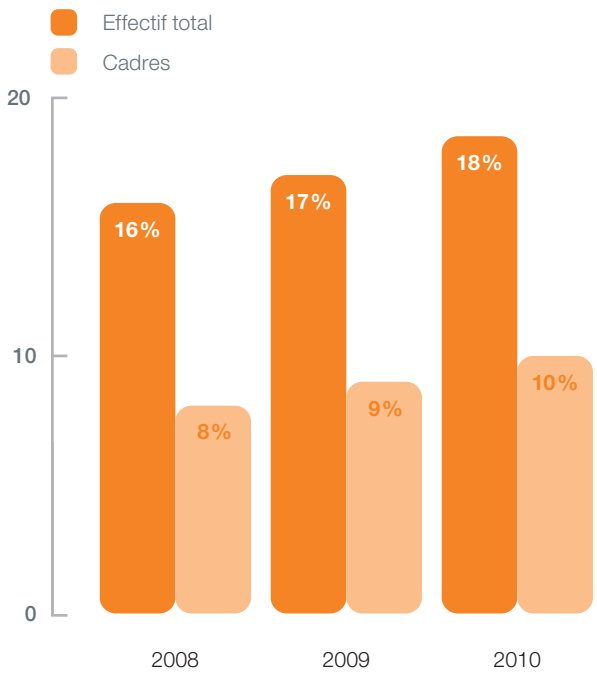

4.4 Le dialogue social

Les échanges réguliers portant sur les problématiques RH diverses ainsi que les réunions de négociations avec les partenaires sociaux sont des actions privilégiées de dialogue au sein de l'entreprise. Gage d'enrichissement pour le traitement des dossiers, il permet de faire évoluer l'entreprise dans un souci de cohésion sociale et favorise ainsi son développement et son attractivité.

Faits marquants

- 2010 a été marquée par le début des négociations concernant le nouveau statut du personnel, négociations qui devraient se terminer au courant du premier semestre 2011.
- 32 séances de travail ont été réalisées sur l'ensemble de l'année.

Répartition des séances :

- CP Négociations salariales 13 %
- CP Opérationnelles 41 %
- CP Négociations du statut personnel 46 %

4.5 Renforcer nos engagements

Fonds mécénat

Durant l'année 2010, les membres du comité du Fonds ont étudié 228 demandes de soutien, soit 42 projets humanitaires et 186 projets culturels. 66 d'entre eux ont obtenu un soutien financier. Le montant total des aides attribuées s'est élevé à CHF 406'540.

Quelques exemples de projets soutenus durant l'année écoulée :

Reporters sans frontières, section suisse (RSFCH)

Dans le cadre de son développement national, RSFCH édite périodiquement un album photographique présentant le travail d'un photographe suisse de renom. L'édition de 2010 est consacrée à Jean Mohr, photographe genevois au parcours impressionnant qui l'a mené pratiquement sur tous les continents. Cette publication rend également hommage à ce grand photographe qui s'est distingué tout au long de sa carrière par son engagement pour les causes humanitaires, pour la justice et pour la paix.

Tierra Incognita

Le projet « Contre le No Woman's Land » a pour objectif de constituer un centre d'accueil, de soutien et d'orientation pour les femmes migrantes. Il propose un ensemble de services et d'activités dans l'objectif de faciliter l'existence de ces femmes à Genève et leur donner un sens à leurs parcours de vie.

Uyarina-Genève

Obtenir un local adapté à Cochabamba en Bolivie afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités pédagogiques et psychologiques auprès des enfants et des jeunes des rues, ainsi qu'à leurs parents ou autres personnes de la famille ou à leurs tuteurs.

Pannalal

Réalisation du festival « Poussière du Monde 2010 » organisé dans l'ambiance magique de yourtes et présentant des spectacles de marionnettes, danses, contes et concerts regroupant différentes cultures (iranienne, indienne, arabe, africaine et européenne) avec la participation d'artistes reconnus et de la nouvelle génération.

Usagers des Bains des Pâquis

Réalisation des « Aubes musicales 2010 » présentant une série de 49 concerts et spectacles musicaux, de juillet à septembre, entre six et sept heures du matin.

Sponsorings

SIG s'implique tout au long de l'année dans la vie de la cité et de la région. Elle soutient de nombreux projets. Une manière d'exprimer son rôle et sa mission de service public, de montrer sa proximité avec les habitants au-delà de ses prestations habituelles.

Le Genève-Servette Hockey Club

SIG soutient le GSHC depuis ses débuts en ligue nationale A, en 2002. Les Aigles bénéficient d'un soutien inconditionnel des spectateurs et provoquent un enthousiasme à chacune de leurs exhibitions. Ce partenariat reflète bien la volonté de SIG de s'associer à des valeurs d'engagement et de maîtrise technique que l'entreprise défend tous les jours.

Plus d'informations sur www.gshc.ch

L'Orchestre de la Suisse Romande

Depuis 2001, SIG soutient l'Orchestre de la Suisse Romande qui diffuse de l'émotion et de la virtuosité à travers le monde tout au long de l'année. Notre partenariat avec l'OSR s'inscrit dans une volonté de promouvoir et faire connaître la musique classique à un large public.

Plus d'informations sur www.osr.ch

Solar Impulse

SIG s'est engagée auprès de Solar Impulse pour faire voler un avion propulsé à l'énergie solaire. SIG soutient ce tour du monde sans carburant ni émissions polluantes et apporte son savoir-faire dans le domaine des énergies. Parce que SIG s'investit dans les énergies renouvelables et en particulier dans le solaire.

Plus d'informations sur www.solarimpulse.com

Autres projets ou institutions soutenus durant l'année 2010

Course de l'Escalade, Fêtes de Genève, Fête de la Musique, FEDRE, Thônex Art Spectacles, Association Project, Association Partage.

5 Entreprise

5.1 Le Conseil d'administration

Président

Daniel Mouchet	Président de Gaznat SA ; Administrateur d'Alpiq et d'EOS Holding ; ancien Maire de Carouge

Vice-président

Claude Haegi	Président de la Fondation Européenne pour le développement durable des régions ; Président de Cadiom, Vice-président d'EOS Holding ; Administrateur des Forces Motrices de Chancy-Pougny ; Président du Comité de surveillance de SIG France ; ancien Président du Conseil d'État ; ancien Maire de Genève

Membres du Bureau du Conseil

Patrick Ascheri	Fonctionnaire d'État ; chef du service des votations ; Administrateur des Forces Motrices de Chancy-Pougny ; Maire de la commune d'Anières
Henri Duvillard	Entrepreneur en maçonnerie ; Président de Securelec SA ; membre du Comité de surveillance de SIG France ; ancien Maire de la commune d'Aire-la-Ville
Alain Gaumann	Ingénieur-conseil en énergétique ; Administrateur des Forces Motrices de Chancy- Pougny ; Président des deux fonds énergétiques cantonaux ; Président du Fonds des mesures d'accompagnement NOE
Claude Marcet	Expert-comptable ; Administrateur des Transports Publics Genevois ; Administrateur des Forces Motrices de Chancy-Pougny
Pierre Vanek	Ancien Conseiller national ; ancien Député ; Président ou Vice-président (en alternance) du Comité de gestion de la CAP ; Administrateur des Forces Motrices de Chancy-Pougny

Membres du Conseil d'administration

Alberto Aliprandi	Analyste financier et gestionnaire de fortune diplômé ; spécialiste en gestion de la prévoyance professionnelle avec brevet fédéral, membre du Comité de gestion de la CAP
Martial Cosandier	Chargé de clientèle (Pôle Clients), représentant du personnel
Johnny Hamel	Ingénieur EPFZ/SIA ; Président des Forces Motrices de Chancy-Pougny
Frédéric Hiller	Chargé d'équipe de chantier (Pôle Environnement) ; représentant du personnel
Rudy Jaussi	Ingénieur environnement (Pôle Services partagés) ; représentant du personnel
Pierre-Yves Malagoli	Responsable facturation affaires (Direction Clients) ; représentant du personnel
Pierre Maudet	Conseiller administratif de la Ville de Genève
Alain Peyrot	Président d'une régie immobilière ; Administrateur de Gaznat SA ; ancien Député
Éric Peytremann	Docteur ès Sciences (astrophysique) ; membre de la Commission consultative sur les questions énergétiques ; membre du Fonds Mécénat SIG ; membre du COGEFé
Isabel Rochat	Conseillère d'État chargée du département de la police, de la sécurité et de l'environnement
Alexandra Rys	Conseillère municipale de la Ville de Genève ; conseillère en communication, associée-gérante d'une agence de relations publiques ; membre du Fonds Mécénat SIG
Carlos Saraiva Medeiros dès le 25.11.2010	Directeur général de la société Medinex SA ; Membre du Conseil d'administration des cliniques Jolimont-Montana
Caroline Schum	Ingénieure EPFL en environnement ; ancienne Conseillère municipale de la Ville de Genève ; membre du COGENER
Olivier Terrettaz	Expert en finance et controlling ; économiste d'entreprise HES
Alberto Velasco	Ingénieur post-gradué EPFL en énergie ; Administrateur de Gaznat SA
Georges Zufferey	Avocat ; ancien Conseiller administratif de la commune de Vernier

5.2 La Direction générale

1. André Hurter / Directeur général
2. Pascal Abbet / Directeur Énergies
3. Christian Brunier / Directeur Services partagés
4. Yves de Siebenthal / Directeur Environnement
5. Marie-Noëlle Favarger Schmidt / Directrice Ressources humaines
6. Jean-Gabriel Florio / Responsable Projets DG
7. Marcel Ruegg / Directeur Finances
8. Philippe Verburgh / Directeur Clients
9. Alain Zbinden / Directeur Droit et risques

5.3 La rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

En milliers de CHF		Président	Membres du BC		Membres du CA		Directeur général	Directeurs	
Rémunération			Total	Moyenne	Total	Moyenne		Total	Moyenne
Parts fixes	2010	223.7 [1]	324.5	54.1	215.5 [4]	14.4 [4]	253.3 [1]	1'916.7	239.6
	2009	223.1 [1]	324.5	54.1	242.6 [4]	16.2 [4]	252.6 [1]	1'747.5	218.4
Parts variables	2010	-	-	-	-	-	67.0	177.3	22.1
	2009	-	-	-	-	-	85.5	208.2	26.0
Prestations en argent	2010	2.4 [2]	-	-	-	-	60.6	137.7	17.2
(indemnités et frais de représentation)	2009	26.4 [2]	-	-	-	-	60.6	124.6	15.6
Indemnités externes [3]	2010	-	43.2	7.2	45.2	11.3	-	-	-
	2009	-	30.0	5.0	36.6	9.2	-	-	-
Autres prestations annexes	2010	-	-	-	-	-	2.7	13.8	1.7
(gratifications et primes d'ancienneté)	2009	-	-	-	-	-	6.6	25.9	3.2
Total	**2010**	**226.1**	**367.7**	**61.3**	**260.7**	**25.7**	**383.6**	**2'245.5**	**280.6**
	2009	**249.5**	**354.5**	**59.1**	**279.2**	**25.3**	**405.3**	**2'106.1**	**263.3**
Autres conditions contractuelles									
Prévoyance professionnelle									
Participation de SIG en pourcentage	taux de base	**16 %**	-	-	-	-	**16 %**	**16 %**	**16 %**
Participation de SIG en CHF	2010	7.9 [5]	-	-	-	-	33.0	399.8	50.0
	2009	31.3	-	-	-	-	32.9	322.3	40.3
Indemnités de départ	2010		-	-	-	-	-	-	-
(départ à la retraite)	2009		-	-	-	-	-	-	-

Commentaires particuliers

Concernant la prévoyance professionnelle, le salaire (ou traitement) assuré est égal au traitement brut annuel (hors 13ème salaire et hors part variable) diminué de la rente annuelle simple complète maximum de l'AVS (montant de coordination). La participation de SIG (en CHF) peut excéder la participation ordinaire de 16 % en raison du régime de la CAP (8 % pour les collaborateurs) (primauté des prestations) qui exige de SIG le paiement d'un rappel de cotisations pour toute augmentation de salaire excédant l'indice genevois des prix à la consommation (indice de référence de la Caisse de retraite).

Commentaires généraux

1. Adaptation au coût de la vie.
2. Frais de représentation et participation à la caisse maladie. Les frais de représentation 2009 ont été payés en 2010. Plus de frais de représentation pour le Président dès 2010.
3. En date du 23 juillet 2008, le Conseil d'État a décidé que les jetons versés par les sociétés tierces étaient versés à SIG. Le montant total encaissé par SIG en 2010 s'élève à CHF 467'669. SIG rémunère ses administrateurs pour les séances externes comme pour les séances internes. Cette décision a été appliquée dès le 1er janvier 2008.
   Pour les indemnités externes, sont concernés :
   - en 2010 : 6 membres du BC et 4 membres du CA
   - en 2009 : 6 membres du BC et 4 membres du CA
4. Le Conseiller d'État n'est pas pris en compte car il ne perçoit pas de rémunération.
5. Limité à 3 mois - le Président ayant l'âge de 65 ans.

5.4 Les domaines de compétences de SIG

L'électricité
2'865 GWh

100 % de l'électricité fournie par SIG à ses clients à Genève est d'origine certifiée et près de 87 % proviennent de sources renouvelables. Pour parvenir à ce résultat, SIG s'engage dans l'innovation et le développement des nouvelles énergies renouvelables. L'entreprise assure la distribution de l'ensemble de l'électricité consommée sur le canton, avec toute la qualité et la fiabilité que sont en droit d'attendre les clients d'un service public responsable.

La chaleur à distance
190 GWh

25'000 habitants desservis par une seule centrale de chauffage à distance, sur le site du Lignon. La chaleur à distance est bénéfique en termes d'émissions de CO_2. Aéroport, industries et centres commerciaux cherchent aujourd'hui à privilégier une utilisation rationnelle de l'énergie.

Le gaz naturel
2'694 GWh

Quelque 45'000 clients raccordés à notre réseau gaz naturel profitent de cette énergie d'avenir aux multiples applications : chauffage, froid, cuisson, eau chaude, processus industriels. On le retrouve aussi dans plusieurs innovations : il peut être utilisé pour la production d'électricité et même comme carburant. Parmi les énergies fossiles, c'est l'énergie la plus respectueuse de l'environnement.

La gestion des déchets
environ 240'000 tonnes de déchets valorisés par an

L'énergie dégagée par le traitement thermique des déchets permet de produire de l'énergie électrique. La chaleur résiduelle de ce processus permet d'alimenter en eau chaude et chauffage quelque 25'000 habitants de la région d'Onex par l'intermédiaire du réseau Cadiom.

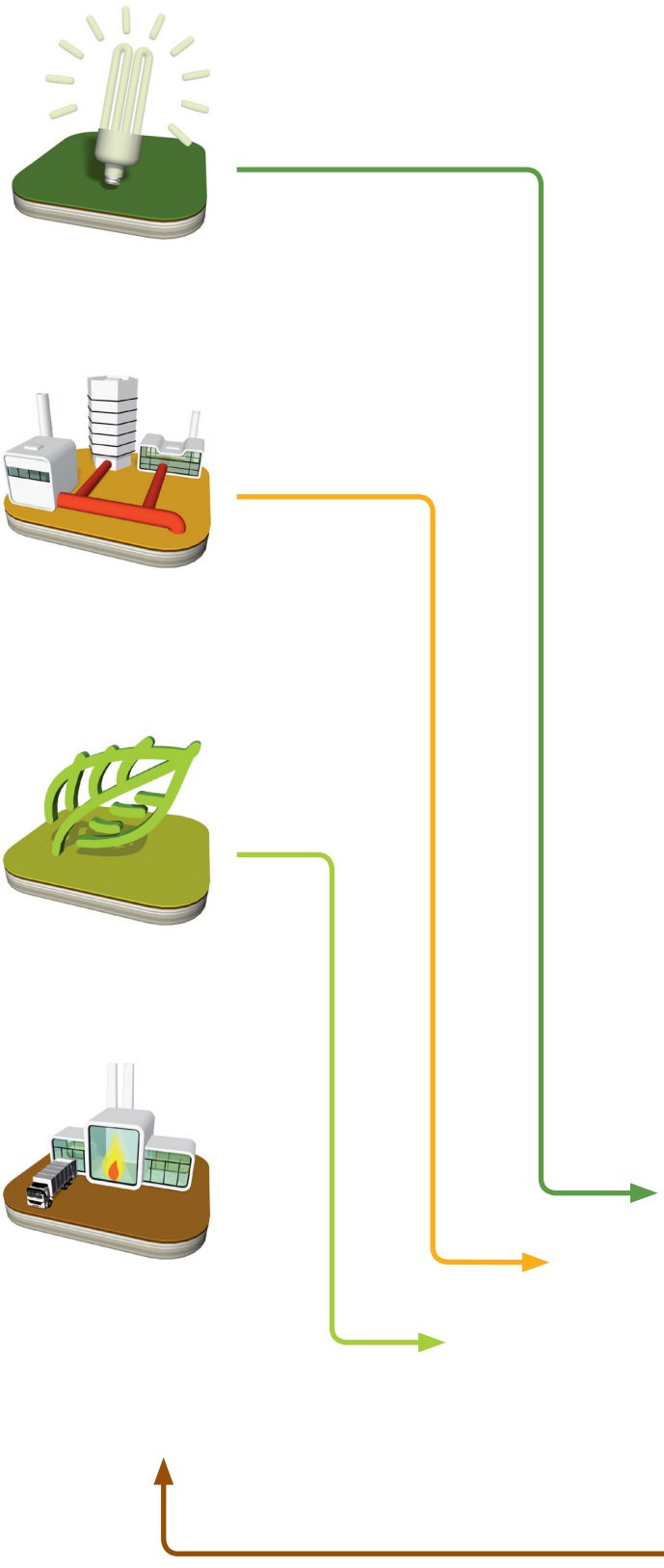

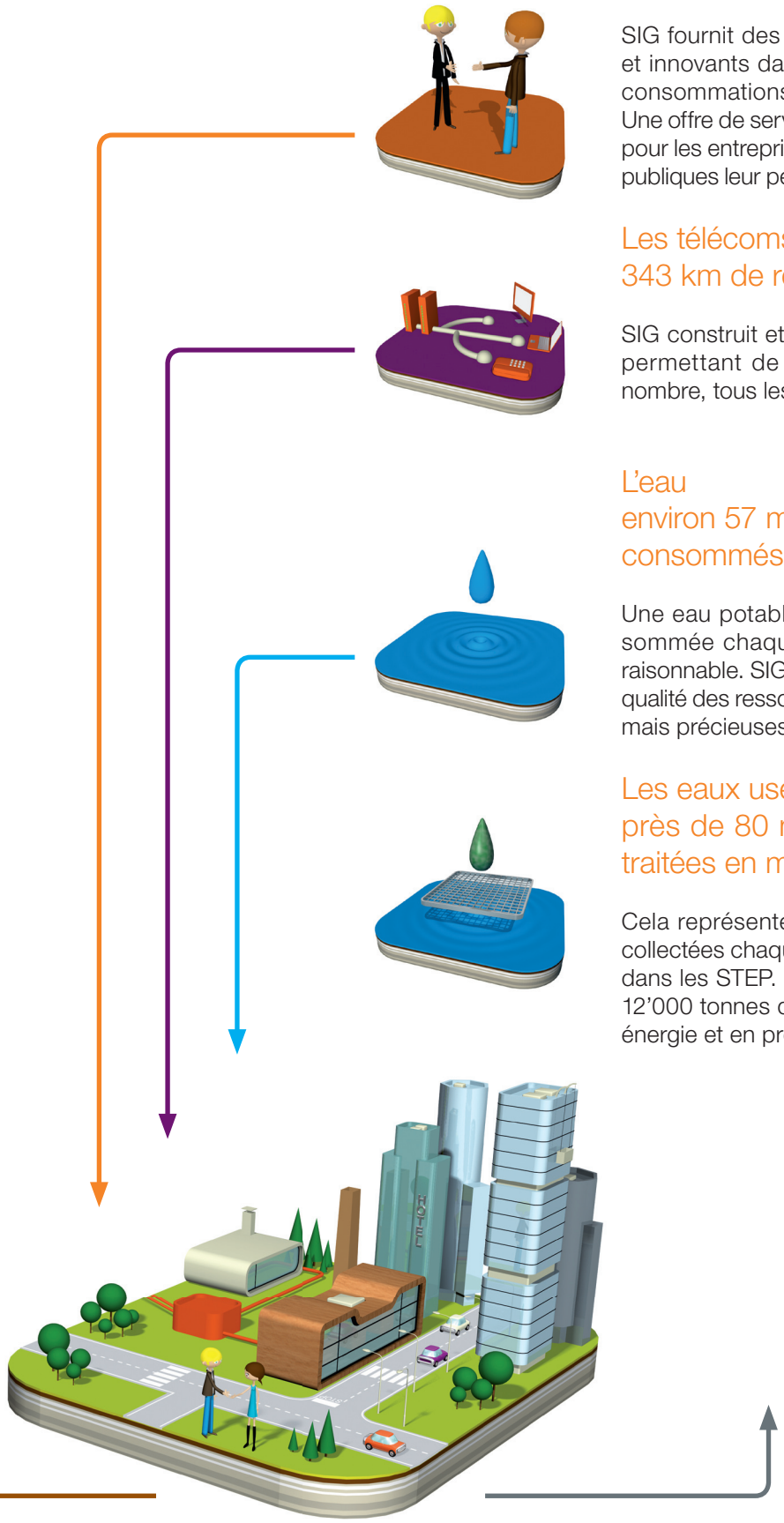

Les services

SIG fournit des services énergétiques performants et innovants dans les domaines de la maîtrise des consommations d'énergie et de l'éclairage public. Une offre de services complète à haute valeur ajoutée pour les entreprises, les particuliers et les collectivités publiques leur permet de moins et mieux consommer.

Les télécoms
343 km de réseau

SIG construit et exploite un réseau de fibre optique permettant de rendre accessible, au plus grand nombre, tous les services du très haut débit.

L'eau
environ 57 millions de m^3 d'eau consommés par an

Une eau potable, de très grande qualité, est consommée chaque année dans le canton à un prix raisonnable. SIG met tout en œuvre pour préserver la qualité des ressources en eau du canton, abondantes mais précieuses.

Les eaux usées
près de 80 millions de m^3 d'eaux usées traitées en moyenne annuelle

Cela représente environ 2'500 litres d'eaux usées collectées chaque seconde dans le réseau qui arrive dans les STEP. La pollution extraite produit près de 12'000 tonnes de boues et de déchets valorisés en énergie et en production de ciment.

5.5 Le développement durable et les certifications

En tant qu'entreprise responsable, SIG s'engage en permanence dans le développement durable. L'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement sont déclinées de la stratégie pluriannuelle aux processus de travail quotidiens. Des objectifs clairement identifiables sont fixés annuellement dans les trois dimensions et mesurés trimestriellement à l'occasion de dialogues de gestion. Le suivi des programmes qualité, santé-sécurité et environnement, associés à une communication régulière, permettent de concourir à l'atteinte des objectifs et assurent l'amélioration continue.

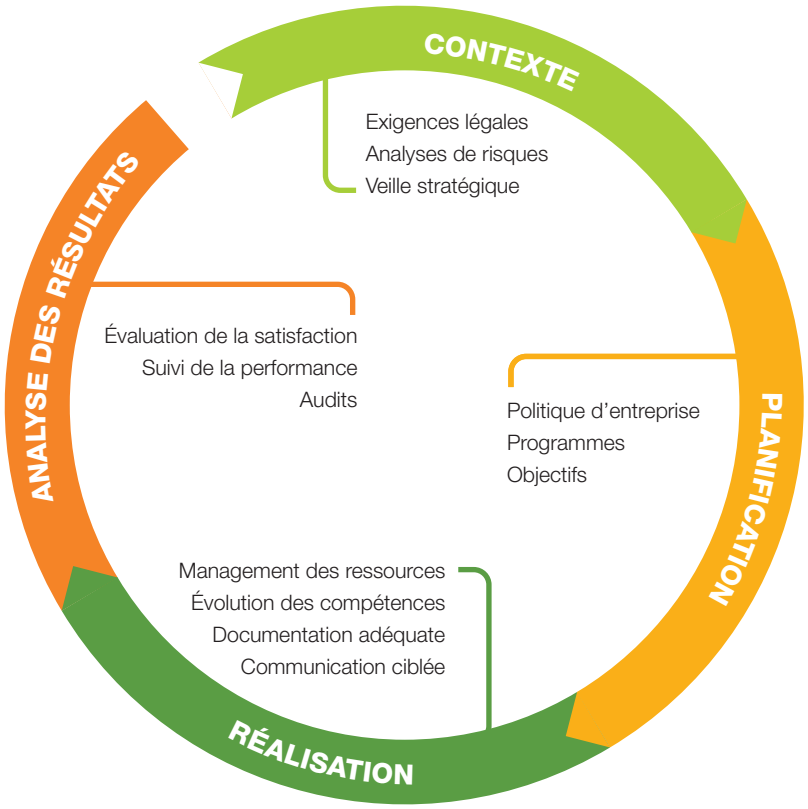

L'ensemble de ce système de management est certifié depuis près de dix ans selon les référentiels :

- ISO 9001 (amélioration constante de la qualité du service) ;
- ISO 14001 (maîtrise et réduction des impacts environnementaux) ;
- OHSAS 18001 (engagements relatifs à la santé et la sécurité des collaborateurs).

Ces certifications « système » nous permettent également d'accéder aux certificats « produits » (*naturemade star*, TÜV EE01) particulièrement respectueux de l'environnement, déclinés dans la gamme SIG Vitale.

5.6 Les participations de SIG

Des partenariats stratégiques forts

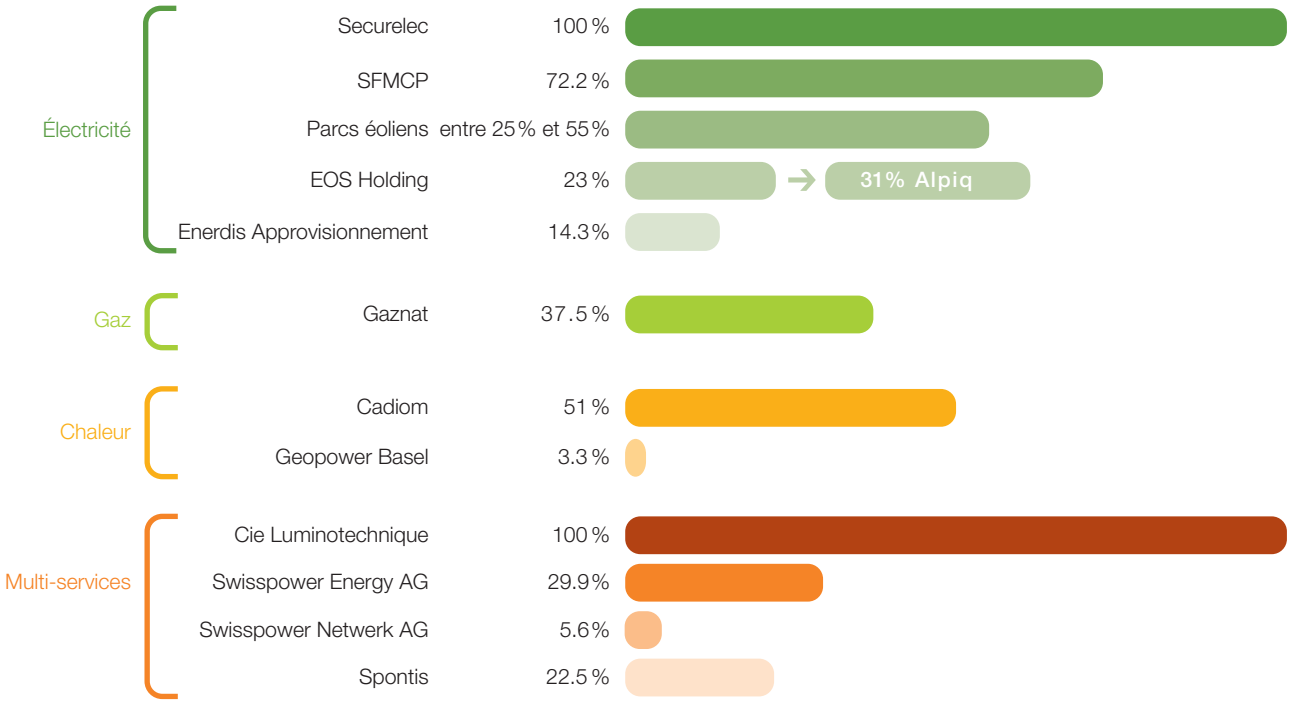

EOS Holding SA

La société EOS Holding SA, détenue à hauteur de 23 % de son capital-actions par SIG, a pour principales missions :

- de gérer sa participation dans la société Alpiq, dont elle possède 31 % du capital-actions ;
- d'obtenir auprès d'Alpiq les conditions les plus favorables pour l'approvisionnement de ses actionnaires ;
- de développer la production d'électricité par des nouvelles sources d'énergies renouvelables, notamment éoliennes, à l'extérieur de la Suisse et pour le compte de ses actionnaires ;
- de réaliser le projet de centrale à gaz de Chavalon.

Compte tenu de sa participation importante dans Alpiq, EOS Holding SA participe aux décisions stratégiques de cette société.

Alpiq a été créée à partir du rapprochement entre Atel et EOS en 2009. Son capital-actions est majoritairement en mains helvétiques et publiques. Elle est active dans la production, le transport, le négoce et la commercialisation d'électricité.

Alpiq assure une part significative de la fourniture d'électricité de la Suisse, grâce à un large parc de production, élément primordial pour assurer à long terme un approvisionnement sûr et compétitif de ses actionnaires et de leurs clients.

Plus d'informations sur www.eosholding.ch et www.alpiq.com

Gaznat SA

Gaznat est la société qui assure l'approvisionnement et le transport du gaz naturel à haute pression en Suisse occidentale.

Basée à Vevey, Gaznat assure depuis son site d'Aigle le bon fonctionnement du réseau de transport de gaz, composé d'environ 600 kilomètres de gazoducs et de 45 postes de livraison.

L'actionnariat de Gaznat regroupe les principales entreprises distributrices de gaz naturel de Suisse occidentale. SIG en est le principal actionnaire avec 29 % du capital-actions.

Plus d'informations sur www.gaznat.ch

Swisspower AG

L'activité principale de Swisspower concerne l'approvisionnement en électricité des grands clients disposant de plusieurs sites en Suisse. Dans ce cadre, Swisspower fournit à ses clients de nombreuses prestations de services en relation avec la gestion des données énergétiques, telles que la centralisation des factures d'énergie, par exemple.

Les défis futurs des marchés de l'énergie ont conduit les actionnaires de Swisspower à redéfinir la stratégie et l'organisation de l'entreprise en 2010.

Dès 2011, les activités de Swisspower seront réparties entre trois sociétés :

- « Swisspower Energy AG », prestataire de produits et de services énergétiques à l'intention des clients multi-sites et des grands comptes ;
- « Swisspower Services AG », qui proposera des prestations de conseils et de services aux Services Industriels ;
- « Swisspower Netzwerk AG », qui constituera une plateforme d'échanges de savoir-faire et d'informations entre Services Industriels. Cette société assurera également une fonction de lobbying et de représentation de ses membres auprès de différents organismes.

Avec près de 30 % du capital-actions, SIG est l'actionnaire principal de « Swisspower Energy AG ». Le Service Industriel de la Ville de Zurich, ewz, a quitté le réseau Swisspower en 2010.

Plus d'informations sur www.swisspower.ch

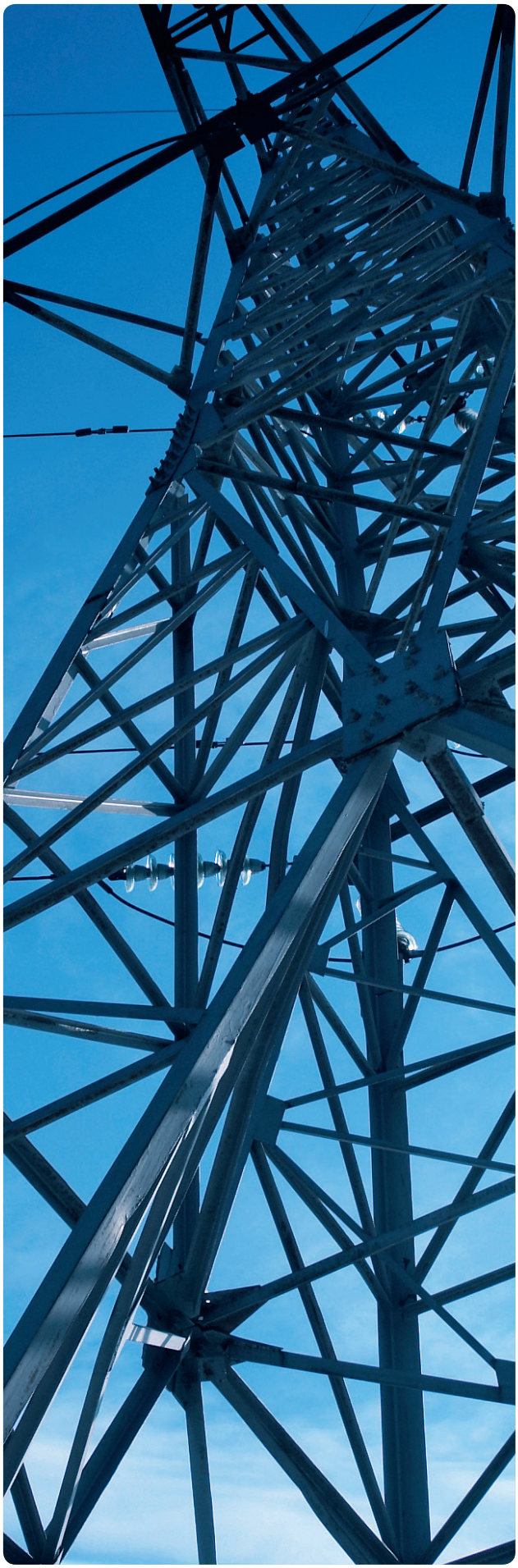

Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA

La Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny exploite un aménagement hydroélectrique situé sur le Rhône. Ses installations se situent sur les territoires suisse et français.

Sa production de source renouvelable représente une part non-négligeable de la consommation d'électricité genevoise.

La rénovation de l'usine en cours porte notamment sur le remplacement des groupes de production et sur la construction d'une passe à poissons. Ces travaux devraient s'achever dans un délai de 5 ans.

Cadiom SA

La société Cadiom SA a pour but la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chauffage à distance à partir de l'usine de valorisation des déchets des Cheneviers.

Cadiom alimente en chaleur de nombreux bâtiments de la région d'Onex et de Lancy grâce à l'eau surchauffée par l'incinération des ordures ménagères.

L'activité de Cadiom contribue à améliorer notre environnement, car elle se substitue à l'utilisation d'agents énergétiques fossiles et émetteurs de CO_2. Son action permet ainsi de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre à Genève.

Plus d'informations sur www.cadiom.ch

Enerdis Approvisionnement SA

Enerdis Approvisionnement SA, dont le siège est à Nyon, a pour principale mission d'optimiser le coût des portefeuilles d'approvisionnement en électricité de ses partenaires.

Deux nouveaux actionnaires (Gruyère Énergie SA et IB-Murten) ont rejoint Enerdis Approvisionnement SA en 2010.

Le bilan des consommations électriques des sept sociétés partenaires d'Enerdis Approvisionnement SA équivaut à 6 % de la consommation électrique helvétique.

Plus d'informations sur www.enerdis.ch

Spontis SA

Spontis est une entreprise d'achat et de logistique pour les matériels de réseaux.

Après trois ans de participation à Spontis, SIG a décidé de résilier le contrat de partenariat qui la lie à cette société et de renégocier en 2011 les conditions d'une poursuite éventuelle de collaboration.

Plus d'informations sur www.spontis.ch

Securelec SA

La société Securelec SA a été créée en 2003 par SIG, qui détient la totalité de son capital-actions.

Elle a pour mission de contrôler les installations électriques à basse tension selon les prescriptions définies par l'ordonnance fédérale OIBT édictée en 2001.

Plus d'informations sur www.securelec.ch

Compagnie Luminotechnique SA

La Compagnie Luminotechnique SA est spécialisée dans l'équipement de systèmes mobiles sur mâts, trouvant leur application pour l'éclairage de stades et de grands espaces notamment.

La participation dans cette société permet à SIG de compléter son offre « SIG Lumière » et est en cohérence avec la stratégie de développement des activités de SIG Services.

Geopower Basel SA

Suite aux secousses sismiques enregistrées entre décembre 2006 et mars 2007 dans la région bâloise, le projet mené par la société Geopower Basel, visant à produire des énergies de source géothermique de grande profondeur, a été suspendu.

L'analyse globale des risques commandée par le gouvernement de Bâle-Ville a en effet conclu que la probabilité de survenance de nouveaux séismes dus à la poursuite du développement et de l'exploitation géothermique était trop importante.

Le secteur de la géothermie de grande profondeur pour la production d'énergies électrique et thermique se développe toutefois puisque deux nouvelles sociétés actives dans ce domaine ont vu le jour en Suisse en 2010 (Geo-Énergie Suisse AG et SwissGeoPower AG).

Plus d'informations sur www.geopower.ch

Énergie éolienne

Dans le cadre de sa stratégie éolienne, SIG a poursuivi son développement sur de nombreux sites en Suisse en 2010.

SIG a conclu durant l'année des nouveaux partenariats et a créé plusieurs sociétés de projets pour développer, construire et exploiter des parcs éoliens en Suisse.

Dans tous les cas, SIG recherche les meilleures solutions en collaboration avec les parties prenantes locales dans un esprit de partenariat.

Centrale solaire photovoltaïque Solar Impulse

SIG est copropriétaire de la centrale solaire photovoltaïque située sur le hangar qui abrite l'avion Solar Impulse de Bertrand Piccard et André Borschberg à Payerne, aux côtés des Forces Motrices Bernoises et de leur filiale sol-E Suisse.

Derrière les nouvelles énergies renouvelables,
il y a toute l'énergie de Genève et de SIG.

Photo réalisée avec la participation des collaborateurs de SIG.

SIG

www.sig-ge.ch

Une énergie propre à chacun

EURO RSCG GENÈVE

6 Lexique

Biogaz
Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une grande proportion de méthane (50 %) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il est produit dans les centres de stockage, dans les méthaniseurs et dans les digesteurs de boues de stations d'épuration. Il doit être capté pour éviter les nuisances, odeurs et contributions à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé, car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile.

Biomasse
Ensemble des matériaux d'origines végétales ou animales pouvant devenir des sources d'énergie.

Centre de services partagés
Services qui regroupent certaines fonctions spécialisées (achats, systèmes d'information, etc.) destinées à servir les différents pôles d'une entreprise.

Certification eduQua
Label destiné exclusivement aux professionnels de la formation continue qui évaluent la qualité de l'offre de formation, de son organisation et de sa gestion.

Certification EE
Label distinguant les producteurs d'électricité certifiée EE01.

Certification EE01
Label destiné à l'électricité provenant de sources 100 % renouvelables clairement identifiables et tracées et dont au moins 25 % proviennent d'une centrale récente (de moins de 5 ans). Source : www.sefa.ch

Certification Egaz50
Certificat développé par SIG et TWINerg pour la valorisation de l'électricité d'origine gazière. L'obtention de ce certificat signifie que le producteur est certifié ISO 14001 et que le rendement de ses installations est supérieur ou égal à 50 %.

Certification ISO 9001
Normes certifiant l'adoption par l'entreprise d'une démarche qualité. Ce management de la qualité recouvre tout ce qui est fait pour améliorer la satisfaction des clients, en répondant aux exigences réglementaires et en améliorant continuellement leurs performances.

Certification ISO 14001
Certification qui assure la conformité de l'ensemble des activités de l'entreprise avec le respect de l'environnement.

Certification *naturemade star*
Label de qualité suisse attribué à l'électricité provenant à 100 % de sources renouvelables comme l'énergie hydraulique, solaire, éolienne et la biomasse. *naturemade star* distingue l'électricité produite de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et que l'on appelle éco-électricité ou courant vert. Cette électricité garantit le respect de critères écologiques très exigeants. Source : www.naturemade.ch

Certification OHSAS 18001
Norme attribuée sur la base de la politique de l'entreprise en matière de sécurité, la maîtrise des dangers, l'analyse des risques, l'élaboration d'un programme de prévention des accidents et maladies, ainsi que la réalisation d'audits internes et de programmes d'évaluation périodique du système.

Client éligible

Notion déterminée par le ou les sites du client concerné (consommateur final). Un site est éligible lorsque sa consommation d'électricité est au moins de 100'000 kWh/an. Un client peut avoir plusieurs sites : certains éligibles, d'autres pas. Un client dit éligible dispose au moins d'un site éligible. Parmi ces clients éligibles, on trouve de très grandes entreprises, mais aussi de plus petites structures comme certaines boulangeries, des garages, des campings et même des paroisses.

Développement durable

Socle de valeurs visant à *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* (Rapport Brundtland, 1987). Il s'articule autour du déploiement systématique et harmonieux des trois dimensions que sont l'efficacité économique, la qualité du cadre de vie social et la préservation de l'environnement.

Efficience

Notion définie comme le rapport entre le résultat obtenu et les ressources utilisées.

Empreinte écologique

Estimation de l'impact de chacune de nos activités sur la nature.

Énergies renouvelables

Énergies produites par des éléments naturels de façon inépuisable, car elles se renouvellent rapidement sans dégrader l'environnement : énergie solaire, géothermique, hydraulique, éolienne, biomasse, etc.

Gaz à effet de serre

Composés chimiques contenus dans l'atmosphère. Ils retiennent une partie de la chaleur solaire, selon le mécanisme dit d'effet de serre. Ces gaz, dont le principal est le dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO_2), sont présents naturellement en quantité minoritaire dans l'atmosphère (moins de 1 %).

ISO (International Standard Organization)

Système de contrôle qui certifie un haut niveau de conformité à un ensemble de normes de références internationales. SIG est certifiée ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et OHSAS 18001 (Santé-sécurité au travail) pour l'ensemble de ses activités.

Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl)

Loi fixant les conditions générales propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr et durable pour les consommateurs finaux dans toutes les régions du pays ainsi que la concurrence nationale et la participation à la concurrence internationale dans le domaine de l'électricité.

Loi fédérale sur l'énergie (LEn)

Loi visant à contribuer à un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement. Elle a pour but : d'assurer une production et une distribution de l'énergie économiques et compatibles avec les impératifs de la protection de l'environnement, de promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables.

Marché libre

Marché de la fourniture d'énergie électrique en libre concurrence, par opposition au marché régulé. Le client éligible, qui a exercé son droit de changement de fournisseur d'énergie, entre sur le marché libre de manière irréversible. Dès lors, il a le choix de son fournisseur d'énergie électrique.

Marché régulé

Marché régulé de la fourniture d'énergie électrique, par opposition au marché libre. Les clients consommant moins de 100'000 kWh/an par site de consommation et les clients éligibles n'ayant pas revendiqué le droit de choisir leur fournisseur d'énergie sont soumis aux tarifs régulés, surveillés par le régulateur (ElCom).

Mesures de compensation

Mesures prises dans le but de contrebalancer des nuisances telles que les impacts négatifs sur l'environnement. Elles se doivent de rétablir une situation comparable à la qualité de la situation antérieure ou un état de l'environnement jugé fonctionnellement appréciable.

Parties prenantes

Ensemble des acteurs individuels ou collectifs, internes ou externes, concernés par un projet et qui par conséquent peuvent être inclus dans le processus de concertation. Cela relève d'une certaine exigence éthique de la société civile.

Réseau de chaleur à distance

Chauffage produit par une source de chaleur, par exemple une usine d'incinération de déchets qui, tel un agent énergétique, est transporté par un réseau de conduites vers les bâtiments à chauffer.

Systèmes de management

Outils de gestion évolutifs constitués de la politique, de l'organisation, des processus et des procédés dont l'entreprise se dote pour atteindre ses objectifs de performance et créer de la valeur dans les trois dimensions du développement durable : l'efficacité économique, la qualité du cadre de vie social et la préservation de la nature.

Valorisation des déchets

Transformation des déchets ménagers ou industriels en énergie et en matériaux réutilisables : recyclage, incinération puis récupération de l'énergie produite (vapeur et électricité), compostage, etc.

Watt (W)

Unité de puissance énergétique. Le watt représente une quantité d'énergie produite ou consommée par seconde (1 watt = 1 joule par seconde).
1 GW = 1'000 MW = 1'000'000 kW = 1'000'000'000 W

Watt-heure (Wh)

Unité d'énergie produite ou consommée pendant 1 heure (1 Wh = 3600 J).

Watt-crête (W_c)

Unité représentant la puissance délivrée par une installation photovoltaïque à des conditions spécifiques (ensoleillement et température).

Services Industriels de Genève

Etats financiers 2010

1

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés présentés aux pages 3 à 62 des Etats financiers des Services Industriels de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et à la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 24 mars 2011

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Damien Bordes

Expert-réviseur agréé

2

Etats financiers

Au 31 décembre 2010

Compte de résultat consolidé global
au 31 décembre 2010

Bilan consolidé
au 31 décembre 2010

Tableau de variation des capitaux propres consolidés
au 31 décembre 2010

Tableau des flux de trésorerie consolidés
au 31 décembre 2010

Compte de résultat consolidé global

au 31 décembre 2010

		2010	2009 réajusté	Note
	Produits	1'026'181	1'038'267	3
Produits		**1'026'181**	**1'038'267**	
	Achats d'énergies destinés à la vente	424'603	391'440	4
	Charges d'exploitation	337'923	327'906	5
	- Charges du personnel	*247'206*	*244'179*	
	- Honoraires et mandats externes	*21'755*	*18'725*	
	- Frais d'évacuation des déchets	*12'597*	*15'359*	
	- Frais généraux d'exploitation	*86'500*	*79'718*	
	- Production immobilisée et stockée	*-30'135*	*-30'075*	
	Engagement de retraite	28'276	33'459	22
	Amortissements	110'543	56'269	6
Charges		**901'345**	**809'074**	
Résultat opérationnel		**124'836**	**229'193**	
	Charges financières	-15'287	-35'332	7
	Produits financiers	24'103	6'896	7
	Part du résultat des sociétés mises en équivalence	68'259	541'073	11
Résultat avant redevances		**201'911**	**741'830**	
	Redevances aux collectivités publiques	77'803	79'982	8
Résultat net du groupe		**124'108**	**661'848**	
	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-175	1'519	35
	Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-40'027	-267'252	11
Autres éléments du résultat global		**-40'202**	**-265'733**	
Résultat global		**83'906**	**396'115**	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2010

Actif

		2010	2009 réajusté	2008 réajusté	Note
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	2'682'168	2'592'783	2'484'941	9
	Immobilisations incorporelles	14'245	11'346	10'665	10
	Participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint	1'018'786	1'028'899	867'446	11
	Actifs financiers	76'037	83'457	90'989	12
	Total de l'actif immobilisé	**3'791'236**	**3'716'485**	**3'454'041**	
Actif circulant	Stocks et travaux en cours	31'203	30'013	32'843	13
	Créances résultant de livraisons et prestations	176'772	169'872	176'346	14
	Autres actifs financiers et comptes de régularisation	102'175	73'826	75'561	15
	Liquidités et équivalents de liquidités	174'937	172'305	87'618	16
	Total de l'actif circulant	**485'087**	**446'016**	**372'368**	
	Total de l'actif	**4'276'323**	**4'162'501**	**3'826'409**	

Passif

		2010	2009 réajusté	2008 réajusté	
Fonds propres	Capital de dotation	100'000	100'000	100'000	17
	Réserves du groupe	2'325'320	1'703'499	1'807'371	18
	Réserve de couverture	-905	-730	-2'249	35
	Résultat net du groupe	124'108	661'848	163'380	32
	Total des fonds propres	**2'548'523**	**2'464'617**	**2'068'502**	
Fonds étrangers	**Fonds étrangers à long terme**				
	Participations de tiers aux investissements	489'981	498'082	495'793	19
	Emprunts	347'667	365'667	409'449	20
	Provisions	43'524	44'760	48'827	21
	Engagements de retraite	386'135	357'859	324'400	22
	Engagement envers une société associée	0	15'787	21'020	23
	Passifs financiers et autres engagements	123'401	87'041	84'916	24
	Total des fonds étrangers à long terme	1'390'708	1'369'196	1'384'405	
	Fonds étrangers à court terme				
	Dettes à court terme	18'000	68'000	100'000	20
	Fournisseurs et créanciers	139'426	112'295	134'089	25
	Etat et autres collectivités publiques	42'234	40'226	37'755	26
	Autres passifs financiers et comptes de régularisation	137'432	108'167	101'658	27
	Total des fonds étrangers à court terme	337'092	328'688	373'502	
	Total des fonds étrangers	**1'727'800**	**1'697'884**	**1'757'907**	
	Total du passif	**4'276'323**	**4'162'501**	**3'826'409**	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2010

	Capital de dotation	Réserves du groupe	Réserve de couverture	Résultat net de l'exercice	Total	Note
Total des fonds propres au 31.12.2008	**100'000**	**1'483'992**	**-2'249**	**154'380**	**1'736'123**	
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation		323'379		9'000	332'379	
Total des fonds propres au 31.12.2008	**100'000**	**1'807'371**	**-2'249**	**163'380**	**2'068'502**	
Attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent		163'380		-163'380	0	
Total des fonds propres au 01.01.2009	**100'000**	**1'970'751**	**-2'249**	**0**	**2'068'502**	
Autres éléments du résultat global		-267'252	1'519		-265'733	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture			*1'519*		*1'519*	35
- Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence		*-267'252*			*-267'252*	11
Résultat net du groupe				661'848	661'848	32
- Résultat net de SIG				*233'131*	*233'131*	
- Contribution des sociétés consolidées				*428'717*	*428'717*	
Total des fonds propres au 31.12.2009	**100'000**	**1'703'499**	**-730**	**661'848**	**2'464'617**	
Attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent		661'848		-661'848	0	
Total des fonds propres au 01.01.2010	**100'000**	**2'365'347**	**-730**	**0**	**2'464'617**	
Autres éléments du résultat global		-40'027	-175		-40'202	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture			*-175*		*-175*	35
- Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence		*-40'027*			*-40'027*	11
Résultat net du groupe				124'109	124'109	32
- Résultat net de SIG				*105'445*	*105'445*	
- Contribution des sociétés consolidées				*18'663*	*18'663*	
Total des fonds propres au 31.12.2010	**100'000**	**2'325'320**	**-905**	**124'108**	**2'548'524**	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Le mouvement des réserves du groupe est présenté en note 18.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2010

			2010	2009	Note
Activités d'exploitation	Résultat net		124'108	661'848	
	Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		49'655	112'608	11
	Produits et charges non monétaires				
	Part du résultat des sociétés mises en équivalence		-68'259	-541'073	11
	Amortissements des immobilisations		110'545	90'194	6
	Reprise de dépréciations		0	-33'925	6
	Mouvement des provisions		27'041	29'392	
	Fonds de péréquation pluri-annuel		36'825	32'203	
	Variation de juste valeur des instruments financiers et du coût amorti des emprunts		-19'931	18'121	35
	Capacité d'autofinancement	a	259'984	369'368	
	Diminution des actifs d'exploitation		-4'499	-23'537	
	Augmentation / (diminution) des passifs d'exploitation		38'248	-16'893	
	Variation de l'actif d'exploitation net	b	33'749	-40'430	
	Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	c=a+b	293'733	328'938	
Activités d'investissement	Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		-231'855	-182'249	
	Participations sur investissements		20'925	19'865	19
	Apports financiers aux participations		-18'288	-5'736	12
	Prêts octroyés à long terme		-105	-8'841	12
	Remboursement de prêts à long terme		6'222	9'043	12
	Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	d	-223'101	-167'918	
	Cash flow libre	e=c+d	70'632	161'020	
Activités de financement	Augmentation d'emprunts		0	98'334	20
	Remboursement d'emprunts		-68'000	-174'667	20
	Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	f	-68'000	-76'333	
Variation de trésorerie	**Variation nette des liquidités**	g=e+f	2'632	84'687	
	Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	h	172'305	87'618	
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	g+h	174'937	172'305	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

3

Principes comptables

Au 31 décembre 2010

Principes de base

Depuis 1999, les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (anciennement normes IAS), édictées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et en accord avec les interprétations publiées par l'"International Financial Reporting Interpretations Commitee" (IFRIC).

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques. Ainsi, la valeur attribuée aux postes des états financiers reflète les coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Ces états financiers consolidés ont été adoptés par le Conseil d'administration de SIG le 24 mars 2011.

Toutes les valeurs sont en KCHF (milliers de francs suisses) sauf indication contraire.

Indications sur l'évaluation des risques

Le Conseil d'administration de SIG assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Dans ce contexte et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS.

Consolidation

SIG a trois filiales, dix-huit sociétés sous contrôle conjoint et trois entreprises associées. Les comptes consolidés englobent les comptes annuels de SIG et des sociétés précitées.

Les participations acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclues dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition et en sont exclues dès leur date de vente.

Filiales

Les prises de participation, correspondant à des regroupements d'entreprises, sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode consiste à enregistrer le patrimoine de l'entreprise acquise à sa juste valeur en distinguant de l'écart d'acquisition les actifs et les dettes identifiables.

Les filiales sont ensuite consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à remplacer la valeur comptable de la participation par l'intégralité des actifs et des dettes de la filiale, en distinguant la part qui n'appartient pas à SIG.

Tout changement de la part détenue dans une filiale qui ne se traduit pas par une perte de contrôle est enregistré dans les fonds propres consolidés.

En cas de perte de contrôle, SIG ôte de ses comptes consolidés les actifs et les passifs de la filiale à leur valeur comptable et comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est enregistrée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle. L'écart qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé global.

Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont consolidées selon la méthode d'intégration par mise en équivalence ("equity method"). Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles SIG détient entre 20% et 50% des droits de vote et sur lesquelles SIG exerce une influence notable sans les contrôler.

La participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de SIG dans l'actif net de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition identifié lors de l'achat est présenté séparément au bilan. La quote-part de SIG dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations des capitaux propres sans impact sur le résultat est enregistrée directement en fonds propres.

Les résultats et les capitaux propres sont constatés sur la base des principes et méthodes comptables propres aux sociétés associées. Ces principes et méthodes peuvent différer de ceux de SIG. Dans un tel cas, des ajustements appropriés sont apportés aux états financiers des entreprises concernées.

Entreprises sous contrôle conjoint

Les sociétés détenues et gérées conjointement ("joint venture") sont également consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence, à la date d'acquisition, entre le prix payé et la juste valeur de la quote-part de SIG dans l'actif net acquis. Ils sont comptabilisés au bilan comme actifs incorporels puis évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Un test de dépréciation est effectué annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. En cas de dépréciation durable, les écarts d'acquisition sont réduits du montant de la perte de valeur correspondant.

L'identification et l'évaluation des actifs nets et du coût d'acquisition résultant en des écarts d'acquisition négatifs sont réestimés. Tout excédent subsistant après cette opération est comptabilisé en résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur nette des instruments financiers dérivés valorisés au bilan représente le bénéfice ou la perte potentiels sur ces contrats, dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur sont répartis dans trois niveaux différents, selon la méthode utilisée pour déterminer leur juste valeur.

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui affectent les états financiers. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

Niveau 1

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix du marché utilisés pour les actifs financiers détenus par SIG sont les cours acheteurs en vigueur à la date d'évaluation.

Le niveau 1 comprend les opérations à terme d'électricité conclues à l'étranger de gré à gré (over the counter) ou via broker dont la juste valeur est déterminée par analogie avec des contrats similaires cotés sur le marché boursier allemand.

Niveau 2

La juste valeur d'instruments financiers non négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. SIG recourt à différentes techniques d'évaluation et retient des hypothèses basées sur les conditions du marché existant à la date de clôture.

Les prix payés lors de transactions récentes pour des instruments similaires sont utilisés pour certains instruments financiers.

Le niveau 2 comprend des contrats de change à terme dont la juste valeur est déterminée en se basant sur les taux de change à terme à la date de clôture.

Niveau 3

D'autres techniques, telles que l'actualisation des flux de trésorerie, sont aussi utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Le niveau 3 comprend notamment les instruments financiers suivants :

La juste valeur de l'option FMHL déterminée en actualisant les cash flow futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité sur le marché boursier allemand ainsi qu'un taux d'actualisation sont utilisés pour ce calcul de valorisation.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

La juste valeur des options de taux d'intérêt correspond à la somme des valeurs nettes de ses composantes déterminées selon le modèle de Black & Scholes.

La juste valeur des options de change est déterminée en utilisant le modèle de Garman & Kohlhagen.

Immobilisations corporelles

Eléments du coût

L'évaluation des immobilisations corporelles correspond au prix payé pour leur acquisition ou leur construction diminué des amortissements cumulés.

Les coûts ultérieurs sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils sont destinés à augmenter ou étendre le niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations (intérêts intercalaires), dont la durée et le montant dépassent des limites fixées, sont immobilisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue. Les limites fixées se basent sur le seuil de matérialité de l'entreprise pour ces actifs.

Amortissement

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément. Ils sont calculés de manière linéaire en fonction des longévités suivantes qui tiennent compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technologique :

- Collecteurs du réseau primaire d'assainissement 10 à 30 ans
- Bâtiments 10 à 80 ans
- Installations de production 5 à 50 ans
- Installations de transport 20 à 60 ans
- Installations de distribution 20 à 60 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 20 ans

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée.

Cession d'immobilisation

Le profit ou la perte résultant de la cession d'immobilisations est présenté sous le poste "produits".

Participation de tiers aux investissements

Subventions publiques

Les subventions publiques concernant les immobilisations corporelles sont considérées comme des produits différés et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée d'utilisation estimée des actifs concernés. Ces produits différés figurent au passif à leur valeur comptable et dans le compte de résultat global en diminution des amortissements auxquels ils se rapportent.

Donations

Il s'agit d'ouvrages matériellement importants construits par SIG pour des tiers (Etat, entreprises privées) et ensuite cédés à SIG.

Ces ouvrages sont enregistrés comme les immobilisations corporelles financées par les subventions publiques.

Participations des clients

SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies et l'eau chez ses clients. Ces derniers, en payant une participation, ont la jouissance de l'ouvrage qui reste propriété de SIG.

Ces actifs sont traités comme les immobilisations corporelles bénéficiant des subventions publiques.

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Eléments du coût

Les frais de recherche et de développement sont inscrits au compte de résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Dès que l'analyse démontre que les critères IFRS sont remplis, les coûts de développement engagés sont activés.

Les coûts de développement initialement constatés en charges ne sont pas immobilisés ultérieurement.

Amortissement

Les développements immobilisés sont considérés à durée d'utilité finie et amortis dès leur activation, de manière linéaire, sur une période n'excédant pas cinq ans.

Coûts de développement des logiciels

Eléments du coût

En règle générale, les coûts associés au développement des logiciels informatiques sont constatés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Cependant, les coûts clairement associés à un produit déterminé et dont les bénéfices escomptés excéderont une année sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts ne comprennent que les dépenses directement liées au développement du projet, soit les frais de personnel de l'équipe de développement.

Les coûts destinés à augmenter ou étendre les avantages apportés par un logiciel informatique au-delà de ses spécificités initiales sont considérés comme une amélioration et activés.

Amortissement

Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Cette dernière n'excède pas en principe 5 ans. Toutefois, pour certaines applications informatiques particulières, nos experts ont estimé que leur durée d'utilité était supérieure à 5 ans mais inférieure à 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles achetées à des tiers sont capitalisées et amorties linéairement sur une durée n'excédant pas cinq ans.

Lorsqu'une immobilisation incorporelle fait partie intégrante des installations, elle est traitée en tant qu'immobilisation corporelle.

A la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et du mode d'amortissement de toutes ces immobilisations.

Actifs financiers

Les titres de participation sont évalués à leur juste valeur.

L'option financière FMHL est évaluée à la juste valeur.

Les créances envers le CERN et l'Etat et les autres créances sont évaluées au coût amorti.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus faible du coût et de la valeur réalisable nette.

Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Il ne comprend que les frais directs d'achat.

Des ajustements de valeur sont appliqués régulièrement aux objets considérés comme obsolètes.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent un grand nombre de contrats de construction dont la durée est généralement inférieure à une année. Ainsi, SIG enregistre les produits générés par ces contrats lors de l'achèvement des travaux.

Par contre, les pertes sont constatées dès qu'elles deviennent prévisibles et enregistrées sur la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

Lorsque la durée du contrat porte exceptionnellement sur plusieurs années et qu'il est possible d'estimer le résultat de manière fiable, SIG utilise la méthode à l'avancement pour estimer le montant approprié comptabilisé en résultat au cours de la période. Le degré d'avancement des travaux est déterminé sur la base des coûts encourus jusqu'à la date considérée.

Les coûts des travaux en cours comprennent le matériel et les frais de personnel.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette prévue.

Une estimation est effectuée pour les créances douteuses d'une valeur significative sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne basée sur des événements survenus avant la date de clôture et concernant la solvabilité des clients importants. La dépréciation ainsi évaluée est rattachée à des créances particulières.

Par ailleurs, une provision complémentaire collective pour pertes sur débiteurs est calculée statistiquement sur la base de l'historique des pertes des années précédentes et de la probabilité de recouvrement.

Les pertes attendues par suite d'événements postérieurs à la clôture, quelle que soit leur probabilité, ne sont pas comptabilisées.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres créances ainsi que les dettes fournisseurs et autres dettes, sont évaluées au coût amorti. Cette valeur est proche de la juste valeur.

Instruments financiers

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons ayant motivé leur acquisition ou souscription.

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les catégories suivantes :

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Ce sont des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que SIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les prêts et créances

Ce sont des actifs financiers qui ne sont pas côtés sur un marché actif et dont les paiements sont fixes ou déterminables.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les soldes bancaires, les caisses et les créances sont classés dans cette catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans les fonds propres jusqu'à ce qu'ils soient vendus sauf pour les pertes de valeur durables qui sont comptabilisées en résultat.

Les titres de participation sont classés dans cette catégorie.

Les passifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont les passifs financiers qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat global.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les emprunts, les dettes à court terme, l'engagement envers Gaznat, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

Activité normale

Le champ d'application des instruments financiers a été défini par SIG conformément aux dispositions de la normes IAS 39. En particulier, les contrats à terme d'énergie électrique avec livraison physique sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39, lorsque ces contrats ont été conclus dans le cadre de l'activité dite "normale" de SIG. Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies :

- une livraison physique intervient systématiquement
- les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

Seuls les contrats respectant l'intégralité de ces conditions sont considérés comme exclus du champ d'application d'IAS 39. Cette analyse donne lieu à la constitution d'une documentation spécifique.

SIG considère que les transactions d'achat et de vente d'énergie électrique, conclues dans le but de faire coïncider le volume disponible et celui nécessaire à l'approvisionnement de ses clients, entrent dans le cadre de son métier d'électricien intégré, partiellement producteur. Ils sont donc exclus du champ d'application de la norme IAS 39.

Instruments financiers dérivés

SIG utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, aux risques de change et aux risques liés à l'approvisionnement de l'énergie électrique. Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé; par la suite, ils sont réévalués à leur juste valeur.

La méthode du traitement des gains ou pertes résultant de cette évaluation dépend de la relation entre le dérivé et l'élément dont il couvre le risque. Lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme :

- Instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie. Les changements de valeur sont enregistrés dans les fonds propres, dans le poste "Réserve de couverture";
- Instrument ne répondant pas aux critères de couverture au sens de la norme, mais assurant une couverture économique effective. Les changements de valeur sont enregistrés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

Pour un instrument désigné comme répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie, SIG documente dès le début de la transaction la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. En outre, elle précise ses objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. SIG documente également l'évaluation tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

L'objectif de l'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement la gestion des risques de taux d'intérêts, de change et de variation des prix de l'électricité.

SIG contracte les instruments financiers dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt, des options d'intérêt et de change, des opérations à terme de change, des opérations à terme liées à l'électricité ainsi que l'option FMHL.

Les montants payés ou reçus dans le cadre des instruments financiers sont constatés comme charge ou produit sur l'exercice concerné.

Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues ainsi que des informations complémentaires sont décrites dans l'annexe.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat global.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- Une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée.

L'estimation du montant de l'obligation est basée sur des critères économiques appliqués d'une façon constante.

Engagements de retraite

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ainsi, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de l'exercice, de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés ou pris en charge immédiatement s'il s'agit de retraités.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Leur évolution est systématiquement analysée et suivie par la direction financière.

Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuaire conseil, à la valeur actuelle des paiements futurs estimés.

Les gains et pertes actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

L'engagement déterminé lors de la première application de la norme IAS 19 a été enregistré en totalité dans les réserves.

Constatation de produits

Produits

Les ventes sont constatées lors de la livraison de produits. Ainsi, elles incluent les fluides et les énergies fournis et consommés jusqu'à la fin de la période comptable.

Fonds de péréquation pluri-annuel

Les prix de l'énergie électrique et de son acheminement ainsi que les taxes afférentes sont soumis à l'approbation du régulateur. L'écart positif entre les montants reçus et la rémunération maximale approuvée par le régulateur est enregisté comme produit différé au passif du bilan dans les passifs financiers et autres engagements, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées. Quand cet écart est négatif, l'insuffisance de revenu est enregistrée à l'actif du bilan dans les autres actifs financiers et comptes de régularisation, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est extourné sur les périodes suivantes pendant lesquelles des hausses de tarifs visant à rémunérer SIG pour les prestations fournies sont fixées aux clients, pour les quantités consommées.

Contrats de construction

Les ventes liées aux contrats de construction, dont la durée est au-delà d'un an et qui sont importantes, sont comptabilisées en fonction du degré d'avancement du contrat.

Versements reçus d'avance Télécom

Les paiements uniques que les clients versent par avance pour la location de supports physiques de transmission d'informations (Télécom) sont classés sous "Passifs financiers et autres engagements". Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur les bases suivantes:

- Prorata-temporis pour les intérêts;
- Au fur et à mesure de leur acquisition pour les redevances;
- Lorsque le droit de percevoir le paiement est établi pour les dividendes.

Redevances aux collectivités publiques

Les montants que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes genevoises sont fixés dans des lois. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat global consolidé.

SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le résultat et le capital. Par conséquent, la norme IAS 12 n'est applicable que pour les sociétés consolidées par intégration globale, dont les impôts sont non significatifs.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, à des estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles.

Les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations concernent les postes suivants :

Immobilisations corporelles

La détermination d'une éventuelle dépréciation durable de l'usine des Cheneviers, des installations du réseau primaire d'assainissement des eaux usées, et de la station de réalimentation de la nappe du Genevois nécessite le calcul de leur valeur d'utilité par l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que SIG s'attend à obtenir de ces actifs ("discounted cash flows"). L'évaluation des flux de trésorerie futurs liés aux infrastructures se base essentiellement sur le business plan de l'entité.

Ainsi, la direction considère que la valeur des infrastructures enregistrées dans les états financiers correspond à sa valeur d'utilité.

La même méthode est utilisée pour l'estimation d'une possible dépréciation durable des ouvrages de production de l'électricité. Dans ce cas, l'estimation du montant de ces flux se base sur le prix de l'électricité à moyen terme sur la bourse de Leipzig EEX. La régulation des prix facturés pour l'acheminement de l'électricité est également considérée pour l'évaluation des actifs de transport de l'électricité. La direction considère cette approche comme la plus idoine.

Sur la base des informations énumérées ci-dessus, la direction estime que la valeur comptable des ouvrages de production et de distribution d'électricité est représentative de sa valeur d'utilité.

Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché (contrats d'énergies essentiellement), SIG utilise des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur les comptes.

Consommation à facturer

La valeur des quantités d'énergie livrées, non relevées et non facturées, est déterminée à la date de clôture à partir des statistiques de consommation et des estimations de prix de vente. La détermination de cette valeur est sensible aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part du chiffre d'affaires non facturée à la clôture des comptes.

Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

Retraitement de données comparatives

Les activités de SIG comprennent notamment le renouvellement des immobilisations corporelles, sur la base des politiques de renouvellement décidées par la direction. Ces politiques de renouvellement s'appuyent sur l'expérience acquise sur la durée vie de immobilisations, sur des décisions stratégiques ainsi que sur des informations statistiques.

L'expérience observée, en particulier sur la durée d'utilisation des installations de production et de transport, et la mise en place de politiques de renouvellement ont induit l'identification d'écarts significatifs entre les durées de vie économiques et les durées d'utilisation comptables des immobilisations corporelles. Ces écarts ont été corroborés par les recommandations des branches concernant les durées de vie des immobilisations corporelles.

Ainsi, la base sur laquelle SIG a historiquement déterminé ses durées d'utilité était erronée, ne tenant pas compte des éléments observés exposés ci-dessus. Afin d'assurer la pertinence économique des charges d'exploitation des années futures, la direction a procédé à la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles, conformément aux dispositions de la norme IAS 8.

Ce choix implique, selon IAS 1, la présentation d'un bilan supplémentaire à l'ouverture de l'exercice de comparaison.

Les informations statistiques et technologiques à disposition ont induit les modifications de durées d'utilisation comme suit :

	Durées d'utilisation	
	Nouvelles	Anciennes
Collecteurs du réseau primaire d'assainissement	10 à 30 ans	70 ans
Bâtiments	10 à 80 ans	30 à 50 ans
Installations de production	5 à 50 ans	10 à 30 ans
Installations de transport	20 à 60 ans	30 à 50 ans
Installations de distribution	20 à 60 ans	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans	4 à 10 ans

Les bilans au 31 décembre 2008 et 2009, ainsi que les charges d'amortissement 2008 et 2009 ont été ajustés en conséquence. L'effet de ces ajustements est détaillé ci-dessous.

Impact de l'ajustement rétroactif des durées d'utilisation

	31.12.2008		01.01.2009	2009	2009	2009	31.12.2009
				Amortissement annuel			
	publié	ajustement	réajusté	publié	publié	ajustement	réajusté
Amortissements cumulés des immobilisations corporelles	-2'303'562	441'637	-1'861'925	-61'608		14'882	-1'908'651
Amortissements cumulés des participations de tiers aux investissements	391'926	-109'258	282'668	21'736		-5'731	298'673
Réserves du groupe	-1'483'992	-323'379	-1'807'371				
Résultat net du groupe	-154'380	-9'000	-163'380		-652'697	-9'151	-661'848

Autres données comparatives

Dans le cadre de la modification des durées d'utilisation des immobilisations corporelles, les données comparatives ont été ajustées. L'impact de ces ajustements est exposé sous les estimations et jugements déterminants, dans les principes comptables.

En 2010, le fonds de péréquation pluri-annuel est présenté sur la ligne des passifs financiers et autres engagements à long terme, son utilisation étant majoritairement au-delà d'un an. Les données comparatives ont également été retraitées.

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année.

Ces modifications permettent d'améliorer la qualité de l'information financière.

Adoption de nouvelles normes et interprétations

A la date de clôture de ces états financiers consolidés, les normes nouvelles ou amendées et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur étaient les suivantes :

- IFRS 1 "Première adoption des normes internationales d'information financière", amendements de la norme
- IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", amendements de la norme
- IFRS 9 "Instruments financiers : classement et évaluation des actifs financiers", nouvelle norme
- IAS 12 "Impôts sur le résultat", amendement de la norme
- IAS 24 "Informations relatives aux parties liées", amendement de la norme
- IAS 32 "Instruments financiers : Présentation", amendement de la norme
- IFRIC 14 "Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum", nouvelle interprétation
- IFRIC 19 "Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres", nouvelle interprétation
- Amendements résultant du plan d'améliorations annuelles 2010 des IFRS

La direction a décidé de ne pas appliquer par anticipation les nouveaux textes.

L'impact potentiel de ces nouveaux textes est en cours d'évaluation.

4

Annexes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2010

Dans les notes annexes toutes les valeurs sont en KCHF sauf indication contraire.

SIG est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillance du Conseil d'Etat. Elle répond personnellement et exclusivement de ses dettes et engagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 découlant des articles 158 à 160 de la constitution genevoise.

1. Informations sectorielles

La Constitution de la République et canton de Genève donne pour but à SIG de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, ainsi que de traiter les déchets. SIG a également pour tâches d'évacuer et de traiter les eaux polluées dans le cadre fixé par la loi. SIG peut en outre développer des activités dans des domaines liés au but décrit ci-dessus et fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

SIG est un partenaire actif des politiques énergétiques fédérale et cantonale.

L'organisation de SIG est structurée en fonction des caractéristiques des secteurs dans lesquels elle est active, notamment les activités en concurrence et celles en monopole, certaines de ces activités générant de la pollution qui doit être prise en charge par les consommateurs. Lorsque des activités ont des caractéristiques communes et sont gérées ensemble, elles sont présentées de manière regroupée.

La direction de SIG analyse individuellement les résultats opérationnels des secteurs mentionnés ci-dessous. Ces derniers font l'objet d'un suivi régulier pour évaluer leur performance et décider des ressources à leur affecter.

Activités en monopole

Eau potable

SIG approvisionne en eau potable la population et l'économie du canton de Genève.

Les actifs immobilisés du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartiennent à SIG. L'eau est pompée du lac pour environ 80% et depuis la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée afin d'en assurer la qualité avant de l'acheminer chez les clients.

Toute l'activité de SIG liée à l'eau potable est présentée dans ce secteur d'activité.

Eaux usées

SIG garantit l'évacuation, le transport et le traitement des eaux polluées de tout le canton et de la région transfrontalière.

Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).

Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ainsi que dans l'Arve.

Toute l'activité de SIG liée aux eaux usées est présentée dans ce secteur d'activité.

Valorisation des déchets

SIG assure le traitement et la valorisation des déchets du canton.

Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).

Les installations et les bâtiments du traitement des déchets appartiennent à SIG. Les déchets sont acheminés à l'usine des Cheneviers par voie fluviale ou par la route. Ils consistent en des déchets ordinaires, des déchets industriels assimilables aux déchets ordinaires, des déchets spéciaux et des déchets verts.

Toute l'activité de SIG liée au traitement des déchets est présentée dans ce secteur d'activité.

Le traitement des déchets spéciaux et l'activité de la décharge de Châtillon, incorporés dans ce secteur, ne font pas l'objet d'une présentation distincte, malgré le fait que ces activités sont en concurrence, car les activités sont similaires.

Distribution d'électricité

SIG assure le transport et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève.

Les actifs immobilisés du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Le réseau d'acheminement de l'électricité est en partie souterrain et en partie aérien. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension.

Toute l'activité de SIG liée au transport de l'électricité est présentée dans ce secteur d'activité.

Activités en concurrence

Gaz naturel et énergie thermique

SIG fournit la population et l'économie du canton de Genève en gaz naturel et en énergie thermique.

Les clients raccordés au gaz sont captifs de SIG pour se fournir en énergie. Ce secteur est néanmoins considéré en concurrence de par le choix qu'ont les clients de se fournir en gaz ou en électricité pour leurs besoins de chauffage.

Les actifs immobilisés du réseau d'acheminement du gaz naturel appartiennent à SIG. L'acheminement du gaz naturel est réalisé depuis les réseaux européens par l'entreprise romande de transport Gaznat SA, dont SIG est actionnaire, jusqu'au réseau de distribution de SIG. Cette dernière garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.

Toute l'activité de SIG liée au gaz naturel est présentée dans ce secteur d'activité.

L'énergie thermique, incorporée dans ce secteur, ne fait pas l'objet d'une présentation distincte car le contexte économique et les activités sont similaires.

Production électrique

SIG produit une partie de l'électricité qu'elle transporte et livre dans le canton de Genève.

Les actifs immobilisés de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement :

- Les barrages au fil de l'eau de Verbois et du Seujet qui assurent la production d'une énergie hydraulique;
- Les panneaux photovoltaïques de SIG Solar qui produisent de l'énergie solaire;

- Des installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur de traitement des déchets en énergie thermique et électrique.

Toute l'activité de SIG liée à la production d'électricité est présentée dans ce secteur d'activité.

SIG Services

SIG fournit principalement des prestations de services dans les domaines des télécoms, de la construction et des installations, les prestations étant liées aux domaines d'activités de base de SIG, à savoir l'eau, le gaz et l'électricité.

Cette activité est en concurrence, les clients pouvant s'adresser au fournisseur de leur choix pour l'obtention du service souhaité.

Toute l'activité de fourniture de services est présentée dans ce secteur d'activité.

L'activité Télécom, qui a pour but de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit et de concevoir les sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux, ne fait pas l'objet d'une présentation distincte car le contexte économique est similaire.

Activités partiellement en concurrence

Energie électrique

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique.

La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) permet aux consommateurs de plus de 100 GWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel s'approvisionner. Ainsi, cette activité comprend-elle des clients captifs (< 100 GWh/an) et des clients éligibles (> 100 GWh/an). Ces derniers ont soit choisi la libre concurrence et SIG pour fournisseur soit n'ont pas choisi la libre concurrence. Ces trois types de clients sont cependant regroupés au sein de la même activité, la direction de SIG analysant les ventes d'énergie électrique indépendamment du type de client.

L'approvisionnement de l'électricité est assuré à hauteur de 15% auprès des centrales hydrauliques (Verbois, Seujet), à hauteur de 3% par la valorisation des déchets traités (usine de Cheneviers), à hauteur de 0.5% auprès d'autres types d'installations (SIG Solar) qui sont la propriété de SIG et à hauteur de 7% auprès de notre participation (Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny). Le solde de 74.5% est couvert par des achats hors du canton, principalement auprès du groupe EOS Holding, dont SIG est actionnaire, et auprès d'autres sociétés tierces. La livraison aux clients est assurée par le réseau de distribution de l'électricité de SIG sur le canton de Genève.

Toute l'activité d'achat et de vente d'énergie électrique est présentée dans ce secteur d'activité.

Activités de support

Autres

Le secteur "Autres" représente les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, utilisées par les autres secteurs d'activités, ainsi que les autres produits et coûts d'exploitation qui ne peuvent être incorporés dans un secteur particulier.

Renseignements complémentaires

Les cessions internes sont facturées au même prix que les produits externes.

Aucun client de SIG ne représente à lui seul 10% ou plus des produits totaux de SIG.

La direction de SIG n'analyse pas ses activités selon des critères géographiques.

Les actifs sectoriels représentent les immobilisations corporelles, incorporelles et financières. Les passifs sectoriels représentent les participations de tiers aux investissements, les emprunts, les dettes à court terme et l'engagement de prévoyance.

2009	Eau potable	Eaux usées
Produits externes	101'301	73'812
Cessions internes	923	297
Produits sectoriels	**102'224**	**74'109**
Résultat opérationnel	**28'425**	**17'681**
Charges et produits financiers		
Part au résultat des sociétés mises en équivalence		
Redevances aux collectivités publiques		
Résultat net du groupe		
Actifs sectoriels (sans les participations)	677'864	269'916
- dont dépréciation nettes		
Participation dans les entreprises associées et sous contrôle conjoint		
Actifs non affectés		
Total des actifs consolidés		
Fonds étrangers sectoriels	343'795	287'872
Fonds étrangers non affectés		
Total des fonds étrangers consolidés		
Investissements	24'932	19'941
Participations clients	-5'200	
Amortissements des actifs	24'023	10'678
Amortissements des participations clients	-4'358	-2
Dépréciations et reprise de dépréciations		
Autres produits et charges non monétaires		
- engagement de retraite	*3'403*	*2'170*

2010		
Produits externes	99'558	74'222
Cessions internes	949	494
Produits sectoriels	**100'507**	**74'716**
Résultat opérationnel	**28'386**	**14'358**
Revenus financiers nets		
Part au résultat des sociétés mises en équivalence		
Redevances aux collectivités publiques		
Résultat net du groupe		
Actifs sectoriels (sans les participations)	682'346	275'141
- dont dépréciation nette		
Participation dans les entreprises associées et sous contrôle conjoint		
Actifs non affectés		
Total des actifs consolidés		
Fonds étrangers sectoriels	339'177	298'635
Fonds étrangers non affectés		
Total des fonds étrangers consolidés		
Investissements	27'131	18'645
Participations clients	-4'974	0
Amortissements des actifs	22'442	13'459
Amortissements des participations clients	-4'077	-1
Dépréciations et reprise de dépréciations		
Autres produits et charges non monétaires		
- engagement de retraite	*2'835*	*2'069*

Gaz naturel et énergie thermique	Energie électrique	Production électrique	Distribution d'électricité	Valorisation des déchets	SIG Services	Autres	Ensemble du groupe
223'679	294'690	1'992	217'333	62'099	45'491	17'870	1'038'267
2'096	20'675	34'233	4'405	11'691	593	36'785	111'698
225'775	**315'365**	**36'225**	**221'738**	**73'790**	**46'084**	**54'655**	**1'149'965**
40'869	**20'334**	**16'555**	**74'525**	**-2'103**	**36'166**	**-3'259**	**229'193**
							28'436
2'307	538'677					88	541'073
							79'982
							661'848
309'304	8'379	235'760	804'266	173'008	74'370	95'678	2'648'545
						157'247	*157'247*
78'268	950'146					485	1'028'899
							485'057
							4'162'501
185'899	4'529	10'956	75'589	212'485	96'428	-425'530	792'023
							905'861
							1'697'884
56'376	9'081	10'481	46'540	1'674	4'433	15'089	188'547
-1'039			-13'528		-98		-19'865
9'294		8'021	33'118	11'107	5'473	5'696	107'410
-1'368		-1'724	-9'368	-114	-239	-45	-17'218
						33'925	33'925
1'858	*397*	*845*	*4'896*	*3'089*	*2'758*	*14'043*	*33'459*

215'421	299'795	2'866	210'395	55'855	48'537	19'532	1'026'181
838	19'230	30'024	4'503	10'617	1'843	35'933	104'431
216'259	**319'025**	**32'890**	**214'898**	**66'472**	**50'380**	**55'465**	**1'130'612**
18'883	**1'976**	**13'923**	**60'134**	**-8'713**	**3'294**	**-7'405**	**124'836**
							-8'816
21'351	46'853					54	68'259
							77'803
							124'108
365'975	640	238'750	809'079	167'341	97'400	105'991	2'742'663
						149'120	*149'120*
85'640	932'645					501	1'018'786
							514'874
							4'276'323
219'085	2'341	13'139	90'062	223'266	110'873	-544'286	752'292
							975'508
							1'727'800
56'481	14'874	10'337	62'374	6'660	30'687	15'716	242'905
-3'530			-12'362		-59		-20'925
12'492		7'347	43'689	12'347	7'713	7'982	127'471
-1'333		-1'716	-9'518		-284	-45	-16'974
							0
1'586	*182*	*761*	*4'265*	*2'329*	*1'778*	*12'471*	*28'276*

2. Périmètre de consolidation

Sociétés associées et sous contrôle conjoint

Les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont les suivantes:

Sociétés	But	Siège	Part détenue en %	Lien avec SIG	Début de mise en équivalence
Secteur de l'électricité					
EOS Holding	Production, transport, négoce et commercialisation	Lausanne	23.0	A	1999
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Production d'énergie électrique	Chancy	72.2	CC	1999
Securelec - Vaud SA	Contrôle d'installations électriques	Ecublens	38.4	CC	2005
SwissWinds Development GmbH	Promotion de projets dans le domaine de l'énergie éolienne	St-Gall	28.0	CC	2010
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	Développement, installation, production et vente d'énergie électrique d'origine éolienne	Bullet	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA		Court	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA		Court	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA		Romont BE	40.0	CC	2009
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA		Val-de-Travers	40.0	CC	2009
Windpark Schwängimatt AG		Laupersdorf	40.0	CC	2009
Parc Eolien de St-Brais SA		St-Brais	55.0	CC	2010
Parc Eolien de Delémont SA		Delémont	55.0	CC	2010
TourNEvent SA		Rochefort	51.0	CC	2010
Verrivent SA		Les Verrières	51.0	CC	2010
Windpark Jaunpass AG		Boltingen	51.0	CC	2010
EssairVent SA		Essertines-sur-Rolle	48.5	CC	2010
Parco eolico del San Gottardo SA		Airolo	25.0	CC	2010
Secteur du gaz et de l'énergie thermique					
Gaznat SA	Approvisionnement et transport d'énergie	Lausanne	37.5	A	1999
Cadiom SA	Production et distribution d'énergie	Vernier	51.0	CC	1999
Secteur multiservices					
Swisspower Energy AG	Distribution d'énergie et services afférents	Zürich	29.9	A	2005
Spontis SA	Plateforme logistique pour l'achat de matériel	Granges-Paccot	22.5	CC	2007

A = Associé
CC = Sous contrôle conjoint

Le pourcentage acquis des actions, qui exprime la part de capital détenu, est identique à celui des droits de vote.

Sociétés sous contrôle conjoint

Les participations sous contrôle conjoint bénéficient de conventions d'actionnaires assurant leur gestion commune.

SIG détient plus de la moitié des droits de vote dans les sociétés SFMCP et Cadiom SA. Cependant, la détention de la majorité du droit de vote n'entraîne pas, dans ce cas, le contrôle de ces deux entreprises. Les conventions d'actionnaires limitent le pouvoir de SIG à diriger les politiques financières et opérationnelles de ces entités.

Pour cette raison, ces investissements sont traités comme des participations dans des co-entreprises (contrôle conjoint).

Filiales

Les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont les suivantes:

Sociétés	But	Siège	Part détenue en %	Début d'intégration globale
Secteur de l'électricité				
Securelec SA	Conseil et expertise en matière de sécurité des installations électriques	Carouge	100	2004
Compagnie Luminotechnique SA	Etude, conception fabrication et vente d'éclairages extérieurs de grande hauteur	Satigny	100	2009
Secteur multiservices				
Services Industriels de Genève (France)	Conception, réalisation, étude et projets dans les domaines d'activité de SIG	Annemasse	100	2009

Securelec SA a créé, avec d'autres partenaires industriels, la société Securelec - Vaud SA dont elle détient 38.4% des droits de vote.

Participation non consolidées

Les autres participations non consolidées apparaissent dans les "Actifs financiers".

3. Produits

	2010	2009
Produits de l'eau potable	99'558	101'301
Produits des eaux usées	74'222	73'812
Produits du gaz et de l'énergie thermique	215'421	223'679
Produits de l'énergie électrique	299'795	294'690
Produits de la production électrique	2'866	1'992
Produits de la distribution d'électricité	210'395	217'333
Produits de la valorisation des déchets	55'855	62'099
Produits SIG services	48'537	45'491
Autres produits	19'532	17'870
Total des produits	**1'026'181**	**1'038'267**

4. Achats d'énergies destinés à la vente

Ce poste représente les achats externes d'énergies directement liés aux ventes. Les achats sont essentiellement effectués auprès de parties liées :

- Achats de gaz naturel auprès de Gaznat SA à 100%;
- Achats d'électricité auprès du groupe EOS Holding à hauteur d'environ 26% et de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP) pour près de 8%.

Sont exclues les productions d'énergies propres à SIG telles que Verbois, Seujet et l'usine des Cheneviers. Ces productions représentent une part significative des consommations d'électricité du canton. Leurs coûts sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat global.

5. Charges d'exploitation

	2010	2009
Charges du personnel	**247'206**	**244'179**
Traitements	189'836	185'319
Charges sociales	42'505	45'393
Rémunération variable	7'844	5'797
Personnel Etat	2'539	3'215
Autres charges de personnel	4'482	4'455
Honoraires et mandats externes	**21'755**	**18'725**
Personnel intérimaire	7'952	7'856
Achats de services externes	13'803	10'869
Frais d'évacuation des déchets	**12'597**	**15'359**
Frais généraux d'exploitation	**86'500**	**79'718**
Frais de locaux	7'379	7'249
Fournitures et prestations	58'235	52'012
Assurances et taxes	3'652	3'718
Communication institutionnelle	8'248	6'630
Autres frais d'exploitation	8'986	10'109
Total des charges	**368'058**	**357'981**
Production immobilisée et stockée	-30'135	-30'075
Total des charges d'exploitation	**337'923**	**327'906**

Rémunération variable

La rémunération variable est un élément du système de rémunération de SIG. Elle est calculée sur la part du "résultat" dépassant des objectifs fixés au préalable. Son attribution éventuelle est destinée à mieux valoriser la contribution de l'ensemble du personnel aux efforts importants que demande l'adaptation de l'entreprise à ses défis futurs.

Personnel Etat

Le poste "Personnel Etat" représente les employés de l'usine des Cheneviers, de l'activité eaux usées ainsi que du site de Châtillon qui ont souhaité rester au statut de l'Etat de Genève.

Frais d'évacuation des déchets

Les frais d'évacuation des déchets comprennent le coût de délestage des résidus (cendres, mâchefers, etc.) produits par l'usine des Cheneviers dont la quantité est directement liée au volume des déchets traités et facturés, ainsi que le délestage des déchets non traités.

Ils comprennent en outre les frais d'évacuation et d'incinération des boues des stations d'épuration des eaux usées, ainsi que l'évacuation des pierres et sables extraits des décanteurs.

Production immobilisée et stockée

La production immobilisée et stockée concerne des coûts d'exploitation (main-d'oeuvre et dépenses) de l'exercice activés dans les immobilisations en cours ou dans les travaux en cours. Ces coûts d'exploitation sont d'abord présentés dans les charges d'exploitation concernées puis transférés au bilan par la rubrique de "production immobilisée et stockée".

Variation nette des provisions et correctifs d'actifs

Les charges d'exploitation sont présentées nettes de variations de provisions et de correctifs d'actifs suivants :

	2010	2009	Note
Provisions	**-1'236**	**-4'067**	
Traitements			
Rémunérations différées	949	238	21
Charges sociales			
Rentes complémentaires de pré-retraite	0	-18	21
Achats de services externes			
Engagement lié à l'OIBT	-1'370	-2'294	21
Fournitures et prestations			
Postes MT / BT	-35	2	21
Fermeture du site de Châtillon	-780	-1'996	21
Correctifs d'actifs	**-1'852**	**291**	
Fournitures et prestations			
Correctif du stock	-468	87	13
Autres frais d'exploitation			
Correctif des créances	-1'385	203	14
Total des dotations aux provisions et aux correctifs d'actifs	**-3'088**	**-3'776**	

6. Amortissements

Amortissements sur	2010	2009
Immobilisations corporelles	**106'235**	**51'270**
Amortissements	107'073	116'245
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation sur les amortissements	0	-14'882
Participations de tiers	-16'928	-22'948
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation sur les participations de tiers	0	5'731
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	16'090	1'049
Reprise de dépréciations	0	-33'925
Immobilisations incorporelles	**4'308**	**4'999**
Total des amortissements	**110'543**	**56'269**

Afin de déterminer les coûts ne pouvant faire l'objet d'une immobilisation, SIG procède à une analyse des coûts activés au moment de la mise en service des immobilisations en construction et en fin d'année pour les immobilisations en cours de construction significatives.

Dans ce cas, ils sont transférés dans les amortissements de l'exercice. Pour l'exercice 2010, cette analyse a permis d'identifier pour KCHF 520 de coûts à amortir (KCHF 1'038 en 2009).

Les dépréciations ("impairment") sont décrites sous la note 9.

7. Charges et produits financiers

	2010	2009
Charges financières	**-15'287**	**-35'332**
Intérêts sur le capital de dotation	-5'000	-5'000
Intérêts et charges financières	-10'287	-30'332
Intérêts et frais sur emprunts	-6'653	-11'663
Résultat sur instruments financiers	-1'206	-548
Variation de valeur des instruments financiers	0	-18'121
Autres frais financiers	-2'428	0
Produits financiers	**24'103**	**6'896**
Part des intérêts activés	774	3'256
Variation de valeur des instruments financiers	19'931	0
Revenus des créances, placements et c/c	3'395	3'359
Autres produits financiers	0	277
Produits des titres de participations	3	4

Intérêts sur le capital de dotation

Un intérêt de 5% l'an est perçu par les collectivités publiques sur le capital de dotation (article 3, alinéa 6 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973).

Part des intérêts activés

Des intérêts intercalaires sont calculés sur les investissements en cours de construction et activés. Le taux d'intérêt appliqué est de 2.5% en 2010 (4% en 2009).

Produits des titres de participations

Les dividendes des participations qui n'ont pas été mises en équivalence figurent dans le poste "Produits des titres de participations".

Intérêts et primes payés

Les intérêts payés en 2010 sont de KCHF 12'573 (KCHF 19'611 en 2009).

Les primes sur options de taux d'intérêt et de change versées et encaissées en 2010 se montent en valeur nette à KCHF -185 (KCHF -249 en 2009).

8. Redevances aux collectivités publiques

2009	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances pour l'utilisation du domaine public	9'341	12'756	15'266			37'363
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	4'766					4'766
Redevances hydrauliques	5'000					5'000
Nouvelles énergies renouvelables				12'955		12'955
Couverture des coûts résiduels des services-système				3'372		3'372
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	11'080					11'080
Subventions et autres redevances			186		1'354	1'540
Redevances aux collectivités publiques	**34'093**	**12'756**	**15'452**	**16'327**	**1'354**	**79'982**

2010						
Redevances pour l'utilisation du domaine public	9'241	12'432	15'292			36'965
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	3'995					3'995
Redevances hydrauliques	4'864					4'864
Nouvelles énergies renouvelables				13'017		13'017
Couverture des coûts résiduels des services-système				856		856
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	11'950					11'950
Subventions et autres redevances			187		2'063	2'249
Redevances aux collectivités publiques	**33'956**	**12'432**	**15'479**	**13'873**	**2'063**	**77'803**

Redevances pour l'utilisation du domaine public

Le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public annuelle dû à l'Etat, à la Ville et aux Communes est déterminé conformément à l'article 32, alinéas 2 et 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973. La redevance représente 5% pour l'Etat et 15% pour les Communes des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire, pendant l'exercice annuel considéré.

Fonds énergie des collectivités publiques

Le fonds énergie des collectivités publiques est constitué conformément à l'article 31, alinéas 3 et 4 de la Loi sur l'organisation de SIG. 10% du produit facturé à l'Etat, à la Ville de Genève et aux Communes genevoises sont attribués au fonds énergie des collectivités publiques. Ce fonds est destiné au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'économies d'énergie.

Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau

L'Etat perçoit des redevances en matière de droit d'eau, conformément à l'article 33 de la Loi sur les eaux du 5 juillet 1961 et aux articles 21 et suivants du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 5 mars 2003.

Redevances hydrauliques

L'Etat perçoit des redevances annuelles pour l'utilisation de l'eau comme force motrice, conformément aux articles 49 et suivants de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916 et au Règlement du Conseil fédéral concernant le calcul des redevances en matière de droit d'eau du 12 février 1918.

Depuis le 1er rmai 1987, ces redevances s'élèvent à CHF 80 par kW.

Nouvelles énergies renouvelables

Conformément à l'article 15b de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne), la société nationale du réseau de transport perçoit un supplément sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables.

Couverture des coûts des services-système

Conformément à l'article 31b de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl), disposition transitoire pour la période 2009 à 2013, la société nationale du réseau de transport facture individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts résiduels des services-système.

Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées

Les redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées sont versées à l'Etat.

Subventions et autres redevances

Les subventions et autres redevances comprennent principalement la gratuité du traitement des déchets pour les oeuvres caritatives et des incitations financières dans le cadre du programme d'économies d'énergie.

Détail des redevances pour l'utilisation du domaine public

Communes	Redevances 2010 à verser en 2011	Redevances 2009 à verser en 2010
Aire-la-Ville	37	36
Anières	118	118
Avully	66	67
Avusy	56	55
Bardonnex	99	100
Bellevue	167	171
Bernex	342	345
Carouge	1'408	1'442
Cartigny	40	37
Chancy	40	38
Chêne-Bougeries	476	471
Chêne-Bourg	400	402
Choulex	47	46
Collex-Bossy	61	62
Collonge-Bellerive	565	565
Cologny	366	362
Confignon	159	157
Corsier	84	84
Dardagny	157	156
Genève	12'431	12'757
Genthod	111	120
Grand-Saconnex	814	831
Gy	20	20
Hermance	47	47
Jussy	64	62
Laconnex	27	26
Lancy	1'580	1'557
Meinier	86	84
Meyrin	1'740	1'740
Onex	498	507
Perly-Certoux	140	138
Plan-les-Ouates	1'049	1'050
Pregny-Chambésy	260	268
Presinge	29	29
Puplinge	89	91
Russin	19	20
Satigny	621	590
Soral	30	30
Thônex	581	580
Troinex	97	96
Vandoeuvres	146	146
Vernier	1'682	1'642
Versoix	506	507
Veyrier	369	370
Etat de Genève	9'241	9'341
Total	**36'965**	**37'363**

Versements au profit des collectivités publiques

2009	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances aux collectivités publiques	34'093	12'756	15'452	16'327	1'354	79'982
Intérêts sur le capital de dotation (voir note 7)	2'750	1'500	750			5'000
Total	**36'843**	**14'256**	**16'202**	**16'327**	**1'354**	**84'982**
2010						
Redevances aux collectivités publiques	33'956	12'432	15'479	13'873	2'063	77'803
Intérêts sur le capital de dotation (voir note 7)	2'750	1'500	750			5'000
Total	**36'706**	**13'932**	**16'229**	**13'873**	**2'063**	**82'803**

9. Immobilisations corporelles nettes

Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Solde net au 31.12.2008, publié	**601'633**	**1'115'619**	**23'343**	**302'709**	**2'043'304**
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation	125'821	309'720	6'096		441'637
Solde net au 01.01.2009	**727'454**	**1'425'339**	**29'439**	**302'709**	**2'484'941**
Investissements				175'246	175'246
Intérêts activés				3'256	3'256
Transfert vers lesimmobilisations incorporelles				-1'814	-1'814
Désinvestissements	-477	-868	-63		-1'408
Mises en service	60'313	120'683	8'814	-189'810	0
Dépréciation					0
Reprise de dépréciation	925	32'999	1		33'925
Amortissements et corrections de valeurs	-27'036	-82'750	-6'459		-116'245
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation sur les amortissements et corrections de valeur	4'658	10'759	-535		14'882
Solde net au 31.12.2009	**765'837**	**1'506'162**	**31'197**	**289'587**	**2'592'783**
Investissements				224'153	224'153
Intérêts activés				774	774
Transfert vers lesimmobilisations incorporelles				-280	-280
Désinvestissements	-82	-27'893	-215		-28'190
Mises en service	8'009	73'285	10'343	-91'637	0
Dépréciation					0
Reprise de dépréciation					0
Amortissements et corrections de valeurs	-22'528	-77'399	-6'625	-520	-107'072
Solde net au 31.12.2010	**751'236**	**1'474'155**	**34'700**	**422'077**	**2'682'168**

Immobilisations corporelles brutes

31.12.2008	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains et bâtiments	1'093'273	-365'819	727'454
Installations de production et distribution	2'753'683	-1'328'344	1'425'339
Autres immobilisations corporelles	197'201	-167'762	29'439
Immobilisations en construction	302'709	0	302'709
Total des immobilisations corporelles	**4'346'866**	**-1'861'925**	**2'484'941**
Dont dépréciations		-201'531	
31.12.2009			
Terrains et bâtiments	1'175'517	-409'680	765'837
Installations de production et distribution	2'839'301	-1'333'139	1'506'162
Autres immobilisations corporelles	197'029	-165'832	31'197
Immobilisations en construction	289'587	0	289'587
Total des immobilisations corporelles	**4'501'434**	**-1'908'651**	**2'592'783**
Dont dépréciations		-157'247	
31.12.2010			
Terrains et bâtiments	1'183'274	-432'038	751'236
Installations de production et distribution	2'807'936	-1'333'781	1'474'155
Autres immobilisations corporelles	203'973	-169'273	34'700
Immobilisations en construction	422'077	0	422'077
Total des immobilisations corporelles	**4'617'260**	**-1'935'092**	**2'682'168**
Dont dépréciations		-149'120	

Dépréciations

Dépréciations nettes

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Solde net au 31.12.2008, publié	-83'512	-112'762	-348	-4'909	-201'531
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation					0
Solde net au 01.01.2009	-83'512	-112'762	-348	-4'909	-201'531
Dépréciations					0
Reprise de dépréciations	925	32'999	1		33'925
Amortissements et corrections de valeurs	3'514	6'791	54		10'359
Impact de la modification des durées d'utilisation sur les amortissements et corrections de valeur					0
Solde net au 31.12.2009	**-79'073**	**-72'972**	**-293**	**-4'909**	**-157'247**
Solde net à l'ouverture	-79'073	-72'972	-293	-4'909	-157'247
Dépréciations					0
Reprise de dépréciations					0
Amortissements et corrections de valeurs	3'479	4'595	53		8'127
Solde net au 31.12.2010	**-75'594**	**-68'377**	**-240**	**-4'909**	**-149'120**

Dépréciations brutes

31.12.2008	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains et bâtiments	-87'183	3'671	-83'512
Installations de production et distribution	-129'785	17'023	-112'762
Autres immobilisations corporelles	-623	275	-348
Immobilisations en construction	-4'909	0	-4'909
Total des dépréciations	**-222'500**	**20'969**	**-201'531**
31.12.2009			
Terrains et bâtiments	-86'031	6'958	-79'073
Installations de production et distribution	-82'161	9'189	-72'972
Autres immobilisations corporelles	-400	107	-293
Immobilisations en construction	-4'909	0	-4'909
Total des dépréciations	**-173'501**	**16'254**	**-157'247**
31.12.2010			
Terrains et bâtiments	-86'031	10'437	-75'594
Installations de production et distribution	-82'161	13'784	-68'377
Autres immobilisations corporelles	-399	159	-240
Immobilisations en construction	-4'909	0	-4'909
Total des dépréciations	**-173'500**	**24'380**	**-149'120**

Réseau télécom

L'estimation de la valeur recouvrable du réseau télécom a nécessité l'enregistrement d'une première dépréciation de KCHF 34'000 en 2002, complétée d'une réduction de valeur supplémentaire de KCHF 15'000 en 2003.

Le calcul de la valeur d'utilité se base notamment sur les éléments suivants :

- L'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés;
- Le taux d'actualisation incluant le risque est de 9.25% en 2010 (9.5% en 2009).

En 2009, l'évolution du marché des télécommunications a montré des indices positifs sur l'évolution de la valeur du réseau télécom de SIG. Une nouvelle valeur d'utilité a été déterminée et a indiqué que la perte de valeur enregistrée antérieurement avait disparu. Le montant de la reprise de perte de valeur amortie a été de KCHF 33'925 en 2009.

Ainsi, dès la fin 2009, le réseau télécom n'est plus déprécié.

Usine des Cheneviers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de l'usine des Cheneviers a, quant à elle, nécessité l'enregistrement d'une dépréciation de KCHF 135'500 en 2007. Le calcul de la valeur d'utilité inclut notamment les éléments suivants :

- L'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés;
- Le taux d'actualisation incluant le risque est de 5.00% en 2010 (5.0% en 2009);
- Le tarif de l'incinération des déchets indexé uniquement à l'inflation, dès 2011;
- Le revenu des déchets hors zone d'apport pris en compte uniquement pour les contrats conclus ou en finalisation de négociation au 31 décembre.

Ainsi, fin 2010, les actifs de l'usine des Cheneviers sont diminués d'une dépréciation nette de KCHF 114'386 (KCHF 121'424 fin 2009).

Réseau primaire d'assainissement des eaux usées

L'estimation de la valeur recouvrable du réseau primaire d'assainissement des eaux usées a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation de KCHF 38'000 en 2007. Le calcul de la valeur d'utilité inclut notamment les éléments suivants :

- L'utilisation de la méthode des flux de trésorerie actualisés;
- Le taux d'actualisation incluant le risque est de 5.00% en 2010 (5% en 2009);
- Le revenu de la taxe d'épuration tenant compte d'une baisse historique des volumes d'eau potable vendus de 1% par an;
- Le revenu de la taxe d'épuration augmenté en 2010, suite à la mise en service en 2009 de la station d'épuration du Bois-de-Bay qui permet, dès 2010, le traitement de nouveaux volumes d'eaux usées françaises. Les amortissements augmentent avec la mise en service de la station d'épuration du Bois-de-Bay, à partir de 2009.

Ainsi, fin 2010, le réseau primaire d'assainissement des eaux usées est diminué d'une dépréciation nette de KCHF 34'734 (KCHF 35'823 fin 2009).

10. Immobilisations incorporelles

2009	En service	En dévelop-pement	Total
Solde net à l'ouverture	5'804	4'861	10'665
Investissements		3'747	3'747
Transferts des immobilisations corporelles	1'814		1'814
Transferts des immobilisations financières	120		120
Désinvestissements			0
Mises en service	3'785	-3'785	0
Amortissements et corrections de valeurs	-3'963	-1'037	-5'000
Solde net à la clôture	**7'560**	**3'786**	**11'346**
2010			
Solde net à l'ouverture	7'560	3'786	11'346
Investissements		6'927	6'927
Transferts des immobilisations corporelles	280		280
Transferts des immobilisations financières			0
Désinvestissements			0
Mises en service	3'685	-3'685	0
Amortissements et corrections de valeurs	-4'308		-4'308
Solde net à la clôture	**7'217**	**7'028**	**14'245**

L'essentiel de ce poste est constitué de logiciels acquis.

Le coût des développements internes supplémentaires destinés à adapter les logiciels standards aux particularités de SIG figure sous la colonne "En développement". Lors de leur mise en service, il est ajouté au montant de l'investissement initial.

11. Participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint

Mouvement des participations

	SFMCP	EOS Holding	Gaznat	Cadiom	Swiss-power	Autres	Total
Participations au 31.12.2008	35'713	753'336	71'099	5'279	1'622	397	867'446
Mouvements 2009							
Acquisitions						240	240
Quote part des éléments du résultat global		-267'147		-105			-267'252
Dividendes reçus	-640	-111'651	-313			-4	-112'608
Part du résultat	2'195	535'855	1'724	584	623	92	541'073
- Retraitements IFRS						*52*	*52*
- Part du résultat de l'exercice	*2'195*	*535'855*	*1'724*	*584*	*623*	*40*	*541'021*
Total des participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint à la clôture	**37'268**	**910'393**	**72'510**	**5'758**	**2'245**	**725**	**1'028'899**
Mouvements 2010							
Acquisitions			2'293		1'125	23'655	27'073
Amendement plan de renforcement financier			-15'787				-15'787
Quote part des éléments du résultat global		-39'831		-172			-40'003
Dividendes reçus	-2'167	-46'042	-313		-1'128	-5	-49'655
Part du résultat	963	50'257	20'644	707	2'629	-6'941	68'259
- Retraitements IFRS			*15'225*				*15'225*
- Part du résultat de l'exercice	*963*	*50'257*	*5'419*	*707*	*2'629*	*-6'941*	*53'034*
Total des participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint à la clôture	**36'063**	**874'777**	**79'346**	**6'294**	**4'870**	**17'434**	**1'018'786**

Participations mises en équivalence

Il n'y a pas eu de changement important du pourcentage d'intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

Toutes les participations dans les sociétés mises en équivalence ont fait l'objet d'une évaluation à la valeur recouvrable déterminée selon une méthode analogue à celle appliquée à la catégorie immobilisations corporelles (voir note 9).

EOS Holding

Dans le cadre du rachat des actions de Motor-Columbus par un consortium d'acheteurs, ce dernier, composé de EOS Holding, d'EDF, d'Atel et des actionnaires minoritaires suisses d'Atel, a décidé de se restructurer. Ainsi, Atel et Motor-Columbus ont fusionné et pris le nom d'Atel Holding en 2007, puis d'Alpiq Holding SA en 2009.

Début 2009, EOS Holding a transféré tous ses actifs d'exploitation dans Alpiq Holding SA et a reçu en contrepartie des actions de cette dernière ainsi qu'un paiement compensatoire de CHF 1.8 milliard dont une partie sera transférée aux actionnaires d'EOS Holding. Dans ce cadre, SIG a reçu MCHF 92 en 2009 et MCHF 26 en 2010.

En 2009, ce transfert a généré un produit supplémentaire de MCHF 2'130 dans les comptes de EOS Holding. L'impact de cette transaction pour SIG, qui détient une participation de 23.02% dans EOS Holding, a été une augmentation de MCHF 490 de son résultat consolidé global, auquel il faut ajouter les autres revenus nets de EOS Holding en 2009, soit un impact total de MCHF 536.

Dès 2009 et suite à l'augmentation de la participation de EOS Holding dans Alpiq Holding SA de 18.56% à environ 31%, EOS Holding consolide sa participation dans Alpiq Holding SA par mise en équivalence. Lors des exercices précédents, EOS Holding avait enregistré la juste valeur de Alpiq Holding SA par les fonds propres. L'impact de la consolidation de Alpiq Holding SA a diminué les fonds propres de SIG de MCHF 267 en 2009.

Gaznat

La société Petrosvibri SA, incluse dans le périmètre de consolidation de Gaznat, a mené fin 2009 et en 2010 un forage exploratoire pour vérifier la présence de gisements de gaz naturel sous le lac Léman. Les conclusions des travaux de forage exploratoire seront connues en 2011.

SFMCP

SFMCP est au bénéfice d'une concession pour l'exploitation et la rénovation du barrage de Chancy-Pougny. Cette concession prendra fin le 8 avril 2061.

La continuité de l'exploitation des ouvrages ainsi que l'octroi de la concession impliquent des investissements engagés, prévus ou imposés, estimés à MCHF 87.

Participations non consolidées

Les participations non consolidées apparaissent dans le poste des "Actifs financiers".

12. Actifs financiers

	2010	2009
Créance envers le CERN	42'756	45'068
Créance envers l'Etat	1'852	5'746
Créances envers des sociétés sous contrôle conjoint	0	8'841
Autres créances financières	904	815
Total créances	**45'512**	**60'470**
Instruments financiers dérivés (voir note 35)	29'646	14'424
Option financière FMHL (voir note 28)	640	8'379
Total instruments financiers dérivés	**30'286**	**22'803**
Titres de participation	96	41
Goodwill de consolidation	143	143
Total des actifs financiers	**76'037**	**83'457**

Créance envers le CERN

SIG s'est engagée, contractuellement, à approvisionner en eau de refroidissement et en eau potable le centre européen pour la recherche nucléaire (CERN). Dans ce cadre, elle a étudié, construit et mis en service les installations nécessaires.

La créance envers le CERN comprend les installations qui ont été vendues à ce dernier ainsi que la participation du CERN à des ouvrages restés propriété de SIG.

La créance envers le CERN est actualisée. Un intérêt annuel est reconnu dans les produits financiers.

Créance envers l'Etat

La créance envers l'Etat résulte des opérations financières relatives au transfert de propriété des actifs de l'usine des Cheneviers.

Créances envers des sociétés sous contrôle conjoint

Ces créances sont en faveur des sociétés sous contrôle conjoint actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne (voir note 28).

Titres de participation

Les titres de participation comportent des titres détenus à long terme de sociétés en rapport avec les activités de SIG. Ils permettent de faciliter et développer les relations d'affaires ou commerciales. Ces placements sont enregistrés au coût du fait que leur juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable.

En effet, soit l'investissement consenti par SIG n'est pas économiquement significatif, soit l'évolution du marché dans lequel les entreprises sont actives implique que les éléments subjectifs d'évaluation sont prépondérants. Par ailleurs, une estimation basée sur les seuls fonds propres serait inappropriée.

13. Stocks et travaux en cours

Stocks	2010	2009
Matériel affecté à la construction (ex. réseaux)	10'424	9'987
Matériel affecté à l'exploitation (ex. mobilier, outillage)	16'709	16'979
Provision pour dépréciation du stock	-3'895	-4'363
Total des stocks	23'238	22'603
Travaux en cours		
Total des travaux en cours	7'965	7'410
Total des stocks et travaux en cours	**31'203**	**30'013**
Paiements anticipés reçus sur les contrats de construction	13'159	14'678
Ventes constatées en produits sur la période	35'862	31'693

Les stocks affectés à la construction sont aussi bien utilisés pour les constructions propres à SIG que pour les travaux en cours. Les travaux en cours concernent des prestations à facturer aux tiers.

14. Créances résultant de livraisons et prestations

	2010	2009
Clients	179'472	173'957
Provision pour dépréciation sur créances	-2'700	-4'085
Total des créances résultant de livraisons et prestations	**176'772**	**169'872**

Clients

Consommations à facturer

Dans la rubrique "Clients", figurent les consommations à facturer pour un montant estimé de KCHF 97'036 en 2010 (KCHF 89'392 en 2009).

Il s'agit des produits de l'eau potable, du gaz et de l'électricité fournis et consommés par les clients jusqu'à la fin de la période comptable et des produits de la valorisation des déchets et du traitement des eaux usées, tous ces produits n'ayant pas encore été facturés.

Garanties clients

Une partie des factures envoyées à nos clients est garantie par des dépôts de garantie et des cautions bancaires en notre faveur :

	2010	2009
Dépôts de garantie	7'807	8'392
Cautions bancaires en notre faveur	916	1'059

Les dépôts de garantie sont présentés sous "Passifs financiers et autres engagements" (voir note 24).

Coût amorti

Le coût amorti des créances résultant de livraisons et de prestations correspond à leur valeur nominale.

Provision pour dépréciation sur créances

Le mouvement de la provision pour dépréciation sur créances est le suivant :

Créances douteuses au 01.01.2009	**3'881**
Extourne	0
Utilisation	-7
Dotation	211
Créances douteuses au 31.12.2009	**4'085**
Créances douteuses au 01.01.2010	**4'085**
Extourne	-449
Utilisation	-939
Dotation	3
Créances douteuses au 31.12.2010	**2'700**

Les créances échues mais non provisionnées sont estimées recouvrables.

Les pertes sur créances pour 2010 se montent à KCHF 2'376 (KCHF 971 en 2009).

15. Autres actifs financiers et comptes de régularisation

Autres actifs financiers	2010	2009
Instruments financiers dérivés (voir note 35)	48'356	16'937
Auprès de tiers	14'170	5'474
Comptes de régularisation		
Ventes d'énergies à des sociétés associées ou sous contrôle conjoint	5'565	10'820
Ventes d'énergies	15'568	22'211
Autres actifs transitoires	18'516	18'384
Total des autres actifs financiers et comptes de régularisation	**102'175**	**73'826**

16. Liquidités et équivalents de liquidités

	2010	2009
Total des liquidités et équivalents de liquidités	**174'937**	**172'305**
Limite des lignes de crédit	50'000	50'000

Lignes de crédit

Le niveau des lignes de crédit est fixé en fonction de nos besoins et revu périodiquement avec nos partenaires financiers.

Coût amorti

Le coût amorti des liquidités et équivalents de liquidités correspond à leur valeur nominale.

17. Capital de dotation

L'article 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 fixe le montant du capital de dotation, ses détenteurs ainsi que leur part et son taux de rémunération, soit 5% l'an.

	Etat au 31.12.2010	En %	Etat au 31.12.2009	En %
Etat de Genève	55'000	55%	55'000	55%
Ville de Genève	30'000	30%	30'000	30%
Autres communes genevoises	15'000	15%	15'000	15%
Total du capital de dotation	**100'000**	**100%**	**100'000**	**100%**

18. Réserves du groupe

Mouvements	Fonds de constructions nouvelles	Fonds d'assurance	Fonds général de réserve	Fonds de réserve du site de Châtillon	Réserves non attribuées	Total
Total des réserves consolidées au 31.12.2008, publié	632'175	71'215	304'688	0	475'914	1'483'992
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation		48'507	274'872			323'379
Total des réserves consolidées au 31.12.2008	632'175	119'722	579'560	0	475'914	1'807'371
Attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent, publié	55'270	7'711	43'694	253	56'452	163'380
Total des réserves consolidées au 01.01.2009	687'445	127'433	623'254	253	532'366	1'970'751
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence					-267'252	-267'252
Total des réserves consolidées au 31.12.2009	**687'445**	**127'433**	**623'254**	**253**	**265'114**	**1'703'499**
Attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent, publié	50'604	26'100	147'902	-626	428'717	652'697
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation sur l'attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent		1'373	7'778			9'151
Total des réserves consolidées au 01.01.2010	**738'049**	**154'906**	**778'934**	**-373**	**693'831**	**2'365'347**
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence					-40'027	-40'027
Total des réserves consolidées au 31.12.2010	**738'049**	**154'906**	**778'934**	**-373**	**653'804**	**2'325'320**

Les réserves suivantes sont mentionnées à l'article 28, alinéa 2 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 (Loi organique) :

Fonds de constructions nouvelles

Le bénéfice de l'exercice est attribué au fonds des constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré.

Fonds d'assurance

Le fonds d'assurance est alimenté à concurrence de 15% du solde restant du bénéfice après attribution au fonds de constructions nouvelles.

Fonds général de réserve

Le fonds général de réserve est alimenté par le solde du bénéfice non attribué aux autres fonds selon la loi organique.

Fonds de réserve du site de Châtillon

Le fonds de réserve du site de Châtillon comprend le cumul des résultats des exercices après le transfert de l'exploitation du site de Châtillon à SIG en 2008.

Composition des réserves non attribuées

Mouvements	Réserve de couverture des sociétés consolidées	Dividendes reçus des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Part du résultat accumulé des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Résultat accumulé des filiales	Autres réserves	Total
Total des réserves de consolidation au 31.12.2008, publié	294'255	-78'975	305'311	992	-45'669	475'914
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation						0
Total des réserves de consolidation au 31.12.2008	294'255	-78'975	305'311	992	-45'669	475'914
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-8'637	64'804	285		56'452
Total des réserves de consolidation au 01.01.2009	294'255	-87'612	370'115	1'277	-45'669	532'366
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-267'252					-267'252
Total des réserves de consolidation au 31.12.2009	**27'003**	**-87'612**	**370'115**	**1'277**	**-45'669**	**265'114**
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-112'608	541'073	252		428'717
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation sur l'attribution du résultat net du groupe de l'exercice précédent						0
Total des réserves de consolidation au 01.01.2010	**27'003**	**-200'220**	**911'188**	**1'529**	**-45'669**	**693'831**
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-40'003				-24	-40'027
Total des réserves de consolidation au 31.12.2010	**-13'000**	**-200'220**	**911'188**	**1'529**	**-45'693**	**653'804**

19. Participations de tiers aux investissements

Participations de tiers aux investissements nettes

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Solde net au 31.12.2008, publié	69'697	309'082	265	7'491	386'535
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation	6'182	103'076			109'258
Solde net au 01.01.2009	75'879	412'158	265	7'491	495'793
Investissements				19'865	19'865
Désinvestissements		-353	-6		-359
Mise en service		19'150		-19'150	0
Amortissements	-1'973	-20'952	-23		-22'948
Impact de l'ajustement des durées d'utilisation sur les amortissements	426	5'305			5'731
Solde net au 31.12.2009	**74'332**	**415'308**	**236**	**8'206**	**498'082**
Investissements				20'925	20'925
Désinvestissements		-12'099			-12'099
Mise en service		11'604		-11'604	0
Amortissements	-1'520	-15'390	-17		-16'927
Solde net au 31.12.2010	**72'812**	**399'423**	**219**	**17'527**	**489'981**

Participations de tiers aux investissements brutes

31.12.2008	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains et bâtiments	98'507	-22'628	75'879
Installations de production et distribution	671'560	-259'402	412'158
Autres immobilisations corporelles	903	-638	265
Immobilisations en construction	7'491	0	7'491
Total des participations de tiers aux investissements	**778'461**	**-282'668**	**495'793**
31.12.2009			
Terrains et bâtiments	100'479	-26'147	74'332
Installations de production et distribution	687'197	-271'889	415'308
Autres immobilisations corporelles	873	-637	236
Immobilisations en construction	8'206	0	8'206
Total des participations de tiers aux investissements	**796'755**	**-298'673**	**498'082**
31.12.2010			
Terrains et bâtiments	100'479	-27'667	72'812
Installations de production et distribution	671'095	-271'672	399'423
Autres immobilisations corporelles	873	-654	219
Immobilisations en construction	17'527	0	17'527
Total des participations de tiers aux investissements	**789'974**	**-299'993**	**489'981**

20. Emprunts

Inventaire des emprunts

	2010	2009
Emprunts à taux variable	101'667	289'667
Emprunts à taux fixe	264'000	144'000
Total des emprunts	**365'667**	**433'667**

Les emprunts sont à taux fixe et à taux variable, contractés auprès d'institutions bancaires.

Taux d'intérêts

Taux d'intérêts	2010	2009
Moyenne pondérée des taux d'intérêts nominaux	1.8%	2.3%
Moyenne pondérée des taux d'intérêts effectifs	1.8%	2.3%

Le coût historique amorti déterminé pour chaque emprunt est basé sur les cash flow actualisés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

Echéance des emprunts

Échéance des emprunts	2010	2009
Emprunts à plus d'un an	347'667	365'667
Emprunts à moins d'un an	18'000	68'000
Total des emprunts	**365'667**	**433'667**

21. Provisions

2009	Rentes complémentaires de préretraite	Rémunérations différées	Engagement lié à l'OIBT	Rénovation des Postes MT/BT	Fermeture du site de Châtillon	Total
Total à l'ouverture	18	10'325	15'378	12'358	10'748	48'827
Augmentation		10'564	353	556	219	11'692
Changement d'estimation				141		141
Utilisation	-18	-10'325	-2'648	-694	-2'215	-15'900
Total à la clôture	**0**	**10'564**	**13'083**	**12'361**	**8'752**	**44'760**
2010						
Total à l'ouverture	0	10'564	13'083	12'361	8'752	44'760
Augmentation		11'513	348	512		12'373
Changement d'estimation				-47		-47
Utilisation		-10'564	-1'718	-500	-780	-13'562
Total à la clôture	**0**	**11'513**	**11'713**	**12'326**	**7'972**	**43'524**

Echéances des provisions	2010	2009
Non courantes	28’712	30’236
Courantes	14’812	14’524
Total des provisions	**43’524**	**44’760**

Les variations des provisions sont enregistrées dans les charges d'exploitation et sont présentées en note 5.

Rentes complémentaires de préretraite

Les rentes complémentaires de préretraite représentent l’engagement financier de l’entreprise envers les collaborateurs ayant choisi de participer au plan d’encouragement des départs anticipés à la retraite, dans le cadre du programme de préretraite introduit par SIG en 1996. Le but du plan d'encouragement est d’assurer la continuité du revenu entre le moment du départ du bénéficiaire et l’âge d’octroi de la rente AVS.

Prévu initialement pour une durée de trois ans, le programme de préretraite a été prolongé jusqu’au 31 décembre 2003, date à laquelle il a pris fin.

Au 31 décembre 2009, SIG n’a plus d’engagement envers des collaborateurs partis à la retraite.

Rémunérations différées

Les rémunérations différées représentent l’estimation du coût des heures supplémentaires et des vacances non prises dont l'utilisation par les collaborateurs concernés aura lieu durant l'année suivante.

Engagement lié à l’OIBT (Ordonnance sur les installations techniques à basse tension)

Les dispositions de l'ordonnance sur les installations techniques à basse tension, entrée en vigueur le 1er janvier 2002, règlent les conditions applicables aux interventions sur les installations électriques à basse tension et le contrôle de ces installations.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût financier estimé des contrôles non effectués au cours des années antérieures à l'entrée en vigueur de la loi.

Rénovation des postes MT/BT

Les dispositions de la LCart exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes de transformation moyenne / basse tension (postes MT/BT) dédiés aux clients à ces derniers.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût de rénovation estimé des appareils après 2010, qui doit être pris en charge par SIG au moment du transfert des postes. Il réduit le coût du remplacement l'année où il survient.

Fermeture du site de Châtillon

Les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent de l'exploitant la prise en charge des frais de fermeture de la décharge et sa surveillance ultérieure

Le montant de l'engagement inscrit au bilan repésente le coût estimé de la fermeture de la décharge du site de Châtillon et sa surveillance ultérieure. Il est ajusté au fur à mesure du remplissage de la décharge.

22. Engagements de retraite

Détermination de l'engagement

Le tableau ci-dessous indique la valeur actuelle des engagements et la juste valeur du patrimoine à la fin de l'exercice.

	2010	2009
Valeur actuelle des engagements	1'647'856	1'568'082
Juste valeur ("fair value") du patrimoine	-871'794	-874'780
Situation financière en fin d'exercice	**776'062**	**693'302**
Ecarts actuariels non encore enregistrés	-389'927	-335'443
Engagement constaté au passif du bilan	**386'135**	**357'859**

Dans le courant de l'exercice 2010, le montant au passif du bilan a augmenté de KCHF 28'276 (KCHF 33'459 pour 2009). Cette augmentation a été inscrite dans la rubrique "Engagement de retraite".

	2010	2009
Valeur actuelle des engagements au 01.01	**1'568'082**	**1'541'752**
Valeur actuelle des droits additionels acquis	31'646	32'010
Cotisations des employés	10'937	11'810
Coût de l'actualisation des engagements	49'965	49'049
Pertes actuarielles sur les engagements	53'621	-5'140
Prestations versées	-66'395	-61'399
Valeur actuelle des engagements au 31.12	**1'647'856**	**1'568'082**

	2010	2009
Juste valeur du patrimoine au 01.01	**874'780**	**803'553**
Rentabilité attendue du patrimoine	43'158	39'354
Cotisation de l'employeur	22'837	26'364
Cotisations des employés	10'937	11'810
Gain / (perte) actuariel sur la fortune	-13'523	55'098
Prestations versées	-66'395	-61'399
Juste valeur du patrimoine au 31.12	**871'794**	**874'780**

Variation de l'engagement constaté au bilan

Le tableau suivant montre l'évolution de l'engagement constaté au bilan pendant l'exercice.

	2010	2009
Engagement constaté au passif du bilan au début de l'exercice	**357'859**	**324'400**
Charge de la prévoyance durant l'exercice	51'113	59'823
Cotisation de l'employeur durant l'exercice	-22'837	-26'364
Engagement constaté au passif du bilan en fin d'exercice	**386'135**	**357'859**

Composition de la charge de prévoyance de l'exercice

Ce tableau indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	2010	2009
Coût des services rendus sur l'exercice	42'583	43'820
Coût de l'actualisation des engagements	49'965	49'049
Rentabilité attendue du patrimoine	-43'158	-39'354
Cotisations des employés	-10'937	-11'810
Amortissement des écarts actuariels non encore enregistrés	12'660	18'118
Charge de la prévoyance comptabilisée dans l'exercice	**51'113**	**59'823**

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont :

	2010	2009
Taux d'actualisation	3.00	3.25
Rentabilité attendue du patrimoine	5.00	5.00
Augmentation future des salaires	2.00	2.00
Augmentation future des prestations de retraite	1.50	1.50
Age de la retraite	61 ans	61 ans

La rentabilité attendue du patrimoine a été calculée sur la base des rendements attendus des différents actifs dans le cadre de la politique d'investissement actuelle. Ces derniers reflètent les taux de rendement réels à long terme observés sur les marchés respectifs.

Le rendement effectif du patrimoine pendant l'exercice 2010 a été de KCHF 29'635 (KCHF 94'452 pour 2009), ce qui correspond à un taux moyen de 3.45% (12% en 2009).

Composition des actifs du régime

Ce tableau indique la répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs.

	2010	2009
Obligations et prêts	11.80%	12.40%
Actions	42.80%	42.40%
Immeubles	40.80%	40.40%
Autres	4.60%	4.80%
Total	**100.00%**	**100.00%**

SIG ne détient aucune partie du patrimoine de la caisse de pension et n'occupe pas des immeubles lui appartenant.

Historique

L'historique de la situation financière au 31 décembre et des gains et pertes résultant de l'expérience, présentés prospectivement à partir de 2006, est le suivant :

	2010	2009	2008	2007	2006
Engagements	1'647'856	1'568'082	1'541'752	1'565'710	1'585'717
Juste valeur ("fair value") du patrimoine	-871'794	-874'780	-803'553	-969'432	-948'826
Situation financière en fin d'exercice	776'062	693'302	738'199	596'278	636'891
Ecarts actuariels non encore enregistrés	-389'927	-335'443	-413'799	-294'002	-359'604
Engagement constaté au passif du bilan	**386'135**	**357'859**	**324'400**	**302'276**	**277'287**
Gains / pertes					
- sur les engagements, résultant des changements d'hypothèses	*-60'679*	*0*	*23'490*	*62'181*	*0*
- sur les engagements, résultant de l'expérience	*7'058*	*5'140*	*28'121*	*-10'792*	*-20'830*
- sur la fortune, résultant de l'expérience	*-13'523*	*55'098*	*-180'725*	*339*	*6'758*

Renseignements complémentaires

Description générale du type de plan de pension

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ce régime précise que le montant de la pension de retraite ne peut pas être supérieur à 70% du traitement déterminant, soit le dernier traitement assuré.

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs SIG.

Contribution de l'employeur attendue pour 2011

Sur la base des contributions effectivement payées en 2010, nous estimons que le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice comptable 2011 est de KCHF 22'847 (KCHF 26'364 en 2010).

Méthode adoptée pour l'enregistrement des écarts actuariels

Le montant des écarts actuariels non encore enregistrés au début de l'exercice 2010 a dépassé le corridor. Ainsi, une fraction des écarts actuariels est inscrite dans le compte de résultat global pour un montant de KCHF 12'660 (KCHF 18'118 en 2009).

23. Engagement envers une société associée

Dans le cadre de la préparation à la future libéralisation du marché du gaz, les actionnaires de Gaznat SA se sont engagés solidairement à financer le remboursement anticipé des emprunts de Gaznat SA et Unigaz SA (filiale de Gaznat SA), dès le 1er janvier 2000 et pour une durée comprise entre 10 et 13 ans. Ce plan de renforcement financier a été supprimé au 1er janvier 2010, sur décision du Conseil d'administration de Gaznat.

La valeur actuelle de l'engagement à charge de SIG au 31 décembre 2010 est de KCHF 0 (KCHF 15'787 en 2009).

24. Passifs financiers et autres engagements

	2010	2009
Fonds de péréquation pluri-annuel	69'027	32'203
Instruments financiers dérivés (voir note 35)	32'621	31'259
Produits des périodes futures	12'057	12'997
Dépôts de garantie	7'807	8'392
Fonds de prévoyance en cas de décès	439	594
Fonds mécénat	418	465
Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)	459	519
Fonds environnemental (COGEFE)	573	612
Total des passifs financiers et autres engagements	**123'401**	**87'041**

Fonds de péréquation pluri-annuel

L'écart entre les acomptes reçus des clients et le revenu maximal approuvé par le régulateur pour l'énergie électrique, son acheminement ainsi que des taxes afférentes, est différé. Cet écart est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées.

Produits des périodes futures

Les prestations de l'activité Télécom se traduisent principalement par des contrats de location simple. Ainsi, le montant des loyers est enregistré dans les produits, indépendamment du type de paiement choisi par le client.

Dans les cas de versements uniques ou périodiques effectués sur une durée différente de celle du contrat de mise à disposition d'installations, les montants reçus d'avance sont inscrits au passif du bilan sous «Passifs financiers et autres engagements» comme produits différés appelés produits des périodes futures.

Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Fonds de prévoyance en cas de décès

L'objectif du fonds de prévoyance en cas de décès est d'apporter une aide financière immédiate au conjoint et aux parents d'un employé en activité dont le décès, par suite de maladie, les prive de soutien.

Fonds mécénat

Le fonds mécénat a pour but d'attribuer des prestations dans les domaines culturel et humanitaire.

Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)

Le fonds énergies nouvelles et renouvelables a pour but de financer le développement des nouvelles énergies renouvelables par le biais d'une contribution volontaire de SIG.

Fonds environnemental (COGEFE)

Le fonds environnemental a pour but de financer des mesures d'améliorations écologiques dans et autour de la rade et du bassin versant du Rhône genevois.

25. Fournisseurs et créanciers

	2010	2009
Sociétés associées ou sous contrôle conjoint	41'964	29'912
Fournisseurs tiers	71'780	59'110
Autres créanciers	25'682	23'273
Total des fournisseurs et créanciers	**139'426**	**112'295**

Retenue de garantie

Certaines factures font l'objet d'une retenue de garantie pour veiller à la bienfacture des travaux. Elle correspond, selon les cas, au 5% du total des travaux effectués et est bloquée pendant un délai d'une année.

Les garanties sous forme de caution totalisent KCHF 7'976 en 2010 (KCHF 7'763 en 2009)

Autres créanciers

Une part des "Autres créanciers" concerne des paiements anticipés reçus sur les contrats de construction (voir note 13).

Coût amorti

Le coût amorti des fournisseurs et créanciers correspond à leur valeur nominale.

26. Etat et autres collectivités publiques

	2010	2009
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur de l'Etat	13'147	13'246
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur des autres collectivités publiques	27'724	28'022
Compte courant avec l'Etat	-871	-3'544
Autres dettes envers les collectivités publiques	2'234	2'502
Total de l'Etat et autres collectivités publiques	**42'234**	**40'226**

27. Autres passifs financiers et comptes de régularisation

Autres passifs financiers	2010	2009
Instruments financiers dérivés (voir note 35)	39'005	20'700
Auprès de tiers	1'220	798
Comptes de régularisation		
Achats d'énergies à des sociétés associées ou sous contrôle conjoint	17'933	17'808
Achats d'énergies	20'580	30'731
Intérêts courus sur emprunts	102	153
Autres passifs transitoires	58'592	37'977
Total des autres passifs financiers et comptes de régularisation	**137'432**	**108'167**

Opérations à terme - élecricité et options et swaps

Les opérations à terme d'électricité, les options et les swaps sont décrits à la note 35.

28. Relations avec les parties liées

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers.

Filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint

L'essentiel des transactions avec les parties liées se concrétise au travers des achats d'énergies destinés à la vente (voir notes 5 et 25). Les prix sont fixés contractuellement (voir note 29).

EOS Holding - droit d'achat

Dans le cadre des conventions avec EOS Holding, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS Holding pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS Holding, dès le 1er octobre 2007 jusqu'au 31 décembre 2030. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS Holding et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu.

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité.

L'exercice de ce droit d'achat de la part de SIG dépend des conditions du marché. Ainsi, ce droit n'est pris en compte dans les états financiers que lors de son exercice.

EOS Holding - Option financière FMHL

Le groupe EOS Holding a concédé à SIG, en compensation d'importants efforts consentis, un droit de prélèvement de puissance provenant de sa part à la production de la société "Forces Motrices Hongrin-Léman SA" (FMHL).

Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier.

La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est de KCHF 640 en 2010 (KCHF 8'379 pour 2009).

L'option financière FMHL est présentée avec les autres actifs financiers (voir note 12).

Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

En 2009, SIG a pris une participation dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt convertible en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant maximum que ces dernières peuvent emprunter dans le cadre de ce financement est de KCHF 37'288, sur la base de critères de réalisation prédéfinis. Au 31 décembre 2010, la somme des avances consenties est de KCHF 17'655 (KCHF 8'841 au 31 décembre 2009). Elle représente un investissement en capital.

Opération de financement à court terme

Des opérations de financement à court terme sont parfois réalisées entre parties liées pour optimiser les trésoreries respectives.

Détenteurs du capital de dotation

Redevances et rabais

Différentes lois fixent les montants des redevances et rabais que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes (voir note 8).

Intérêts sur le capital de dotation

La Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5% du capital de dotation doit être versé aux détenteurs de ce capital (voir note 7).

Transactions avec les détenteurs du capital de dotation

Les éventuelles transactions concernant la fourniture d'énergies et de services de SIG envers les détenteurs du capital de dotation ainsi que les sociétés dont ils ont le contrôle sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

SIG n'influence pas ni n'est sous l'influence des détenteurs du capital de dotation et des sociétés dont ils ont le contrôle.

Au 31 décembre 2010, le solde des transactions avec les détenteurs du capital de dotation est indiqué sous la rubrique "Etat et autres collectivités publiques" (voir note 26).

Principaux dirigeants

La liste des membres de la Direction et du Conseil d'administration figure dans le rapport de développement durable.

Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

La rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction est fixée par des contrats de travail de droit privé ou sous les conditions statutaires de droit public.

Le Conseil d'administration compte 23 membres et la Direction 9 membres, dont la rémunération, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités reçues pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint de SIG sont énumérés ci-dessous :

	2010		2009	
	Conseil d'administration	Directeurs	Conseil d'administration	Directeurs
Rémunération	766	2'629	817	2'511
Avantages postérieurs à l'emploi	8	433	31	355
Indemnités pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint de SIG	88	0	67	0

Avantages postérieurs à l'emploi de la Direction

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) des membres de la Direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG et, en outre, ils ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les éventuelles transactions concernant les produits et prestations de SIG envers ses principaux dirigeants sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

Prêts aux dirigeants

Aucun prêt individuel n'est accordé aux dirigeants.

29. Engagements

Engagements en faveur des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

Prêt

Dans le cadre du développement des activités éoliennes du Groupe Swisswinds, SIG s'est contractuellement engagée à prêter à ce dernier KCHF 2'000 en 2011.

Prime de réussite

Dans le cadre du développement de ses activités éoliennes, SIG s'est engagée à verser une prime de réussite à ses partenaires, au moment de l'obtention des autorisations de construire définitives et des droits de superficies permanents.

Engagements en faveur de Gaznat SA

Prêt subordonné

Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat SA en 1993, SIG s'est engagée à accorder à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de KCHF 7'587. Ce prêt sera versé sur réquisition de Gaznat SA.

Contrats d'achats d'énergies

SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SFMCP et le groupe EOS Holding) et de tiers.

SIG s'est contractuellement engagée à acheter du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat SA.

Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer l'équilibre financier de ses partenaires, ainsi qu'une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Cautionnement ISDS Oulens SA

SIG détient une participation dans la société ISDS Oulens SA qui a pour but l'exploitation d'une installation de stockage pour déchets stabilisés.

Attaché à cette participation, un cautionnement simple d'un montant de KCHF 3'021 a été souscrit par l'Etat de Genève en garantie du remboursement du crédit obtenu par la société ISDS Oulens SA auprès du prêteur.

Engagement en faveur de Cadiom SA

Pour compléter le financement de la construction de son réseau de chauffage à distance, la société Cadiom SA a obtenu un crédit bancaire.

En 2006, tous les actionnaires de Cadiom SA ont mis en nantissement l'ensemble de leurs actions auprès de l'institut bancaire qui a octroyé l'emprunt.

Il n'y a pas de risque connu, à ce jour, en relation avec cette garantie.

30. Informations financières des sociétés associées et sous contrôle conjoint

Sociétés associées

Les montants suivants représentent la part de SIG dans les actifs et passifs, produits et charges des trois entités associées, après retraitement aux normes IFRS. Ils sont inclus dans les états financiers consolidés par mise en équivalence.

	2010	2009
Actif immobilisé	855'607	900'412
Actif circulant	221'897	163'242
Total de l'actif	**1'077'504**	**1'063'654**
Fonds propres	960'239	985'136
Fonds étrangers à long terme	27'788	24'264
Fonds étrangers à court terme	89'477	54'254
Total du passif	**1'077'504**	**1'063'654**
Produits	347'347	768'065
Charges	-283'527	-203'263
Résultat de l'exercice	**63'820**	**564'802**

Sociétés sous contrôle conjoint

Les montants suivants représentent la part de SIG dans les actifs et passifs, produits et charges des dix-huit entités contrôlées conjointement, après retraitement aux normes IFRS. Ils sont inclus dans les états financiers consolidés par mise en équivalence.

	2010	2009
Actif immobilisé	61'981	50'863
Actif circulant	9'870	20'329
Total de l'actif	**71'851**	**71'192**
Fonds propres	54'084	43'045
Fonds étrangers à long terme	15'382	18'589
Fonds étrangers à court terme	2'385	9'558
Total du passif	**71'851**	**71'192**
Produits	18'789	17'755
Charges	-24'061	-14'894
Résultat de l'exercice	**-5'272**	**2'861**

31. Impact des nouvelles lois sur les états financiers

Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl)

Le cadre légal applicable dès 2009 à l'approvisionnement en électricité en Suisse est défini par la loi fédérale (LApEl) et son ordonnance (OApEl), les directives et décisions du régulateur (ElCom) et subsidiairement par les directives et recommandations de la branche électrique (AES).

La LApEl a pour objectif de créer les conditions propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr ainsi qu'un marché de l'électricité axé sur la concurrence. Elle fixe également les conditions générales pour garantir dans toutes les parties du pays un approvisionnement en électricité fiable et conforme aux principes du développement durable ainsi que pour maintenir et renforcer la compétitivité du secteur suisse de l'électricité sur la plan international.

Durant la première étape de l'ouverture de ce marché (2009 à 2013), seuls les clients ayant des sites de consommation de plus de 100'000 kWh par an peuvent opter pour un fournisseur de leur choix. Dans la zone d'approvisionnement de SIG cela concerne potentiellement environ 1% des sites et représente près de la moitié de l'électricité consommée dans le canton.

Pour la première étape et abstraction faite de certains recours non encore tranchés par les instances, les impacts financiers découlant de la régulation ou du choix des consommateurs peuvent maintenant être mieux anticipés par les gestionnaires de réseau de distribution.

En revanche, la situation après 2013 reste incertaine. En effet, d'ici 2013, l'ouverture complète du marché de l'électricité sera probablement soumise à un référendum facultatif. De plus, pour répondre aux faiblesses constatées dans la législation actuelle, le Conseil fédéral a annoncé en novembre 2009 vouloir mettre en consultation une révision de la LApEl d'ici 2011 pour une entrée en vigueur dès 2014, notamment pour renforcer le régulateur, le contrôle des coûts, la transparence concernant les redevances ainsi que l'indépendance du réseau de transport national.

Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl)

L'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl) stipule dans sa disposition transitoire pour la période 2009 à 2013 que la société nationale du réseau de transport facture individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts résiduels des services-système. Dès 2011 cette facturation d'une part des coûts des services-système aux exploitants de centrales électriques d'une puissance supérieur ou égale à 50 MW est abandonnée et la totalité de ces coûts est facturée aux gestionnaires et par conséquent aux utilisateurs de réseaux de distribution. L'impact financier de ce changement est estimé nul pour SIG

Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques

La Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH) du 22 décembre 1916 stipule le montant des redevances à verser pour l'utilisation de l'eau comme force motrice. Depuis le 1er rmai 1987, ces redevances s'élèvent à CHF 80 par kW. Elles augmenteront à CHF 100 par kW théorique dès 2011. L'impact financier sera proportionnel pour SIG.

32. Répartition du résultat

Composition du résultat net

	2010	2009
Résultat net de SIG	**105'445**	**233'131**
Résultat des filiales	59	252
Retraitement des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-49'655	-112'608
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	68'259	541'073
Total de la contribution des sociétés consolidées	**18'663**	**428'717**
Résultat net du groupe	**124'108**	**661'848**

Le résultat net du groupe est composé du résultat net de SIG et de la contribution des sociétés consolidées.

La contribution des sociétés consolidées présente l'impact de la consolidation des participations sur le résultat de l'exercice. Elle est affectée aux réserves du groupe.

Affectation du résultat net de SIG

L'article 28 de la Loi sur l'organisation de SIG prévoit l'affectation du résultat net de SIG prioritairement :

- Au Fonds de constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré;
- Au Fonds d'assurance à concurrence de 15% du solde restant jusqu'à ce qu'il atteigne 10% de la valeur comptable des immobilisations portées au bilan;
- Le solde restant à un Fonds général de réserve.

Cette répartition est calculée après affectation du résultat net de l'exploitation du site de Châtillon au Fonds de réserve du site de Châtillon.

Le bénéfice de l'exercice 2010 sera affecté de la manière suivante :

	2010	2009
Fonds de réserve du site de Châtillon	**-301**	**-626**
Répartition du résultat de SIG		
Fonds de constructions nouvelles	66'594	50'604
Fonds d'assurance	5'873	27'473
Fonds général de réserve	33'279	155'680
Résultat net de SIG	**105'445**	**233'131**

33. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

34. Gestion du capital

SIG s'engage pour un service public moderne, transparent, responsable et profitable pour la collectivité. Ainsi, SIG garantit à ses clients un prix juste et transparent et propose des solutions pour mieux produire et mieux consommer. Le développement durable constitue aussi le socle de référence sur lequel s'appuient les valeurs de SIG et la stratégie de l'entreprise. Le développement durable s'articule autour du déploiement systématique et harmonieux des trois dimensions que sont l'efficacité économique, la qualité du cadre de vie social et la préservation de l'environnement.

Pour la dimension économique, SIG a pour objectif de maintenir sa pérennité en générant les liquidités et concluant les emprunts nécessaires à assurer le renouvellement courant, la fiabilité et le développement des infrastructures d'utilité publique.

Ces objectifs sont matérialisés par un ratio d'indépendance financière à atteindre.

Le ratio d'indépendance financière correspond au rapport entre les capitaux propres et les capitaux engagés. Les capitaux engagés sont matérialisés par l'addition des fonds propres, de l'exigible à long terme hors participations de tiers aux investissements et des dettes à court terme, diminués des liquidités et équivalents de liquidités.

	2010	2009
Ratio d'indépendance financière	0.77	0.76
Capitaux engagés		
Exigible à long terme	900'727	871'114
Dettes à court terme	18'000	68'000
Liquidités et équivalents de liquidités	-174'937	-172'305
Endettement net	**743'790**	**766'809**
Fonds propres	2'548'523	2'464'617
Capitaux engagés	**3'292'313**	**3'231'426**

35. Gestion des risques

Gérer les risques revient d'abord à connaître la nature de ces risques pour les identifier, les évaluer et, ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments et de techniques adéquats. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la direction de l'entreprise.

Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies

Politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies, SIG est exposée entre autre à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution des prix du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

SIG vend du gaz et de l'électricité. Les risques relatifs à l'approvisionnement en gaz sont actuellement gérés par Gaznat SA, société dans laquelle SIG a une participation (voir note 2).

SIG a mis en place une structure organisationnelle interne qui lui permet de gérer de manière dynamique son portefeuille d'énergie électrique. Ce dernier est géré dans une optique de couverture des besoins en énergie électrique à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volume liés aux positions ouvertes ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

Ainsi, la mise à jour de la "politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité" a été approuvée par le Conseil d'administration le 22 juin 2010. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel les opérations liées à l'approvisionnement en électricité doivent être réalisées. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est mis à jour après chaque modification de la politique.

Chaque année, le Conseil d'administration approuve la stratégie et la politique d'approvisionnement ainsi que certaines limites d'engagement en terme de quantité et de valeur. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

Deux types de produits sont autorisés :

- Les produits qui donnent lieu à une livraison physique à l'échéance du contrat;
- Les instruments financiers sans livraison physique qui permettent une couverture du risque de prix. L'utilisation des instruments financiers se limite à des produits ayant comme référence les prix de la bourse EEX qui sont fortement corrélés avec les prix suisses.

Les limites suivantes sont fixées :

- Une limite minimum d'approvisionnement physique en Suisse;
- Une limite maximale d'engagement qui permet de contrôler le risque prix des positions ouvertes;
- Une limite maximale d'engagement auprès des contreparties;
- Une limite maximale volume et prix pour cadrer la gestion dynamique du portefeuille;
- Des limites d'utilisation des instruments financiers en termes de montants nominaux, d'appels de marge et de primes à l'achat.

Contrats d'approvisionnement

Les trois quarts de la consommation totale d'énergie électrique par les clients sont assurés par des contrats d'achat d'énergie à des fournisseurs.

Ces contrats sont répartis comme suit :

- des contrats à long terme, d'une durée supérieure à 5 ans. Ces contrats comprennent notamment un contrat un droit d'achat conclu avec le groupe EOS Holding (voir note 28)
- des contrats à moyen terme, annuels, trimestriels ou mensuels
- des contrats court terme, hebdomadaires ou journaliers
- des contrats infrajournaliers, horaires pour la journée en cours

Dans le but de mieux gérer les risques liés aux fluctuations des prix de l'électricité, SIG souscrit à des contrats à terme d'achat d'énergie électrique. Une partie de ces contrats est conclue à l'étranger et ne donne pas systématiquement lieu à une livraison physique. Ces contrats ont été conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. Au moment de leur conclusion et sur la base de critères définis, ces contrats sont classés dans le portefeuille d'activité normale ou dans le portefeuille dynamique. Le portefeuille d'activité normale n'est pas enregistré au bilan et le portefeuille dynamique est présenté à l'actif ou au passif avec contrepartie dans le compte de résultat consolidé global.

Option financière FMHL

EOS Holding a concédé une option financière FMHL à SIG. (voir note 28).

Gestion des risques financiers

Dans le cadre de son activité opérationnelle et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité, de crédit et de marché (risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix).

La mise à jour de la "politique de gestion des risques financiers" a été approuvée par le Conseil d'administration le 18 février 2010. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel la direction Finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques financiers qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est mis à jour après chaque modification de la politique.

Risques liés aux liquidités

SIG est structurellement emprunteuse de capitaux à moyen et long terme. Du fait de son dynamisme, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, SIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires, ayant ainsi accès à des fonds disponibles à tout moment.

Ainsi, la politique de gestion des liquidités de SIG consiste à garantir la disponibilité de la trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant le rendement des fonds excédentaires. Un objectif de taux de rendement minimum est déterminé.

La gestion de ces risques est assurée par des placements dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction.

Réserves de liquidités prévisionnelles (en MCHF)	2011	2012-2015
Solde à l'ouverture	175	10
Trésorerie provenant des opérations	1'098	4'689
Trésorerie absorbées par les opérations	-971	-4'075
Trésorerie absorbées par les activités d'investissement	-274	-936
Trésorerie provenant des opérations de financement	0	600
Diminution des dettes	-18	-182
Solde à la clôture	**10**	**106**

Echéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Au 31.12.2009	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Dettes à court terme et emprunts et intérêts relatifs	76'015	25'634	77'997	358'598	538'244
Instruments financiers dérivés à court et long termes	20'700	26'401	4'858		51'959
Engagement envers une société associée	5'255	5'255	5'277		15'787
Passifs financiers et autres engagements	3'026	33'448	3'408	13'710	53'592
Fournisseurs et créanciers	112'295				112'295
Etat et autres collectivités publiques	40'226				40'226
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	49'337				49'337
Total	**306'854**	**90'738**	**91'540**	**372'308**	**861'440**
Au 31.12.2010					
Dettes à court terme et emprunts et intérêts relatifs	24'691	27'156	81'836	362'459	496'142
Instruments financiers dérivés à court et long termes	39'005	25'950	6'671		71'626
Engagement envers une société associée					0
Passifs financiers et autres engagements	3'331	70'247	3'297	12'016	88'891
Fournisseurs et créanciers	139'426				139'426
Etat et autres collectivités publiques	42'234				42'234
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	39'733				39'733
Total	**288'420**	**123'353**	**91'804**	**374'475**	**878'052**

Risques liés au crédit

Une partie du risque de crédit est due aux placements de liquidités et aux transactions d'instruments financiers dérivés. Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées. Compte tenu de la notation de ces contreparties bancaires, la direction n'anticipe aucune perte qui résulterait de leur défaillance quant à leurs obligations contractuelles.

L'activité de SIG est également confrontée à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements de ses débiteurs. La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Les créances échues sont ouvertes depuis plus de 3 mois. Elles se montent à KCHF 8'229 en 2010 (KCHF 8'524 en 2009). Aucun intérêt n'est facturé sur ces créances. La direction estime qu'il n'y aura pas de perte significative liée aux paiements des débiteurs.

En outre, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation.

Exposition aux risques liés au crédit	2'010	2'009
Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	78'642	39'740
Prêts et créances	432'524	441'152
Actif financier disponible à la vente	96	41
Total	**511'262**	**480'933**

Le risque maximum de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés.

Risques de marché

Risques liés aux taux d'intérêts

Avec des emprunts souscrits à taux fixe ou variable, SIG est confrontée aux fluctuations des taux d'intérêt du marché des capitaux.

La stratégie de SIG consiste à appréhender ce risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale. L'objectif de gestion est fixé par rapport à un taux d'intérêt réel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les opérations de gestion des risques liés aux taux d'intérêts ne peuvent être effectuées que sur la dette existante.

Risques liés au change

Une partie des dépenses de la société, essentiellement des achats d'électricité, s'effectue en EUR. Ainsi, un risque de change survient sur le résultat de ces transactions commerciales qui sont libellées dans une devise différente du CHF.

La stratégie de SIG vise à minimiser les impacts des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les charges financières au moyen d'instruments de couverture et selon le principe de prudence. Un objectif est fixé par rapport à un taux de change référentiel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Risque de prix

La gestion des risques de prix est exposée dans la rubrique "Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies".

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité est effectuée pour les instruments financiers comptabilisés à la date de clôture.

Une analyse de sensibilité au risque d'intérêt est effectuée trimestriellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de la dette.

Une analyse de sensibilité au risque de change est effectuée annuellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de la dette, pour les achats d'électricité à terme à l'étranger et pour les autres positions du bilan dont la monnaie de base est différente du CHF.

Une analyse de sensibilité au risque de prix est effectuée annuellement pour les achats d'électricité à terme à l'étranger.

Une variation raisonnable des taux d'intérêt et de change et des prix du marché de l'électricité est appliquée individuellement aux instruments financiers ouverts au 31 décembre 2009 et 2010, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs.

Sensibilité aux risques

Au 31.12.2009	Variation du	Proportion de la variation	Impact sur les charges financières nettes	Impact sur la réserve de couverture
Risque d'intérêt				
	taux intérêt	↗ 0.2%		↗ 240
	taux intérêt	↘ 0.2%		↘ 240
Risque de change				
	taux de change EUR/CHF	↗ 10 cts	↘ 18'669	
	taux de change EUR/CHF	↘ 10 cts	↗ 18'104	
Risque de prix				
	prix de l'électricité	↗ 10%	↘ 13'110	
	prix de l'électricité	↘ 10%	↗ 12'002	
Au 31.12.2010				
Risque d'intérêt				
	taux intérêt	↗ 0.5%		↗ 908
	taux intérêt	↘ 0.5%		↘ 908
Risque de change				
	taux de change EUR/CHF	↗ 10 cts	↘ 1'066	
	taux de change EUR/CHF	↘ 10 cts	↗ 1'066	
Risque de prix				
	prix de l'électricité	↗ 10%	↘ 3'947	
	prix de l'électricité	↘ 10%	↗ 3'385	

Valeur comptable et de marché des actifs et passifs financiers par catégorie

	Juste valeur		Coût amorti		
Au 31.12.2009	**Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global**	**Actifs financiers disponibles à la vente**	**Prêts et créances**	**Passifs financiers évalués au coût amorti**	**Note**
Actifs financiers	22'803	41	60'470		12
Créances résultant de livraisons et de prestations			169'872		14
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	16'937		38'505		15
Liquidités et équivalents de liquidités			172'305		16
Valeur totale par catégorie	**39'740**	**41**	**441'152**	**0**	
Emprunts				365'667	20
Engagement envers une société associée				15'787	23
Passifs financiers et autres engagements	31'259			53'592	24
Dettes à court terme				68'000	20
Fournisseurs et créanciers				112'295	25
Etat et autres collectivités publiques				40'226	26
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	20'700			49'490	27
Valeur totale par catégorie	**51'959**	**0**	**0**	**705'057**	
Au 31.12.2010					
Actifs financiers	30'286	96	45'512		12
Créances résultant de livraisons et de prestations			176'772		14
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	48'356		35'303		15
Liquidités et équivalents de liquidités			174'937		16
Valeur totale par catégorie	**78'642**	**96**	**432'524**	**0**	
Emprunts				347'667	20
Engagement envers une société associée				0	23
Passifs financiers et autres engagements	32'621			88'891	24
Dettes à court terme				18'000	20
Fournisseurs et créanciers				139'426	25
Etat et autres collectivités publiques				42'234	26
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	39'005			39'835	27
Valeur totale par catégorie	**71'626**	**0**	**0**	**676'053**	

La valeur comptable des actifs et passifs financier équivaut à leur valeur de marché

Juste valeur des instruments financiers par niveau

Au 31.12.2009	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation			41	41
Instruments financiers dérivés actifs	29'743		9'997	39'740
Instruments financiers dérivés passifs	-44'586	-3'425	-3'948	-51'959
Total	**-14'843**	**-3'425**	**6'090**	**-12'178**
Au 31.12.2010				
Titres de participation			96	96
Instruments financiers dérivés actifs	12'461		66'181	78'642
Instruments financiers dérivés passifs	-21'724	-24'625	-25'277	-71'626
Total	**-9'263**	**-24'625**	**41'000**	**7'112**

Les méthodes comptable utilisées pour déterminer la juste valeur pour les trois niveaux d'instruments financiers ci-dessus sont décrites dans les principes comptables.

Influence des instruments financiers dérivés sur le bilan

31.12.2009	Actif immobilisé	Actif circulant	Total actif	Fonds étrangers exigibles à long terme	Fonds étrangers exigibles à court terme	Total passif	Juste valeur nette
Total instruments de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres	0	0	0	393	337	730	-730
Total dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	22'803	16'937	39'740	30'866	20'363	51'229	-11'489
Total dérivés	**22'803**	**16'937**	**39'740**	**31'259**	**20'700**	**51'959**	**-12'219**
31.12.2010							
Total instruments de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres	0	0	0	904	0	904	-904
Total dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	30'286	48'356	78'642	31'717	39'005	70'722	7'920
Total dérivés	**30'286**	**48'356**	**78'642**	**32'621**	**39'005**	**71'626**	**7'016**

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés d'intérêt et de change ont été calculées par les banques concernées selon les données de marché observables à la date de clôture du bilan. Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

Influence des actifs et passifs financiers sur le résultat

	Juste valeur		Coût amorti		
2009	Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	Note
Intérêts				12'481	
Frais et primes	311		1'548	203	
(Gains)/pertes sur instruments financiers	231				
Variation de juste valeur	15'395				
Variation coût amorti emprunt				551	
(Gains)/pertes de change				-666	
Produit des participations, titres de placements et c/c		-4	-3'359		
Total	**15'937**	**-4**	**-1'811**	**12'569**	7
2010					
Intérêts				7'665	
Frais et primes	337		1'401	10	
(Gains)/pertes sur instruments financiers	869				
Variation de juste valeur	-19'931				
Variation coût amorti emprunt					
(Gains)/pertes de change					
Produit des participations, titres de placements et c/c		-4	-3'395		
Total	**-18'725**	**-4**	**-1'994**	**7'675**	7

Les ajustements de la valeur comptable à la juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture, pour les transactions désignées comme des opérations de couverture.

Le différentiel d'intérêt des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers du compte de résultat global, de même que la charge d'intérêt liée aux emprunts contractés. Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le compte de résultat global, de même que les achats d'électricité couverts.

Influence des instruments financiers dérivés sur les réserves de couverture

	Réserves de couverture
Solde à l'ouverture	-2'249
Mouvements 2009	
Instruments financiers échus	-16'065
Variation de valeur	17'584
Nouveaux instruments financiers	0
Solde au 31.12.2009	**-730**
Mouvements 2010	
Instruments financiers échus	337
Variation de valeur	-446
Nouveaux instruments financiers	-66
Solde au 31.12.2010	**-905**

5

Données pluriannuelles

Au 31 décembre 2010

Compte de résultat consolidé simplifié

(Valeurs en MCHF)	2006*	2007*	2008	2009	2010
Produits	929	897	1027	1038	1026
Charges	-745	-873	-823	-809	-901
Résultat opérationnel	184	24	204	229	125
Charges financières nettes	-17	-8	-34	-28	9
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	18	79	65	541	68
Résultat avant redevances	185	95	235	742	202
Redevances aux collectivités publiques	-71	-50	-72	-80	-78
Résultat net du groupe	**114**	**45**	**163**	**662**	**124**

(Valeurs en %)					
Produits	100	100	100	100	100
Charges	-80	-97	-80	-78	-88
Résultat opérationnel	20	3	20	22	12
Charges financières nettes	-2	-1	-3	-3	1
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	2	9	6	52	7
Résultat avant redevances	20	11	23	71	20
Redevances aux collectivités publiques	-8	-6	-7	-8	-8
Résultat net du groupe	**12**	**5**	**16**	**63**	**12**

** sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles*

Bilan consolidé simplifié

(Valeurs en MCHF)	2006*	2007*	2008	2009	2010
Actif immobilisé	2376	2957	3454	3716	3791
Actifs circulants hors liquidités	209	231	285	275	310
Liquidités et équivalents de liquidités	145	127	88	172	175
Actif circulant	354	358	373	447	485
Total de l'actif	**2730**	**3315**	**3827**	**4163**	**4276**
Fonds propres	1417	1671	2069	2465	2549
Exigible à long terme	1'003	1'013	1'384	1'369	1'391
Dettes à court terme	70	10	100	68	18
Exigible à court terme hors dettes à court terme	240	621	274	261	318
Fonds étrangers	1313	1644	1758	1698	1727
Total du passif	**2730**	**3315**	**3827**	**4163**	**4276**

(Valeurs en %)					
Actif immobilisé	87	89	90	89	89
Actifs circulants hors liquidités	8	7	8	7	7
Liquidités et équivalents de liquidités	5	4	2	4	4
Actif circulant	13	11	10	11	11
Total de l'actif	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Fonds propres	52	50	54	59	60
Exigible à long terme	37	31	36	33	33
Dettes à court terme	2	0	3	2	0
Exigible à court terme hors dettes à court terme	9	19	7	6	7
Fonds étrangers	48	50	46	41	40
Total du passif	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

** sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles*

Capacité d'autofinancement

(Valeurs en MCHF)	2006*	2007*	2008	2009	2010
Résultat net du groupe	114	45	163	662	124
Produits et charges non monétaires	87	148	72	-293	136
Capacité d'autofinancement	**201**	**193**	**235**	**369**	**260**

** sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles*

Degré d'autofinancement des investissements nets

(Valeurs en MCHF)	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Dépenses d'investissements (A)	98	124	568	168	223	1'181
Capacité d'autofinancement (B)	201	193	235	369	260	1'258
Ratio (B) / (A) en %	205	155	41	220	117	107

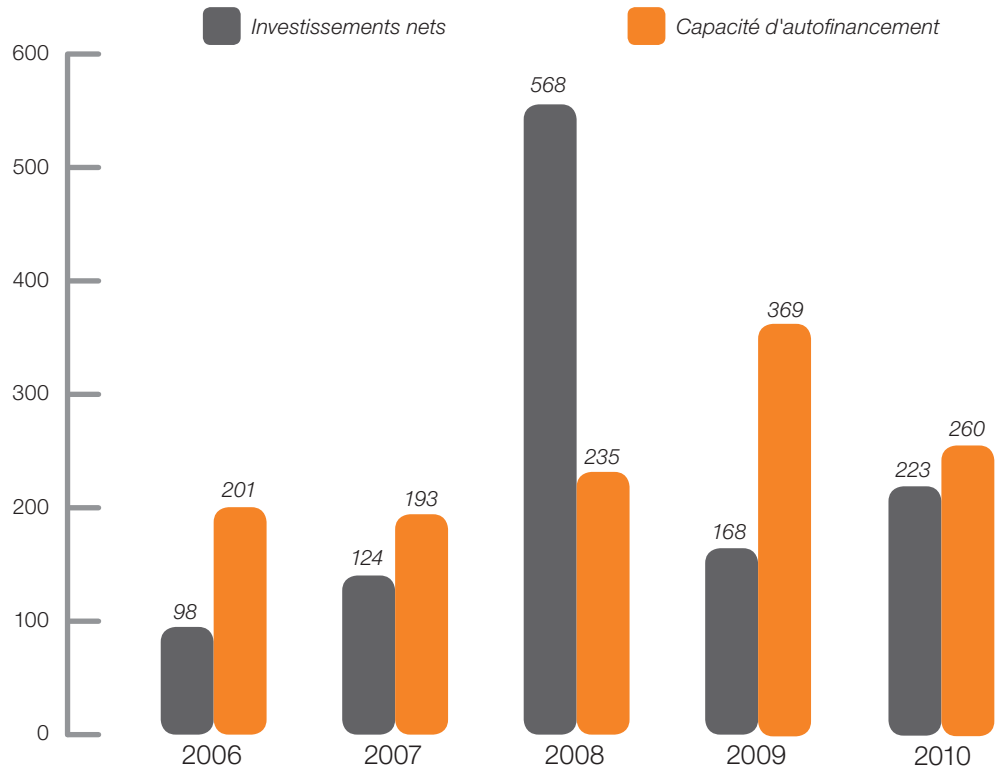

Indépendance financière

Indépendance financière *(valeurs en MCHF)*	2006*	2007*	2008	2009	2010
Fonds propres	1'417	1'671	2'069	2'465	2'549
Fonds étrangers	1'313	1'643	1'758	1'698	1'727
Ratio d'indépendance financière *(en %)*					
Fonds propres	52	50	54	59	60
Fonds étrangers	48	50	46	41	40

** sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles*

Emprunts

(Valeurs nominales en MCHF)	2006	2007	2008	2009	2010
Emprunts au 31.12	280	220	510	434	366
Remboursements d'emprunts	120	60	-290	76	68
(Valeurs en %)					
Moyenne pondérée des taux d'intérêts nominaux	2.99	3.26	3.51	2.30	1.80

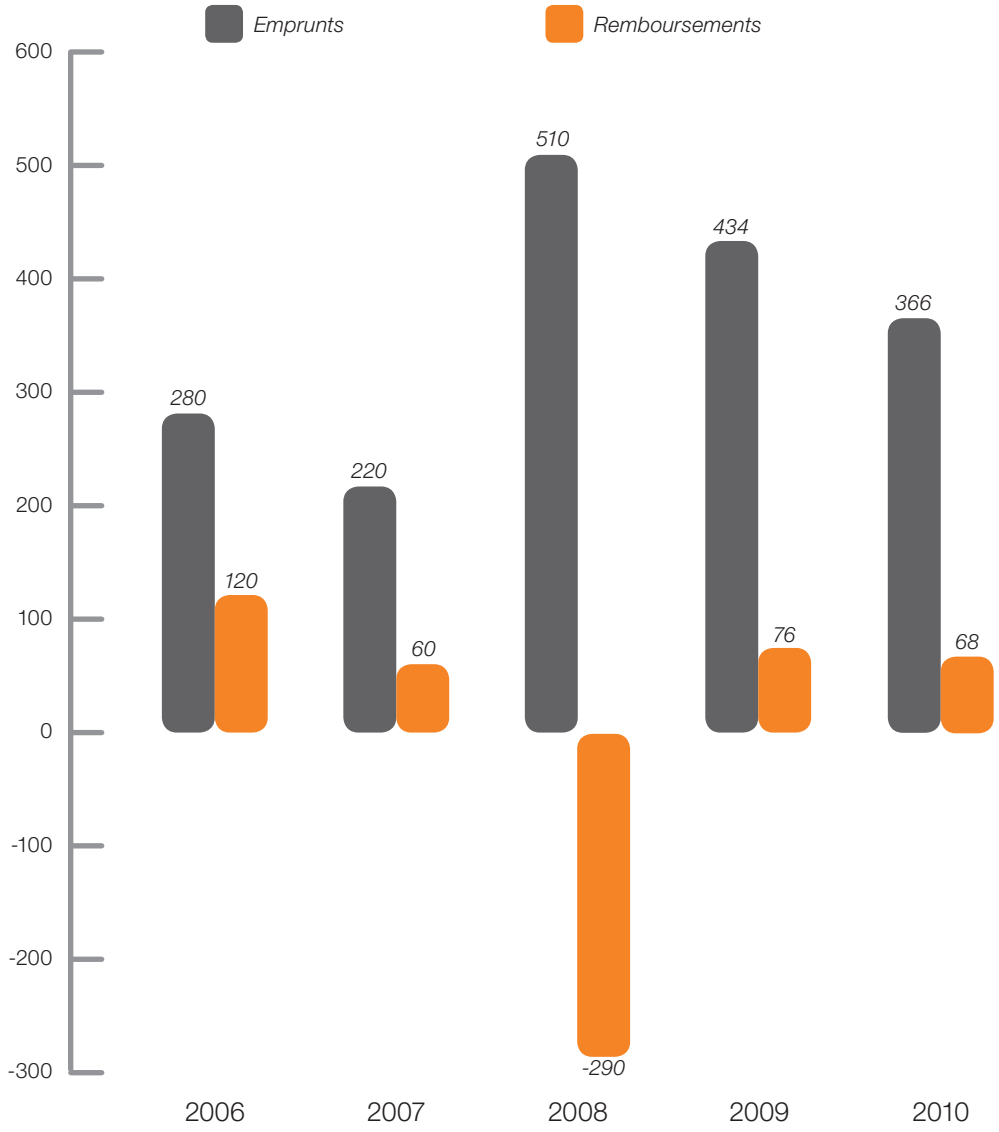

Contacts

Communication :
Anne Storno Pigeyre
responsable Communication
e-mail : anne.storno@sig-ge.ch

Relations médias :
Isabelle Dupont-Zamperini
porte-parole de SIG
e-mail : isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

www.sig-ge.ch
www.eco21.ch

Éditeur responsable : SIG
Conception graphique : Euro RSCG Genève
Crédits images : SIG, Jay Louvion, Eric Lafargue, iStockphoto
Photolithographie : Scan Graphic SA
Imprimeur : Imprimerie Genevoise
Avril 2011
1'000 exemplaires

Imprimé sur papier recyclé
100% à base de déchets triés
d'imprimeries et de bureaux

Adresse de SIG : Chemin du Château-Bloch 2, 1219 Le Lignon

Correspondance : SIG, Case postale 2777, 1211 Genève
Tél. 0844 800 808 (tarif local sur le réseau fixe)

www.sig-ge.ch
www.eco21.ch